



Centre de recherche en démographie
Institut d'analyse du changement dans l'histoire
et les sociétés contemporaines
Université catholique de Louvain

Les Néo-Louvanistes en 2011

Analyse des caractéristiques
démographiques et des
mouvements migratoires

Thierry Eggerickx
Antoine Pierrard
Jean-Paul Sanderson

Document de travail

7

décembre 2016
www.uclouvain.be/demo

Les Néo-Louvanistes en 2011.

**Analyse des caractéristiques démographiques
et des mouvements migratoires**

Thierry Eggerickx, Antoine Pierrard et Jean-Paul Sanderson

Résumé

De 1988 à 2011, la population nocturne de Louvain-la-Neuve a quasiment doublé, passant de 11 771 à 20 726 personnes. Dans le même temps, la population domiciliée, celle dont la résidence légale est à Louvain-la-Neuve, a également doublé, augmentant de 5 270 à 11 326 habitants. Ainsi, depuis le premier recensement, la population n'a cessé de croître. Toutefois, en 23 ans, cette population a profondément changé en construisant progressivement un certain équilibre entre population étudiante et population résidente. L'objectif de ce travail est, dans une première partie, d'analyser l'évolution des caractéristiques sociodémographiques de la population nocturne de Louvain-la-Neuve ; dans la seconde, les auteurs analysent la manière dont la population de Louvain-la-Neuve interagit avec la population des autres communes par le biais des migrations internes. Il s'agira notamment de caractériser socio-démographiquement les migrants qui font le choix de venir s'établir à Louvain-la-Neuve par rapport à ceux qui quittent l'entité.

Summary

From 1988 to 2011, the sleeping population of Louvain has almost doubled from 11.771 to 20.726 people. At the same time, the resident population, those whose legal residence is in Louvain, also doubled, increasing from 5.270 to 11.326 inhabitants. Thus, since the first census, the population has continued to grow. However, in 23 years, this population has deeply changed by gradually building a balance between student population and resident population. In a first part, the objective of this work is to analyze the evolution of the sociodemographic characteristics of the sleeping population of Louvain; in the second, the authors analyze how the population of Louvain interacts with the population of the other communes through internal migrations. This include characterize migrants who make the choice to come settle at Louvain compared to those who leave the entity.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Méthodologie	4
2.1. La population nocturne	4
2.2. Les sources de données du recensement exhaustif	4
2.2.1. Le registre de population	5
2.2.2. Les listes d'inscriptions à l'UCL et dans les autres instituts d'enseignement supérieur de Louvain-la-Neuve	5
2.2.3. Les sources immobilières	5
2.3. Le caractère exhaustif du recensement	5
2.4. Les quartiers et les sous-quartiers de Louvain-la-Neuve	6
3. Recensement de la population nocturne de Louvain-la-Neuve	8
3.1. Dénombrement de la population	8
3.1.1. Evolution de la population : vers un ralentissement de la croissance de la population domiciliée ?	8
3.1.2. Evolution de la part des étudiants : davantage d'étudiants...non domiciliés	10
3.1.3. Evolution de la population par quartier : des rythmes très différenciés et des compositions contrastées	11
3.2. Répartition de la population par âge et sexe	16
3.2.1. Pyramide des âges	16
3.2.2. Une ville plus jeune que la moyenne provinciale... mais qui vieillit rapidement	19
3.2.3. Le vieillissement de la population par quartier et sous-quartier	21
3.3. Population néo-louvaniste selon la nationalité	28
3.3.1. Evolution de la population étrangère	28
3.3.2. Etudiants et étrangers, une même configuration spatiale	29
3.4. Ménages néo-louvanistes	33
3.4.1. Données et définition	33
3.4.2. Les ménages néo-louvanistes : une opposition étudiants-non étudiants	33
3.4.3. Ménages néo-louvanistes non-étudiants ou mixtes : une analyse spatiale plus détaillée	37
4. Analyse des flux migratoires à Louvain-la-Neuve	45
4.1. Les choix résidentiels obéissent à des règles économiques et démographiques	45
4.2. Cadre général : la périurbanisation du Brabant Wallon	46
4.3. Comment se situe la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et plus particulièrement Louvain-la-Neuve dans ce contexte ?	46
4.3.1. Une croissance démographique positive, mais plus lente que dans les années 1990	46
4.3.2. Solde migratoire interne négatif et un solde migratoire international positif	47
4.3.3. Selon l'âge : attraction des 20-29 ans et répulsion des 30-44 ans	49
4.3.4. Instabilité migratoire et hyper-mobilité résidentielle à Louvain-la-Neuve	52
4.4. Origines et destinations des migrants	54
4.4.1. D'où proviennent les migrants internes qui s'installent à Louvain-la-Neuve ?	54
4.4.2. Où s'installent les migrants internes qui quittent Louvain-la-Neuve ?	56
4.4.3. Qui gagne et qui perd des habitants par rapport à Louvain-la-Neuve ?	58
4.5. Evolution des migrations à l'échelle des quartiers	60
4.5.1. Apport migratoire international de plus en plus déterminant	60
4.5.2. Les bilans migratoires par groupe d'âges	61
4.6. Immigration et groupes sociaux	65
5. Conclusions	74
6. Références bibliographiques	76

1. Introduction

Partagée entre sa vocation universitaire et la volonté affichée par les autorités d'en faire une « vraie ville », Louvain-la-Neuve présente une dynamique sociodémographique unique en Belgique. Selon Mertens (2002, pp. 18 et 19) : « *La raison d'être de Louvain-la-Neuve, sa seule justification, est d'entourer l'université d'un milieu urbain (...). Une université est un microcosme basé sur le savoir, elle est donc partie intégrante du monde actuel, et de ce fait, ne peut être coupée, séparée de la société civile, qui la justifie, mais aussi lui donne un ancrage dans la réalité (...). Tout le défi consistait à attirer une population autonome, indépendante de l'université et prête à en assumer le voisinage* ». Louvain-la-Neuve s'est donc développée avec le double défi de concilier la vie urbaine et la vie universitaire. Elle s'inscrit dès lors dans une triple fonction : lieu de résidence, pôle de formation et pôle d'emploi, rejoignant ainsi les rôles joués généralement par les villes.

Faisant partie de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Louvain-la-Neuve se situe dans un contexte sociodémographique particulier, celui de l'espace périurbain brabançon. Sur le plan démographique, le Brabant Wallon se caractérise depuis près d'un demi-siècle par des taux de croissance qui Figurent parmi les plus rapides du pays. Ce dynamisme démographique est principalement alimenté par des bilans migratoires positifs, en particulier par rapport à l'agglomération bruxelloise. Cette attractivité migratoire, qui concerne essentiellement les adultes âgés de 30-45 ans et leurs enfants de moins de 15 ans, a favorisé un ralentissement du vieillissement démographique : en 1970, l'âge moyen de la population du Brabant Wallon était l'un des plus élevés de Belgique, alors qu'aujourd'hui, il est l'un des plus faibles (Eggerickx *et al.*, 2009). Mais ce processus de périurbanisation et l'attractivité migratoire qui en résulte ont un coût social qui opère notamment via la triple contrainte du logement qui caractérise la plupart des communes du Brabant Wallon : des coûts très élevés, la relative rareté des logements locatifs et des logements sociaux. Une sélection sociale s'opère à deux niveaux. Premièrement, l'accès au Brabant Wallon se limite de plus en plus aux groupes sociaux les plus favorisés. Deuxièmement, les jeunes générations qui sont nées et ont grandi en Brabant Wallon éprouvent de plus en plus de difficultés à y trouver un logement correspondant à leurs attentes et à leur budget, au moment de leur émancipation du domicile parental. Ces jeunes ménages sont alors contraints de migrer vers des régions moins fortement soumises aux pressions foncières et immobilières afin de concrétiser leur choix résidentiel (Eggerickx, Sanderson, 2013). Cette sélection sociale et « générationnelle » à l'entrée et à la sortie de l'espace périurbain brabançon se traduit par une diminution de la mixité sociale et un risque de vieillissement accéléré dans les années à venir.

Comment se situe Louvain-la-Neuve dans le cadre sociodémographique particulier du Brabant Wallon ? S'inscrit-elle résolument dans ce contexte périurbain ou s'en écarte-t-elle, peu ou prou, de par son statut de ville universitaire. Les résultats de l'étude précédente (Hermia *et al.*, 2007) réalisée en 2005 avaient montré qu'à l'instar des autres villes, Louvain-la-Neuve se définissait, d'une part comme un espace de transition dans le cycle de vie des individus et des ménages, et d'autre part, comme un espace de mixité intergénérationnelle et d'internationalité. S'inscrit-elle toujours dans cette double perspective ? De manière plus prosaïque, la population de Louvain-la-Neuve a-t-elle continué à croître et à quel rythme ? Comment ont évolué les proportions de domiciliés et

d'étudiants kotteurs, la répartition de la population par nationalité, par âge ou encore selon la structure des ménages. Les analyses précédentes (Hermia *et al.*, 2005 ; Eggerickx *et al.*, 1999) mettaient en évidence les profondes mutations démographiques qui caractérisaient Louvain-la-Neuve d'une période à l'autre ; est-ce encore le cas ? Ce rapport tentera d'apporter des réponses à ces multiples questions

Cette étude se subdivise en deux grandes parties. La première porte sur l'analyse du recensement de la population nocturne de Louvain-la-Neuve à la date du 1^{er} janvier 2011. Elle se situe donc dans le prolongement des exercices similaires réalisés en 1988, 1993, 1999 et 2005. La seconde partie est consacrée à l'analyse des mouvements migratoires à Louvain-la-Neuve entre 1991 et 2009. Elle repose sur l'exploitation des données du Registre national et concerne donc exclusivement la population résidente ou domiciliée à Louvain-la-Neuve.

Avant de présenter les principaux résultats de ces analyses, il convient, comme lors de chacun des exercices de recensement de Louvain-la-Neuve, de préciser quelques paramètres méthodologiques propres à cette étude.

2. Méthodologie

2.1. La population nocturne

Dans cette étude démographique, comme dans les précédentes, c'est le concept de population nocturne qui est retenu. Il s'agit de l'ensemble des individus qui passent habituellement la nuit dans un logement situé à Louvain-la-Neuve qu'ils y soient domiciliés ou non (Hermia *et al.*, 2007). Pourquoi avoir effectué ce choix ? Car cette ville nouvelle a comme caractéristique principale d'accueillir un nombre très important d'étudiants « kotteurs », qui restent administrativement enregistrés dans la commune de résidence de leurs parents. L'étude démographique « classique » de la population domiciliée légalement à Louvain-la-Neuve omettrait de les prendre en compte et serait de ce fait lourdement biaisée, sous-estimée.

Le choix de ce type de population inclut de fait tous les kotteurs du site, même si ceux-ci passent bon nombre de week-ends et leurs vacances chez leurs parents, en dehors de Louvain-la-Neuve. L'objectif ici est de restituer l'ensemble de cette population qui vit une grande partie de son temps sur le site, et qui marque la ville nouvelle de son empreinte.

2.2. Les sources de données du recensement exhaustif

Le choix de ce concept complexifie l'étape en amont de toute étude démographique : la constitution de la base de données. En effet, la population nocturne de Louvain-la-Neuve est constituée d'individus enregistrés au sein d'administrations et/ou d'institutions et/ou d'autres organismes. Trois types de données sont utilisés pour recueillir le maximum d'informations : celles issues du registre de population, celles provenant des listes d'inscriptions à l'UCL et dans les autres instituts d'enseignement supérieur de Louvain-la-Neuve, et enfin celles originaires des différentes compagnies immobilières.

2.2.1. Le registre de population

Conservé au sein de chaque administration communale, le registre de population contient des informations sur l'ensemble des individus qui y ont établi leur résidence habituelle. Parmi les variables disponibles retenues dans cette étude, citons le nom et le prénom, la date de naissance, le sexe, l'adresse postale précise, la nationalité, l'état civil, la situation de ménage. Hélas, si ces informations sont généralement considérées comme très fiables, elles ne concernent que les personnes légalement domiciliées sur le site, et donc nullement les kotteurs. Notons également qu'une grande partie des étudiants étrangers appartient d'office à la population domiciliée, car les étrangers issus d'un pays en dehors de l'Union Européenne¹ doivent obligatoirement s'inscrire auprès de l'administration communale pour pouvoir loger sur le site.

2.2.2. Les listes d'inscriptions à l'UCL et dans les autres instituts d'enseignement supérieur de Louvain-la-Neuve

Le fichier de l'ensemble des étudiants inscrits à l'UCL a permis d'identifier l'ensemble des étudiants kottant sur le site de Louvain-la-Neuve, mais aussi ceux qui y sont légalement domiciliés. Pour chaque étudiant, les informations suivantes sont disponibles : nom et prénom, sexe, date de naissance, nationalité et adresse postale, tant du domicile légal que du kot sur le site, le cas échéant.

Pour les autres instituts d'enseignement supérieur (Cardijn, IAD, ENCBW)² présents sur le site de Louvain-la-Neuve, nous disposons du nom et du prénom, du sexe, de la nationalité, de l'adresse postale légale, mais également de la date de naissance et de l'adresse du kot sur le site.

2.2.3. Les sources immobilières

L'agence Eckelmans nous a fourni la liste des preneurs de bail en date du 1^{er} janvier 2011 Celle-ci reprend, outre l'adresse précise sur le site de Louvain-la-Neuve, la date de naissance du preneur et l'adresse postale de son domicile légal. Hélas, dans de nombreux cas, le preneur est un des parents de l'étudiant, et ce sont les caractéristiques de ce dernier qui sont reprises dans la base de données.

2.3. Le caractère exhaustif du recensement

Compte tenu de la qualité très variable des sources de données utilisées dans la reconstitution de l'ensemble de la population nocturne de la ville nouvelle, des erreurs de sous- et de surdénombrement sont inévitables. En effet, il y a un surdénombrement dans les cas suivants :

- Il est très fréquent qu'une même personne apparaisse dans deux, voire trois fichiers (par exemple : un étudiant inscrit à l'UCL et louant un kot auprès d'une agence immobilière qui nous a fourni la liste de ses baux de location). La délicate et fastidieuse étape de nettoyage de la base de données consiste à repérer et à éliminer les doubles, voire les triples comptes. Cette opération

¹ Pour les étudiants originaires d'un pays de l'Union Européenne, l'inscription au registre de population est a priori obligatoire, mais leur inscription n'est pas liée à l'obtention d'un permis de séjour. De ce fait, un grand nombre de ces étudiants ne s'inscrivent pas au registre de population, tout simplement car cette pratique n'est pas d'usage dans leur pays d'origine (Hermia *et al.*, 2007).

² Nous n'avons pu obtenir ces informations de C. Peguy et de l'EPHEC.

est possible en analysant minutieusement les noms et prénoms de chaque individu présent au sein de chacune des sources d'informations³.

- Les preneurs des baux de location étant dans de nombreux cas l'un des parents de l'étudiant kotteur, il a été nécessaire d'essayer d'éliminer ce type de doublon particulier⁴. Néanmoins, fréquemment, le repérage du lien de filiation n'a pu être réalisé, notamment si le preneur est la mère de l'étudiant kotteur, excluant de ce fait le repérage par concordance des noms de famille.
- Certaines personnes ayant quitté le territoire de la Belgique omettent de signaler leur départ aux autorités communales. De ce fait, ils font toujours partie de la base de données issue du registre de population.

De même, les risques de sous-dénombrement ne sont pas moindres. Ainsi, dans notre fichier de données, l'adresse du kot à Louvain-la-Neuve est déclarée par l'étudiant lors de son inscription à l'université, en début d'année académique. Or, pour diverses raisons, il peut ne pas l'avoir déclarée et de ce fait, risque de ne pas faire partie de la population nocturne⁵. Ainsi, dans de nombreux cas, l'étudiant n'a pas encore trouvé de kot⁶, ou bien omet-il tout simplement de le mentionner au secrétariat des étudiants...

Lors des recensements précédents réalisés en 1999 et en 2005, une enquête réalisée sur le terrain auprès de plus de 500 ménages avait permis d'améliorer la fiabilité de l'opération de recensement (Hermia *et al.*, 2007). Ces deux enquêtes avaient mis en évidence un niveau de sous-enregistrement de la population nocturne respectivement de 6 et de 7 %. Les chiffres de population avaient donc été rehaussés de ces pourcentages. Malheureusement, pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de réaliser en 2011 cette enquête. Compte tenu de la constance du taux de sous-enregistrement lors des exercices précédents, nous avons pris le parti d'augmenter systématiquement les chiffres de populations recensées de 6 %.

2.4. Les quartiers et les sous-quartiers de Louvain-la-Neuve

Dès sa conception, la ville nouvelle a été imaginée comme un organisme vivant, constitué de quartiers bien définis s'articulant et échangeant avec un centre urbain dynamique. Si ce dernier s'est spécialisé dans les fonctions commerciales, administratives et académiques, les quartiers sont quant à eux synonymes de fonction résidentielle (étudiants et « habitants »). Les six quartiers ont connu des développements très différents :

- Les plus anciens (Biéreau, Hocaille, Bruyères et Centre Urbain) ont été bâtis durant les années 1970, et concentrent la majorité de la population étudiante.
- Les plus récents (Lauzelle, la Baraque et Bruyères) se sont développés à partir des années 1980, et continuent à se transformer (Bruyères). Ils se sont « spécialisés » dans l'accueil des habitants non-étudiants.

³ Dans de (trop) nombreux cas, les noms et prénoms des néo-louvanistes sont orthographiés différemment au sein des différentes sources d'informations. Nous avons tenu compte de ce manque de précision lors de l'opération de nettoyage, notamment en contrôlant les dates de naissance.

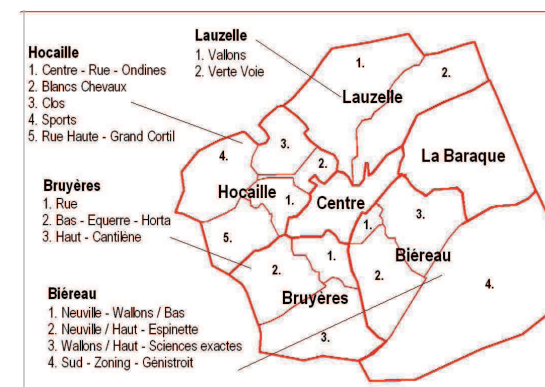
⁴ Doublon constitué d'un étudiant inscrit à l'UCL, par exemple, avec l'adresse de son kot fournie au sein du fichier des étudiants UCL, et d'un de ses parents, preneur du bail de location du même kot, listé par l'agence immobilière qui s'occupe de la location.

⁵ Sauf s'il est repris dans les listes des baux de location.

⁶ Et cela surtout dans le parc de kots mis en location par d'autres propriétaires que l'UCL.

Conformément au recensement de 2005, les analyses ont également été réalisées à un niveau spatial plus fin : celui des sous-quartiers. Il est apparu que les six quartiers de Louvain-la-Neuve avaient certes des caractéristiques différentes – certains étant plus étudiants et d'autres plus résidentiels – mais également que leur grande variabilité en termes d'effectifs de population rendait l'analyse démographique délicate, d'autant plus que les six quartiers se caractérisent par une très forte hétérogénéité interne.

Figure 1. Localisation des quartiers de Louvain-la-Neuve et de leur subdivision



Si le Centre Urbain et la Baraque n'ont pas été subdivisés⁷, les 4 autres quartiers l'ont été⁸ : Lauzelle en 2 sous-quartiers, Bruyères en 3, Biéreau en 4, et enfin, Hocaille, le quartier le plus peuplé, en 5 morceaux (figure 1). Les critères de découpage sont les suivants :

- La partition des quartiers doit relier chaque logement de Louvain-la-Neuve à un et un seul nouveau quartier.
- Ce dernier constitue une aire formant dans l'espace un seul tenant.
- Pour assurer une certaine comparabilité entre eux et une significativité statistique, les sous-quartiers doivent si possible avoir des effectifs de population de même niveau.
- Dans la grande majorité des cas, une rue appartient dans son ensemble à un seul quartier⁹.
- Les limites précises d'un sous-quartier sont définies en prenant en compte, dans la mesure du possible, les limites du bâti et d'affectation de celui-ci (kots, habitations, bâtiments universitaires, autres) et les limites naturelles (relief)¹⁰.

⁷ Ces deux quartiers comptent moins de 1.000 habitants et sont relativement homogènes dans leur composition socio-démographique.

⁸ Il s'agit d'un découpage original, qui ne correspond pas à celui opéré par l'Institut National de Statistique en secteurs statistiques.

⁹ Quatre rues ont toutefois dû être « coupées » en deux quartiers : la rue du Pachis (Hocaille-Clos et Hocaille-Blancs Chevaux), la rue des Wallons (Biéreau-Neuville-Wallons bas et Biéreau-Wallons haut), la rue de la Neuville (Biéreau-Espinette-Neuville haut et Biéreau-Neuville-Wallons bas) et l'avenue des Mespeliers (Lauzelle-Vallons et Lauzelle-Verte Voie).

¹⁰ Ces critères de découpage en quartier sont inspirés de ceux qui ont été pris en compte lors de la partition de la commune de Charleroi en 55 quartiers, en vue de réaliser un atlas géostatistique de ceux-ci (Poulain M., Hermia J.-P., Eggerickx T., 2001). L'objectif de ce découpage en quartier n'était pas tellement de tenter de constituer des zones homogènes, mais plutôt de se rapprocher le plus possible des espaces de vie.

Cette subdivision permet de mettre en évidence la diversité spatiale de la ville nouvelle. Contrairement aux 6 principaux quartiers de Louvain-la-Neuve, les 16 microenvironnements ainsi constitués se caractérisent par une plus grande homogénéité interne en termes de type et d'ancienneté de l'habitat, et de ce fait, par une identité sociodémographique plus contrastée.

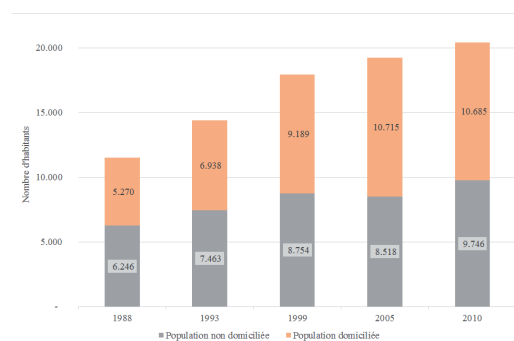
3. Recensement de la population nocturne de Louvain-la-Neuve

3.1. Dénombrement de la population

3.1.1. Évolution de la population : vers un ralentissement de la croissance de la population domiciliée ?

De 1988 à 2011, la population nocturne (domiciliée ou non) de Louvain-la-Neuve a quasiment doublé, passant de 11 771 à 20 726 personnes (Figure 2). Dans le même temps, la part de la population domiciliée, celle dont la résidence légale est à Louvain-la-Neuve, a également doublé, augmentant de 5 270 à 11 326 habitants. Ainsi, depuis le premier recensement de la population nocturne de Louvain-la-Neuve, celle-ci n'a cessé de croître. Cette croissance n'est cependant pas constante. Elle ralentit une première fois entre 1999 et 2005 puis, alors que la tendance se maintient pour la population nocturne (avec une croissance annuelle moyenne de 1,4 %), le rythme s'affaiblit encore, entre 2005 et 2011, pour la population domiciliée (avec une croissance annuelle moyenne de 1,1 %). La croissance de la population résidente néo-louvaniste reste cependant plus élevée que celle des moyennes wallonne (0,5 %) et provinciale (1 %) et très proche de la moyenne de la commune (1,3 %). Ces résultats sont conformes à ceux de l'exercice précédent et confirment donc les analyses déjà réalisées (Hermia et al., 2007).

Figure 2. Évolution de la population nocturne : domiciliée et non-domiciliée de Louvain-la-Neuve entre 1988 et 2010



La désynchronisation récente des rythmes de croissance des populations nocturnes et domiciliées est sans doute le signe annonçant un tournant de l'évolution démographique de Louvain-la-Neuve. Il est probable que la ville atteigne un seuil de densité au-delà duquel la croissance de la population va progressivement ralentir et se rapprocher de la moyenne provinciale. Ainsi, la densité de la population nocturne de Louvain-la-Neuve (Tableau 1) atteint aujourd'hui 2 253 habitants par km². Si

on ne prend en compte que la population domiciliée, on relève une densité de population de 1 231 habitants/km², alors que celle de la commune est de 932 habitants par km², toutes deux étant largement supérieures à la moyenne brabançonne (348 habitants par km²). Si on examine la situation d'autres communes wallonnes ou bruxelloises, Louvain-la-Neuve connaît une densité de population similaire à celle de grandes villes comme Charleroi ou Liège.

Tableau 1. Densité moyenne de certaines entités (hab./km² en 2011)

Entités	Densité	Entités	Densité
Louvain-la-Neuve	2 253	Saint-Gilles	18 608
Ottignies-Louvain-la-Neuve	932	Saint-Josse-Ten-Noode	23 057
Brabant wallon	348	Nivelles	348
Région wallonne	208	Rixensart	1 235
Belgique	355	Wavre	787
Région bruxelloise	6 751	Charleroi	1 985
Bruxelles ville	4 836	Liège	2 774
		Namur	620

Si on calcule l'évolution de la population depuis 1988 en rapportant l'effectif observé à chaque recensement à l'effectif de 1988 (base 100), on constate qu'à l'échelle de ces deux dernières décennies, la population domiciliée a cru plus vite que la population non domiciliée (Tableau 2). Alors que la première passait d'une valeur 100 en 1988 à 215 en 2011, la seconde évoluait d'une valeur 100 à 145 dans le même temps. Il n'empêche, la croissance de la population domiciliée a fléchi depuis 2005, entraînant une réduction du poids relatif de cette population au sein de la population nocturne.

Tableau 2. Évolution de la population domiciliée et non domiciliée de Louvain-la-Neuve (1988-2011)

Population	Chiffres absolu					Évolution (1988=100)					Part relative (%)				
	1988	1993	1999	2005	2011	1988	1993	1999	2005	2011	1988	1993	1999	2005	2011
Domiciliée	5 270	6 938	9 189	10 715	11 326	100	132	174	203	215	44,8	48,2	51,2	55,7	54,6
Non-domiciliée	6 501	7 463	8 754	8 518	9 400	100	115	135	131	145	55,2	51,8	48,8	44,3	45,4
Ensemble	11 771	14 401	17 943	19 233	20 726	100	122	152	163	176	100	100	100	100	100

En 1999, pour la première fois, ce groupe dépassait celui des non-domiciliés et représentait même en 2005 plus de 55 % de la population. En 2011, leur importance relative a donc diminué (conséquence du ralentissement de la croissance), tout en restant supérieur à 54 %. Il est difficile de prédire si cette diminution va se poursuivre. On peut cependant supposer qu'en l'absence de boulever-

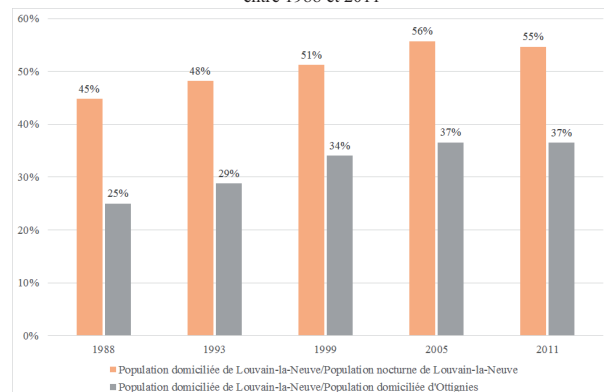
sements profonds (arrivée de nouvelles écoles supérieures sur le site de Louvain-la-Neuve, construction massive de nouveaux logements destinés à des personnes domiciliées, ...), le poids relatif des domiciliés et des non-domiciliés demeurera plus ou moins équitable dans l'avenir.

Si on compare la population néo-louvaniste à celle de l'ensemble de la commune (Figure 3), la part relative de celle-ci semble stabilisée depuis 2005 autour de 36,5 %. En d'autres termes, entre 2005 et 2011, les rythmes de croissance de Louvain-la-Neuve et du reste de la commune furent identiques. Seule l'ouverture de nouveaux chantiers de logements résidentiels ou une relecture des limites de la ville pourraient entraîner un regain de croissance démographique et augmenter l'importance relative de Louvain-la-Neuve au sein de la commune.

3.1.2. Évolution de la part des étudiants : davantage d'étudiants...non domiciliés

Intuitivement, dans le cas de Louvain-la-Neuve, on a tendance à opposer population domiciliée et étudiante. Dans les faits, cette opposition est artificielle, car une part importante de la population domiciliée est composée d'étudiants. En 2011, on dénombre 1 782 étudiants domiciliés, soit 16 % de la population domiciliée (Tableau 3).

Figure 3. Évolution de la part relative des domiciliés dans la population nocturne de Louvain-la-Neuve et dans la population totale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve entre 1988 et 2011



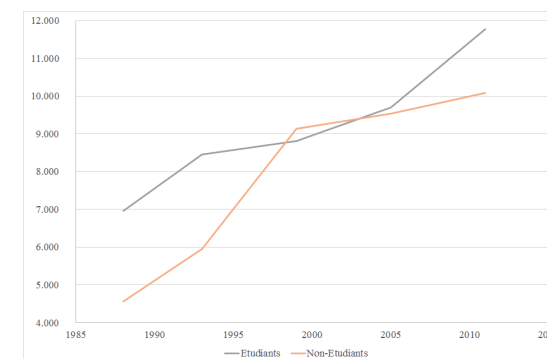
Comme on l'observait déjà entre 1999 et 2005, la population étudiante continue à enregistrer une croissance assez forte, passant de 9 703 à 10 701 personnes, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 2 % (Figure 4). En 2005, son effectif supplantait à nouveau légèrement celui des non-étudiants alors qu'en 2011, l'écart s'est creusé davantage, traduisant des rythmes de croissance sensiblement différents. D'une part, on observe un ralentissement de la croissance des non-étudiants, qui atteint pour la période 2005-2011 une moyenne annuelle de 1 %. D'autre part, on constate une reprise de la croissance du nombre des étudiants non-domiciliés qui était demeuré inchangé entre 1999 et 2005. Entre 2005 et 2011, on ne compte pas moins de 954 étudiants non domiciliés supplémentaires, soit la plus forte progression relative. Cette croissance renoue avec les niveaux enregis-

trés entre 1988 et 1999. Faut-il dès lors lire la stabilisation observée entre 1999 et 2005 comme une parenthèse dans un processus qui aurait repris son cours ?

Tableau 3. Répartition de la population de Louvain-la-Neuve selon le statut de résidence et la distinction étudiants/non-étudiants

Statut de résidence	Étudiants/non-étudiants	1988	1993	1999	2005	2011	Évolution absolue 2005-11	Évolution relative 2005-11
Population domiciliée	Étudiants	1 243	1 555	848	1 738	1 782	44	2,52 %
	Non-étudiants	4 027	5 383	8 341	8 977	9 544	567	6,32 %
	Total	5 270	6 938	9 189	10 715	11 326	611	5,70 %
Population non domiciliée	Étudiants	5 711	6 895	7 965	7 965	8 919	954	11,98 %
	Non-étudiants	790	568	789	553	481	-72	-12,98 %
	Total	6 501	7 463	8 754	8 518	9 400	882	10,36 %
Population totale	Étudiants	6 954	8 450	8 813	9 703	10 701	998	10,28 %
	Non-Étudiants	4 817	5 951	9 130	9 530	10 025	495	5,20 %
	Total	11 771	14 401	17 943	19 233	20 726	1 493	7,76 %

Figure 4. Évolution du nombre d'étudiants et de non-étudiants (1988-2011)



3.1.3. Évolution de la population par quartier : des rythmes très différenciés et des compositions contrastées

Sur le territoire néo-louvaniste, on observe des évolutions assez contrastées de la population par quartier. Alors que dans les quartiers des Bruyères et du Centre-ville, la population augmente grâce notamment à la réalisation de certains projets immobiliers impliquant de nouvelles constructions, les autres quartiers enregistrent une diminution de leur population. Cette situation perdure depuis le début des années 2000 environ, alors que l'essentiel de la croissance de la ville était déjà assuré par le quartier des Bruyères. Cela confirme que l'augmentation de la population de Louvain-la-Neuve est tributaire de la réalisation de projets immobiliers d'envergure impliquant la construction de nombreux nouveaux logements.

Cette évolution est davantage perceptible à l'échelle des « sous-quartiers » (Figure 5) ; seuls quatre d'entre eux – Centre-ville, Hocaille-Blancs-Chevaux-Longchamps, Bruyère-rue et Bruyères-Haut-Cantilène – enregistrent une augmentation de leur population. Épinglons les cas des quartiers Centre-ville et Bruyères Haut-Cantilène, qui grâce aux nouvelles constructions, se caractérisent par les taux de croissance les plus élevés.

Figure 5. Évolution de la population de Louvain-la-Neuve par quartier

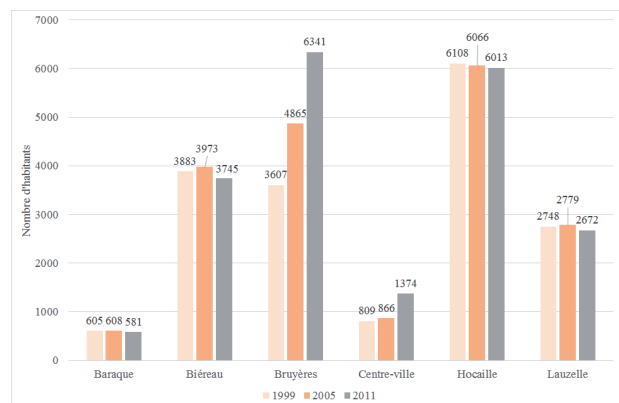
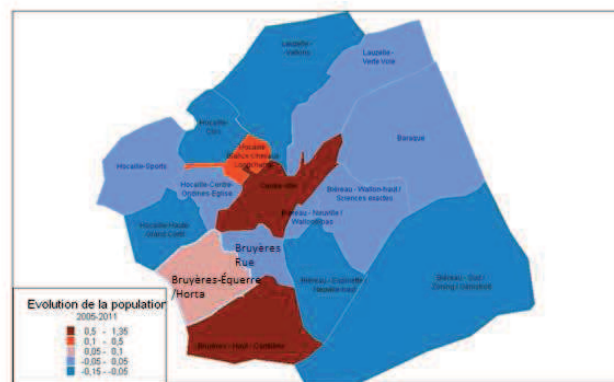


Figure 6. Le taux de croissance de la population de Louvain-la-Neuve par sous-quartier (2005-2011)



La baisse de l'effectif de population des autres quartiers tient sans doute à plusieurs facteurs dont le plus important est la composition de la population pour les quartiers de la Baraque et de Lauzelle. En effet, comme on le constatera plus loin, la population de ces quartiers est majoritairement résidente. Or, une partie de la population résidente de ces quartiers est propriétaire depuis de nombreuses années. Il s'agit souvent de familles qui se sont installées à Louvain-la-Neuve avec leurs

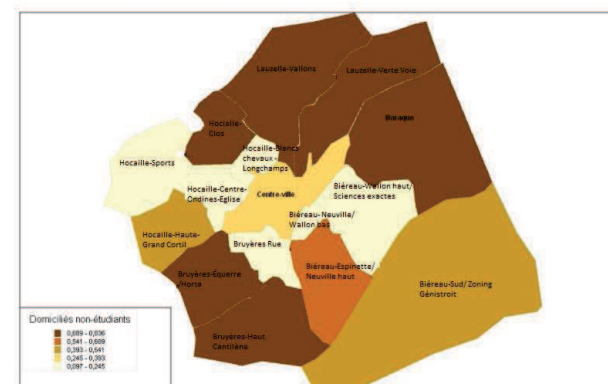
enfants. Ces derniers ont grandi et ont aujourd'hui quitté le domicile parental pour aller résider ailleurs (dans ou hors de Louvain-la-Neuve). Les parents, eux, sont restés dans le même logement. Cela implique de facto une diminution de la taille de la famille et donc une diminution de l'effectif de la population, sans qu'il y ait « libération » de logement et donc renouvellement de population.

En se limitant aux quartiers traditionnels, trois types de composition se distinguent :

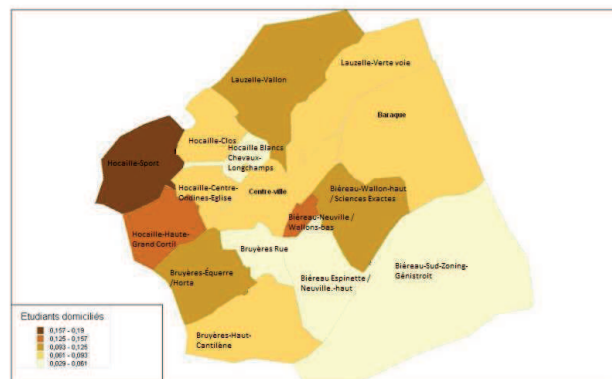
- *Des quartiers de résidents* : Baraque (83 % de domiciliés non-étudiants) et Lauzelle (76 % de domiciliés non-étudiants). Ces quartiers accueillent peu d'étudiants non-domiciliés et sont homogènes (y compris lorsqu'on descend à l'échelle des sous-quartiers pour Lauzelle). Assez anciens, leur population diminue du fait du vieillissement démographique et du phénomène du « nid vide », lorsque l'enfant quitte le foyer parental.
- *Des quartiers « mixtes »* : Bruyères (57 % de domiciliés non-étudiants). La mixité n'est ici qu'apparente puisqu'à l'échelle des sous-quartiers, il y a un sous-quartier étudiant (Bruyère-Rue qui compte 12 % de domiciliés non-étudiants) et deux sous-quartiers de résidents (+de 68 % de domiciliés non-étudiants). Parmi ceux-ci, l'un (Haut-Cantilène) enregistre une croissance exceptionnelle (+135 %), du fait de la construction de nouveaux logements, tandis que le second (Bruyère-Équerre-Horta) connaît probablement les premiers effets de la sédentarisation de sa population avec une diminution de ses effectifs liée aux premiers départs des enfants du logement familial.
- *Des quartiers plus étudiants* : Bièreau, Hocaille et Centre-ville (avec une proportion de domiciliés non-étudiants inférieure à 35 %). Si le Centre-ville se caractérise par une forte présence étudiante, Hocaille et Bièreau sont des espaces plus diversifiés avec un sous-quartier très résidentiel (Hocaille-Clos), des sous-quartiers mixtes (Hocaille-Haute-Grand Cortil, Bièreau-Sud-Zoning-Génistroit et Bièreau-Espinette-Neuveille-haut) et des sous-quartiers très étudiants (Bièreau-Neuveille-Wallons-bas, Bièreau-Wallon-haut-Sciences exactes, Hocaille-Blancs-Chevaux-Longchamp, Hocaille-Centre-Ondines-Eglise, Hocaille-Sports).

Figure 7. Le type de population par sous quartier (2011)

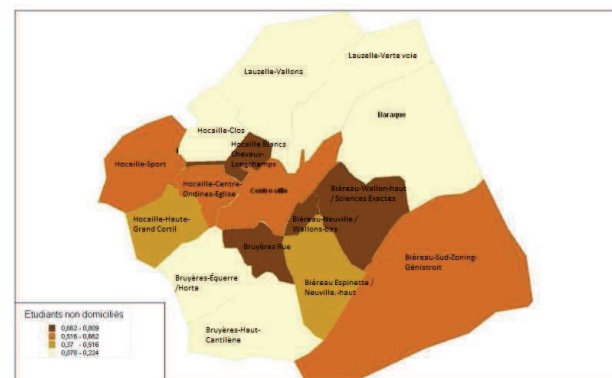
Population domiciliée non-étudiante



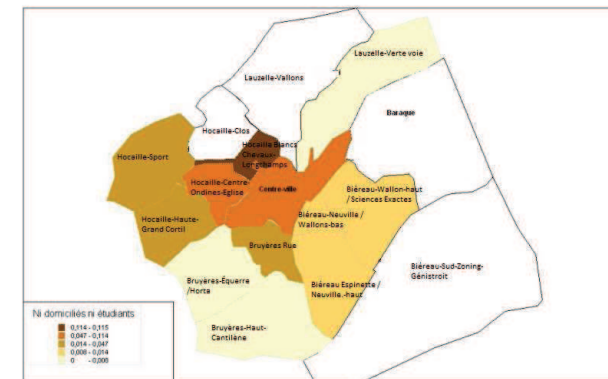
Population étudiante domiciliée



Population étudiante non-domiciliée



Population non domiciliée non-étudiante

Tableau 4. Évolution de la part d'étudiants et de personnes domiciliés par sous quartier en % (2005-2011)¹¹

Quartier	Sous-quartier	2005 Domiciliés non étu.	2005 Etu- dians	2011 Domiciliés non étu.	2011 Etu- dians	Évolution
Baraque		84	16	83	17	Stable
Biéreau	Espinette / Neuv.-haut	57	55	44		Stable
	Neuville / Wallons-bas	22	13	85		+ d'étudiants
	Génistroit	48	40	60		+ d'étudiants
	Wallon-haut / Sc. Exac.	26	14	85		+ d'étudiants
Total Biéreau		40	58	34	65	+ d'étudiants
Bruyères	Rue	13	13	87		Stable
	Équerre /Horta	67	69	31		Stable
	Haut-Cantilène	82	84	16		+ de domiciliés
Total Bruyères		49	49	57	43	+ de domiciliés
Centre-ville		27	65	33	62	+ de domiciliés
Hocaille	Blancs Chev-Long.	18	10	79		+ d'étudiants
	Centre- Ondines-Eglise	27	24	71		Stable
	Clos	79	80	21		Stable
	Haute-Grand Cortil	53	48	51		+ d'étudiants
	Sports	25	21	77		+ d'étudiants
Total Hocaille		35	61	29	66	+ d'étudiants
Lauzelle	Vallons	79	78	22		Stable
	Verte Voie	76	75	25		Stable
Total Lauzelle		77	20	76	24	Stable
Total général		47	50	46	52	Stable

¹¹ Lorsqu'on additionne les non-étudiants domiciliés et les étudiants, le total ne fait pas systématiquement 100 %. En effet, il existe à Louvain-la-Neuve des personnes qui ne sont ni domiciliées ni étudiantes.

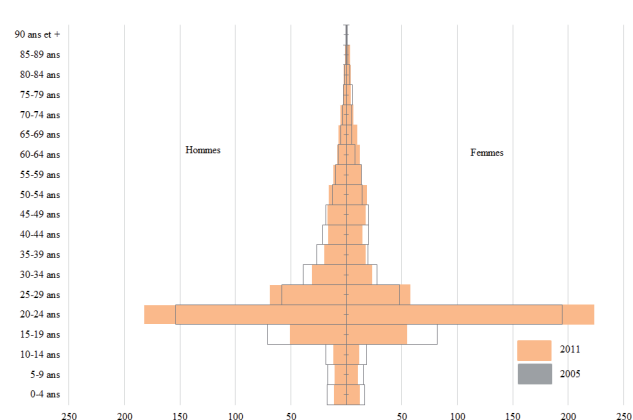
Certaines évolutions traduisent parfois des modifications importantes de la composition de certains quartiers. Ainsi, en confrontant les situations de 2005 et de 2011, on constate que dans le quartier du Bièreau (à l'exception du sous-quartier Espinette-Neuville-Haut qui reste mixte), la part des étudiants augmente au détriment de celle des autres résidents. Il en est de même pour le quartier de l'Hocaille (exception faite du sous-quartier Hocaille-Clos). Une évolution a priori plus étonnante est celle du Centre-ville où la population résidente augmente, sans doute sous l'effet de la construction des nouveaux logements de la rue Charlemagne. Ainsi, la ville se transforme : des quartiers anciens qui accueillent surtout une population résidente attirent aujourd'hui davantage d'étudiants, et inversement pour d'autres espaces. Au-delà de ces mutations, il convient de souligner les fractures qu'elles peuvent générer dans l'espace urbain avec des zones davantage « spécialisées » dans un type de population et de facto, une perte de mixité. Il s'agit là d'un élément à surveiller, car si cette « spécialisation » se vérifie sur d'autres caractéristiques (âge, nationalité), on peut craindre la formation de « ghettos ».

3.2. Répartition de la population par âge et sexe

3.2.1. Pyramide des âges

La pyramide des âges de la population nocturne de Louvain-la-Neuve (Figure 8) est marquée par une surreprésentation des âges 20-24 ans qui la « déforme » littéralement. Cette surreprésentation caractérise également, mais dans une moins large mesure, les âges encadrant (15-19 ans et 25-29 ans) et traduit la présence importante des étudiants. Comparativement à la situation prévalant en 2005, le phénomène s'est accentué en ce qui concerne les 20-24 ans.

Figure 8. Pyramide des âges comparative de la population nocturne de Louvain-la-Neuve en 2005 et 2011 (pour 10.000 habitants)



Si on ne considère que la population domiciliée de Louvain-la-Neuve, la pyramide présente une configuration un peu différente. Par rapport à celle du Brabant Wallon (Figure 9), on observe une surreprésentation des personnes âgées de 15-39 ans et, a contrario, une sous-représentation des plus jeunes (0-14 ans) et des adultes de plus de 40 ans. Louvain-la-Neuve, en 2011, s'inscrit donc résolument dans son dessein de ville avec une pyramide dont le profil, certes atypique, présente de nombreux points communs avec celles qui caractérisent Bruxelles, Namur ou encore Liège. Si la sous-représentation des personnes de plus de 60 ans peut être attribuée à la relative jeunesse de la ville universitaire, les migrations selon l'âge influencent la répartition par âge de la population et son évolution. C'est à ce niveau – forte attractivité des jeunes adultes et un déficit important des personnes de 30-45 ans avec leur(s) enfant(s) – que Louvain-la-Neuve s'apparente aux villes importantes du pays. Si actuellement, les 30-39 ans demeurent encore relativement bien représentés comparativement à la situation du Brabant Wallon, il convient cependant demeurer attentif à leur évolution d'autant que la dynamique des changements est plus rapide à Louvain-la-Neuve que dans le reste du Brabant wallon.

La pyramide des âges de la population nocturne des différents quartiers porte bien évidemment l'empreinte de l'importance respective des étudiants et des non-étudiants. Tous les quartiers à dominante étudiante (Hocaille, Bièreau et Centre-ville) se caractérisent par une surreprésentation des 20-24 ans, alors que les autres groupes d'âges sont ramenés à une portion congrue, à l'exception des 25-29 ans et des 15-19 ans dans le quartier Centre-ville. La pyramide des âges du quartier Bruyères présente un profil intermédiaire, tandis que celles de Lauzelle et de La Baraque présentent des structures plus vieillies où les différents groupes d'âges sont mieux représentés.

Figure 9. Pyramide des âges de la population domiciliée de Louvain-la-Neuve et du Brabant wallon en 2011 (pour 10.000 habitants)

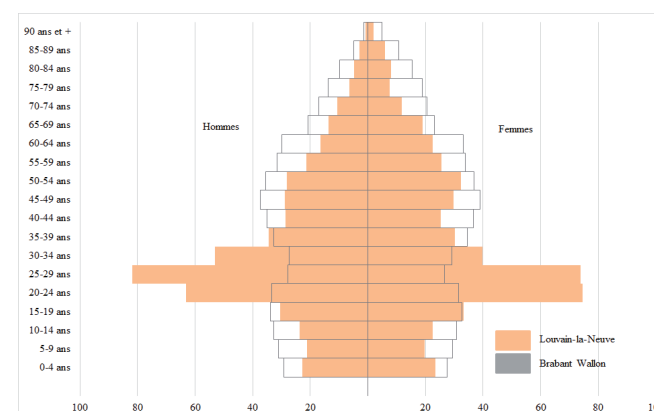


Figure 10. Pyramide des âges de la population nocturne par quartier (2011)



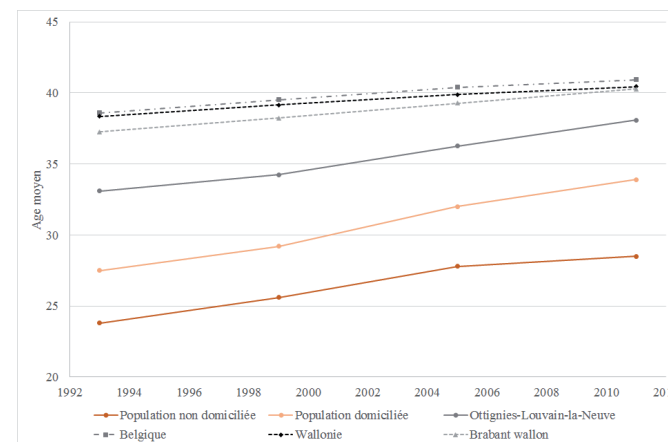
3.2.2. Une ville plus jeune que la moyenne provinciale... mais qui vieillit rapidement

La Belgique est aujourd'hui l'un des pays les plus âgés d'Europe. Le processus de vieillissement démographique y est bien installé – diminution de l'importance relative des jeunes générations et augmentation du poids relatif des aînés – et s'accroîtra encore dans l'avenir. Les implications sociales et économiques (paiement des pensions, financement des soins de santé, relations intergénérationnelles, développement des structures d'accueil,...) de ce processus sont importantes, tant aux échelles nationale que locale, et ne peuvent être négligées.

Au niveau du pays et de ses régions, les différences en termes de vieillissement de la population reflètent dans une très large mesure les écarts de fécondité et de longévité. À un niveau spatial plus fin, dans le cadre des communes et des agglomérations urbaines, les mouvements migratoires, dont le profil par âge se modifie selon leur orientation, influencent aussi, et parfois très largement, la répartition par âge de la population (Sanderson *et al.*, 2009).

L'âge moyen constitue un indicateur simple et synthétique pour mesurer et comparer le degré de vieillissement démographique d'une population. En 2011, les valeurs belge, wallonne et de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve sont supérieures à 40 ans. Dans ce contexte, tant la population domiciliée de Louvain-la-Neuve que la population nocturne, apparaissent comme des populations jeunes avec des moyennes inférieures à 35 ans (Figure 11).

Figure 11. Âge moyen annuel de la population de Louvain-la-Neuve, d'Ottignies/Louvain-la-Neuve, du Brabant wallon, de la Wallonie et de l'ensemble de la Belgique (1993-2011)



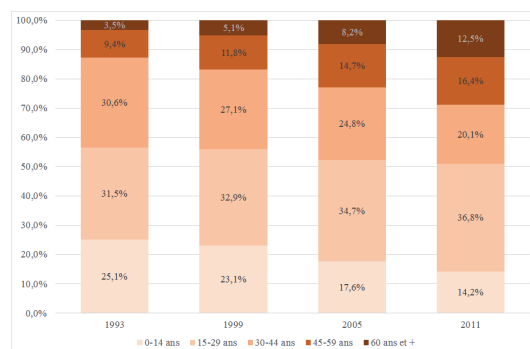
Il n'en demeure pas moins que le rythme du vieillissement est beaucoup plus rapide à Louvain-la-Neuve. En effet, la courbe néo-louvaniste, qui est quasi parallèle à celle du Brabant Wallon, montre que la population domiciliée de Louvain-la-Neuve vieillit beaucoup plus rapidement que celle des références nationale, régionale et même communale. Ainsi, de 1993 à 2011, l'âge moyen de la po-

pulation domiciliée de Louvain-la-Neuve a progressé de 6,4 ans, passant de 27,5 ans à 33,9 ans. Dans le même temps, la population belge vieillissait de 2,3 ans (passant de 38,9 ans à 40,5 ans).

Louvain-la-Neuve, au même titre que le Brabant Wallon, subit ainsi un effet de rattrapage par rapport à l'ensemble de la population belge et wallonne. Deux facteurs peuvent expliquer ce vieillissement rapide. D'une part, comme nous le constaterons plus loin, on meurt peu à Louvain-la-Neuve et le renouvellement de la population par mouvement naturel y est donc limité : la ville étant récente, les premiers habitants, arrivés au même moment, appartenaient aux mêmes tranches d'âge ; dès lors, cette population vieillit d'un bloc, atteignant aujourd'hui 70 ans (en moyenne). Par contre, la population très âgée, celle pour laquelle le risque de décéder est maximal, reste encore marginale. D'autre part, le jeu des immigrations et des émigrations (arrivée d'individus très jeunes ou très âgés et départ des jeunes couples) contribue au vieillissement rapide de la population.

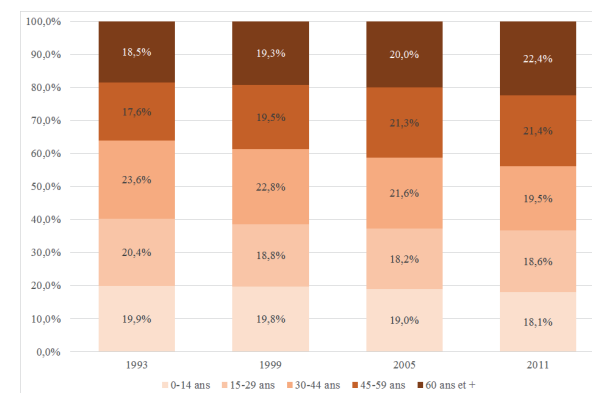
L'analyse de l'évolution des grands groupes d'âge de la population domiciliée (Figure 12) confirme l'impact de ces facteurs et met en évidence les transformations démographiques rapides qui caractérisent Louvain-la-Neuve. Seules les personnes de 15-29 ans (le groupe proportionnellement le plus important) se distinguent par une évolution modérée de leur poids relatif entre 1993 et 2011, passant de 32 % à 37 %. Pour tous les autres groupes d'âges, les évolutions sont plus radicales et tranchent avec le relatif immobilisme des moyennes provinciales (Figure 13). L'évolution la plus sensible est le triplement en moins de 20 ans de la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus, passant de 4 à 13 %. On est cependant encore très loin des 29 % de plus de 60 ans que compte le Brabant Wallon en 2011. La part relative des personnes âgées de 45-59 ans suit la même tendance, avec une augmentation de 9 % à plus de 16 %, se rapprochant ainsi de la moyenne provinciale. Inversement, et il s'agit d'une évolution majeure, on soulignera l'érosion de la proportion d'adultes de 30-45 ans qui perdent 10 points de pourcentage (de 31 à 20 %), rejoignant la moyenne du Brabant Wallon. Cette diminution va de pair avec celle des enfants de moins de 15 ans qui chute de 25 à 14 %. En résumé, au cours de ces deux dernières décennies, Louvain-la-Neuve a connu une évolution très rapide de la composition de sa population par âge, qui la rapproche de plus en plus du référent provincial.

Figure 12. Évolution de la proportion des grands groupes d'âges (population domiciliée, 1993-2011)



La « normalisation » progressive de la structure par âge de Louvain-la-Neuve constitue un processus logique, attendu a priori. Le vieillissement par le haut de la pyramide des âges est intrinsèquement inéluctable et amplifié par l'attractivité migratoire que la ville nouvelle exerce auprès des personnes âgées. La diminution rapide de la part relative des 30-44 ans et de leur(s) enfant(s) de moins de 15 ans semble plus surprenante dans le contexte de périurbanisation que connaît le Brabant Wallon depuis près d'un demi-siècle, puisqu'il s'agit justement des principaux acteurs de ce processus. Sans doute peut-on y lire en filigrane l'impact du rôle urbain de Louvain-la-Neuve qui se révèle davantage ville qu'espace périurbain.

Figure 13. Évolution de la proportion des grands groupes d'âges (population domiciliée) (Brabant wallon, 1993-2011)



3.2.3. Le vieillissement de la population par quartier et sous-quartier

L'âge moyen de la population nocturne de la ville est de 28,5 ans, et cet indice varie sensiblement d'un quartier à l'autre (Tableau 5) ; des quartiers très jeunes (le plus jeune étant Bruyères-Rue, 22,6 ans) côtoient des quartiers nettement plus âgés (le quartier dont la moyenne d'âge, 37 ans, est la plus élevée est celui de l'Hocaille-Clos, très proche de la situation, de la province). Entre ces deux extrêmes, 14 ans d'écart. Assez logiquement, ce sont les quartiers où la population dominante est domiciliée qui présentent les indices les plus élevés.

Les cartes de la Figure 14 présentent l'indice de concentration pour certains groupes d'âges. L'indice (ou quotient) de concentration est le rapport entre la proportion d'un groupe dans un quartier et la proportion de ce groupe dans l'ensemble de la ville. Si la valeur est supérieure à 100, le groupe est surreprésenté dans le quartier et inversement si elle est inférieure à 100.

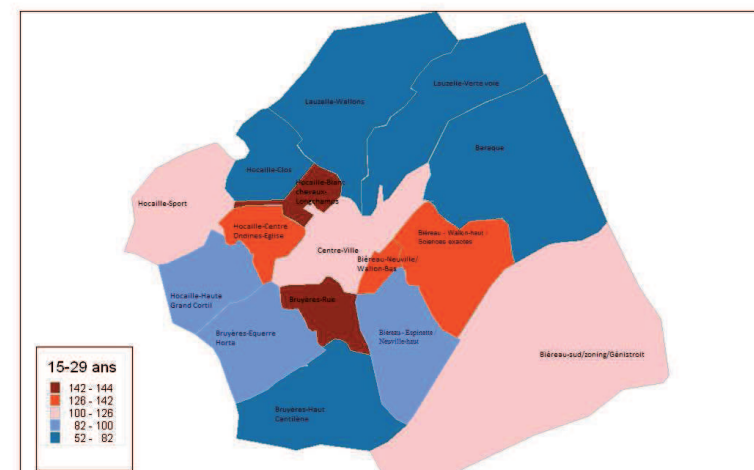
Tableau 5. Âge moyen de la population et proportion des différents groupes d'âges par sous-quartier (%)
(population nocturne : 2011)

Quartier	Âge moyen	0-14	15-29	30-44	45-59	60+
Baraque	33,5	16	33	21	23	8
Biéreau	28,0	7	68	15	6	7
Biéreau-Espinette-Neuville-haut	32,2	11	52	12	11	14
Biéreau-Neuville-Wallons-bas	24,6	2	84	18	2	1
Biéreau-Sud-Zoning-Génistroit	29,1	5	70	18	5	9
Biéreau-Wallon-haut-Sc. exactes	23,5	5	82	16	1	1
Bruyères	29,4	8	59	20	11	7
Bruyères-Rue	22,6	2	91	7	2	1
Bruyères-Equerre-Horta	33,1	6	54	21	14	11
Bruyères-Haut-Cantilène	32,1	15	38	29	15	9
Centre-ville	27,7	3	76	14	5	6
Hocaille	27,6	4	74	13	8	5
Hocaille-Blancs Chevaux-Longchamp	24,7	0	90	6	5	2
Hocaille-Centre-Ondines-Eglise	26,5	3	80	11	6	4
Hocaille-Clos	37,0	10	39	17	17	20
Hocaille-Haute-Grand Cortil	30,8	8	57	19	12	9
Hocaille-Sports	25,7	3	75	22	5	1
Lauzelle	33,8	13	42	18	18	12
Lauzelle-Vallons	34,3	11	42	19	22	11
Lauzelle-Verte Voie	33,6	14	42	18	16	12
Louvain-la-Neuve	28,5	8	63	12	10	7

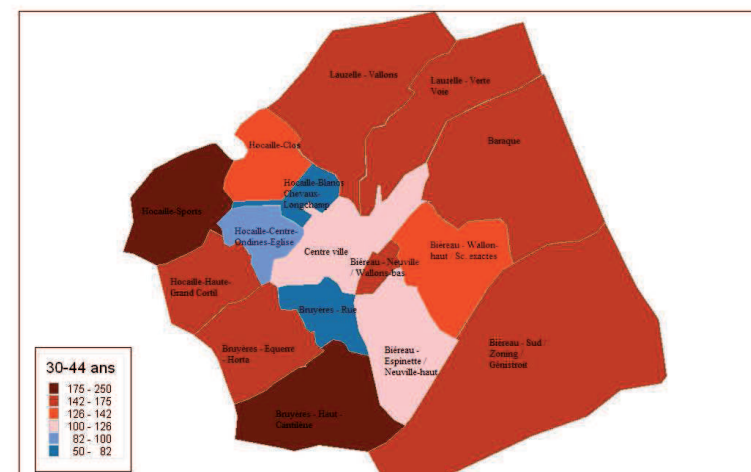
Les résultats sont éloquentes ; sur le clivage domicilié/étudiants non-domiciliés s'en greffe un autre, celui des générations. Dans les quartiers où les étudiants sont majoritaires, on observe une surreprésentation des 15-29 ans, qui s'étend selon les cas aux 30-44 ans, et une sous-représentation des autres groupes d'âges (0-14 ans et 45 ans et plus). C'est le cas par exemple des quartiers du Centre-ville, Bruyères-Rue, Biéreau-Neuville/Wallon-bas ou Hocaille-Blancs Chevaux-Longchamps. Inversement, à Hocaille-Clos ou à La Baraque, les étudiants comme les 15-29 ans sont largement sous-représentés. Cette forte spécialisation de certains « sous-quartiers » pose bien évidemment le problème de la coexistence au sein du même espace de type de populations et de générations – parfois ultra-dominants – dont les modes de vie et les aspirations peuvent être radicalement opposés.

Figure 14. Indice de concentration de certains groupes d'âges selon les sous-quartiers (population nocturne)

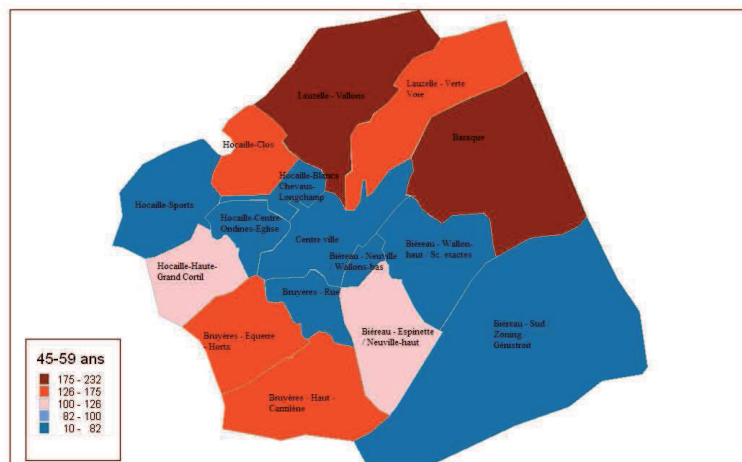
15-29 ans



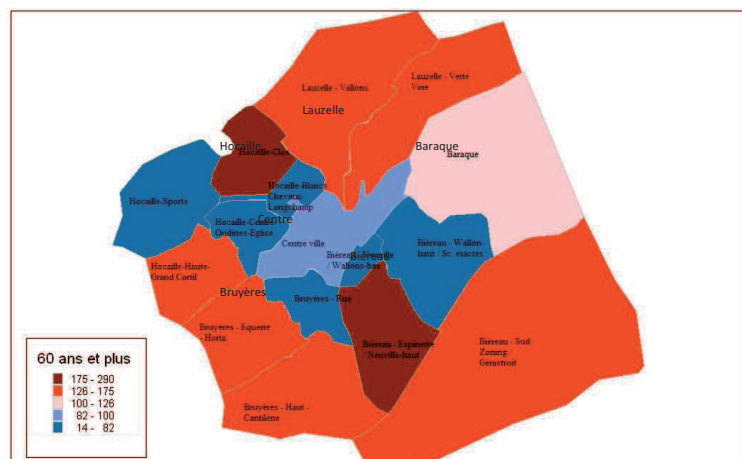
30-44 ans



45-59 ans



60 ans et plus



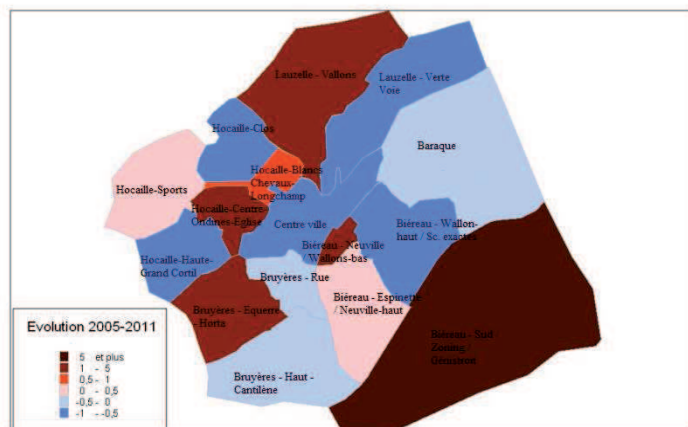
L'évolution des différents groupes d'âges¹² de la population nocturne par quartier révèle des profils différents (Figure 15) :

- Les moins de 15 ans sont en diminution surtout dans les quartiers plus étudiants (Centre-ville, Bruyère-rue, Hocaille-Haute et Bièreau-Wallon) ainsi que dans les quartiers résidentiels plus anciens (La Baraque, Lauzelles-Verte voie et Hocaille-Clos). Dans le premier cas, la baisse peut être liée à une augmentation du nombre de logements loués aux étudiants ou encore à un départ de ces quartiers, impliquant notamment une modification du profil des habitants du quartier. Dans le second, c'est davantage l'effet du « vieillissement sur place » ; les enfants des familles présentes dans le quartier grandissent, passent progressivement dans la catégorie d'âges supérieure tout en n'étant pas systématiquement « remplacés » par d'autres, compte tenu d'un renouvellement démographique modéré.
- Le groupe des 15-29 ans voit, assez paradoxalement, ses effectifs diminuer dans des quartiers traditionnellement étudiants, comme le Centre-ville, le Bièreau-Wallon bas et Hocaille-Blanc-Chevaux. Dans le cas du Centre-ville, on peut y voir l'impact de la rue Charlemagne qui propose des logements destinés à un autre public. A l'inverse, leur effectif augmente dans les quartiers Bruyères et Hocaille pour au moins deux raisons : l'accroissement des étudiants non résidents et le vieillissement des enfants qui lors des exercices précédents appartenaient au groupe d'âges plus jeune et aujourd'hui, en vieillissant, changent de catégorie.
- Le groupe des 30-44 ans et celui des 45-59 ans ont une évolution proche des 0-14 ans. Ce résultat est parfaitement logique puisque dans la situation actuelle de constitution des ménages et des familles, ces groupes d'âges correspondent aux parents des enfants âgés de 0 à 14 ans.
- Les évolutions les plus marquantes concernent le groupe des 60 ans et plus. On le retrouve dans les quartiers typiquement résidentiels. Leur accroissement spectaculaire dans certains quartiers s'explique surtout par leur faible représentation en 2005 et relève donc d'un effet de rattrapage. Épinglons la situation du quartier de l'Hocaille-clos qui compte 20 % de personnes âgées de plus de 60 ans, alors que la moyenne de Louvain-la-Neuve est de 7 %. Il y a dans ce quartier une surreprésentation importante de personnes âgées, même si leur effectif s'amenuise depuis 2005.

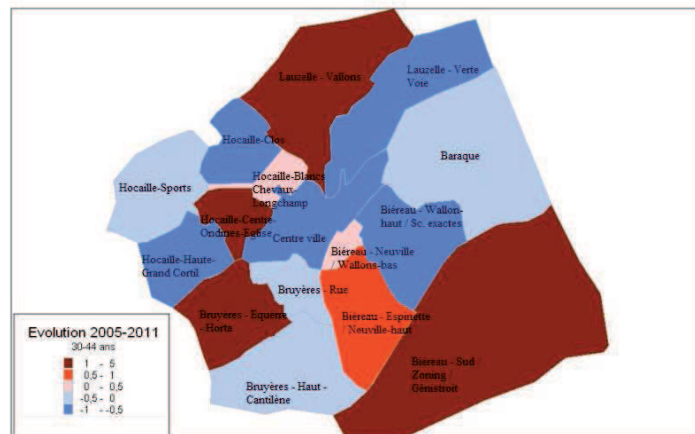
¹² L'évolution des différents groupes d'âges a été calculée en rapportant la différence observée entre 2005 et 2011 à l'effectif de 2005. Une valeur égale à 0 indiquait l'absence de changement ; une valeur négative une diminution des effectifs et une valeur positive un accroissement de ceux-ci.

Figure 15. Évolution des effectifs des groupes d'âges selon les sous-quartiers (2005-2011)

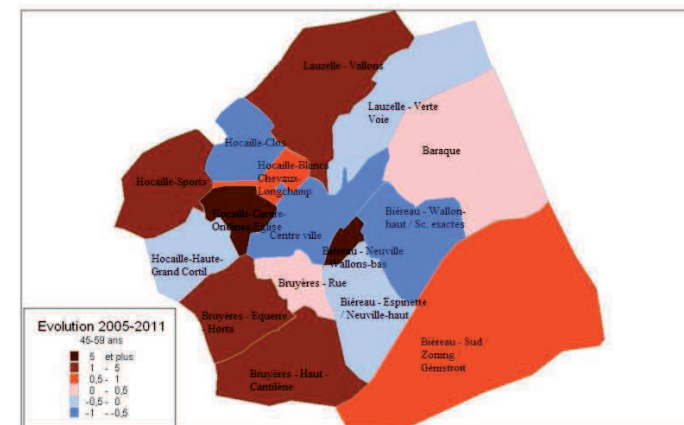
15-29 ans



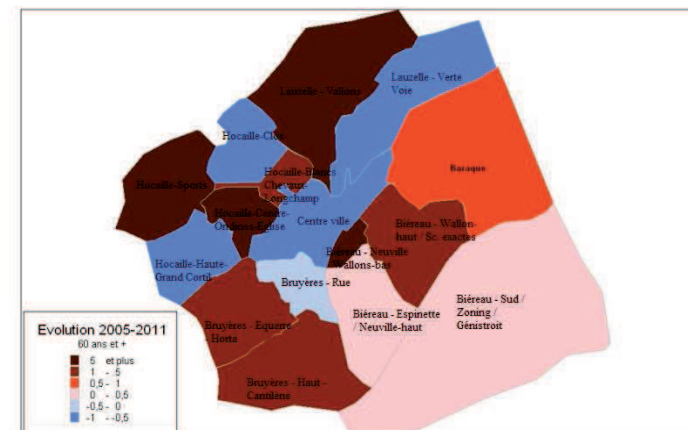
30-44 ans



45-59 ans



60 ans et plus



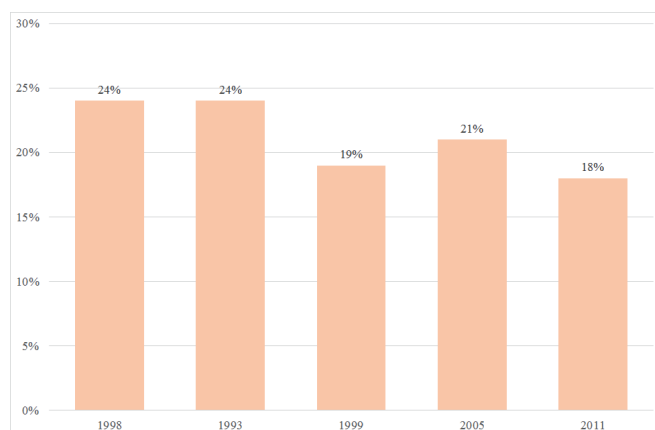
3.3. Population néo-louvaniste selon la nationalité

3.3.1. Évolution de la population étrangère

Depuis 2005, la population de nationalité étrangère a diminué, passant de 4 850 à 3 832 individus, soit une baisse de 20 %. Le poids relatif de la population étrangère au sein de la population néo-louvaniste s'effrite, passant de 21 % en 2005 à 18 % en 2011 (Figure 16). Cette diminution de la part relative des étrangers n'est pas une nouveauté. Elle prolonge une tendance amorcée depuis le début des années 1990. Cette évolution peut s'expliquer par au moins deux facteurs :

- Un changement de la politique à l'égard de la formation des ressortissants des pays du Sud (aujourd'hui, on soutient davantage de programmes de formation sur place plutôt que de financer une bourse destinée à des étudiants venant étudier en Belgique).
- Les changements dans la politique de naturalisation qui a permis à un certain nombre de ressortissants étrangers d'acquérir la nationalité belge. De ce point de vue, il est hautement probable que l'évolution perçue soit plus apparente que réelle.

Figure 16. Évolution de la proportion d'étrangers à Louvain-la-Neuve (1988-2011)

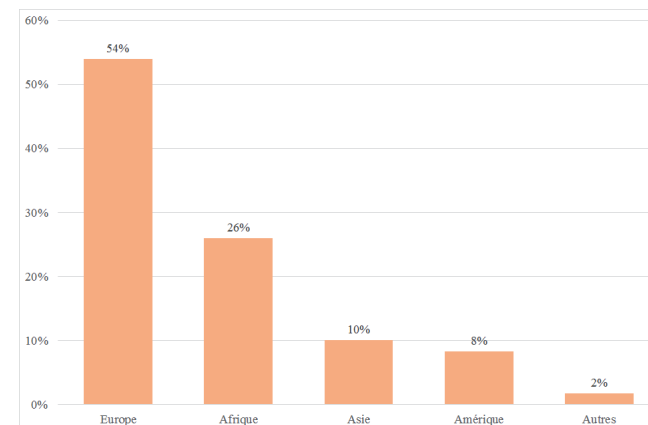


Cette proportion, bien qu'en diminution, demeure largement supérieure aux moyennes nationale et provinciale qui sont de 10 % et de 9 %. La situation de Louvain-la-Neuve tient avant tout à son rôle de ville universitaire et plus largement de pôle d'enseignement qui attire bon nombre de ressortissants étrangers¹³. Parmi ceux-ci, les Européens constituent le groupe le plus important, avec plus de 50 % des étrangers (Figure 18). Une proportion qui ne cesse de s'accroître depuis 1988. À l'époque, les Européens représentaient à peine 23 % des étrangers, le groupe le plus important étant celui des

¹³ Comme nous le verrons plus loin, Louvain-la-Neuve bénéficie d'une attractivité migratoire internationale très importante.

Africains avec 47 % (Hermia *et al.*, 2007). Aujourd'hui le rapport est inversé, les ressortissants du continent africain ne représentant plus que 25 % des étrangers à Louvain-la-Neuve.

Figure 17. Proportion d'étranger selon la nationalité à Louvain-la-Neuve (2011)



3.3.2. Étudiants et étrangers, une même configuration spatiale

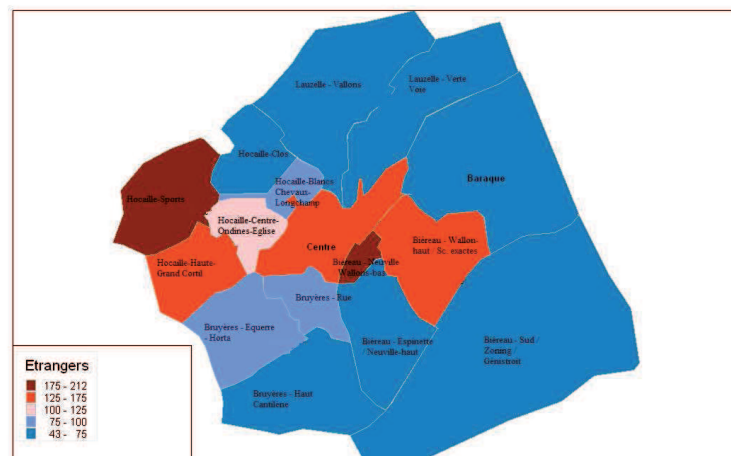
La Figure 18 présente l'indice de concentration de certains groupes de nationalité par quartier. Dans l'ensemble, la répartition des étrangers sur le territoire néo-louvaniste est intimement liée à la présence estudiantine, ce qui est parfaitement logique puisque bon nombre de ces ressortissants étrangers résident à Louvain-la-Neuve pour y poursuivre leurs études.

Ainsi, les étrangers sont nettement surreprésentés dans les quartiers estudiantins, tels que le Centre-ville, l'Hocaille-sport ou encore Biéreau-Wallon bas, et sous représentés dans les quartiers résidentiels comme Lauzelle ou la Baraque. Cette sous-représentation est parfois très importante puisque dans certains quartiers, la proportion d'étrangers est inférieure de moitié à la moyenne de la ville. Plus spécifiquement, on constate que :

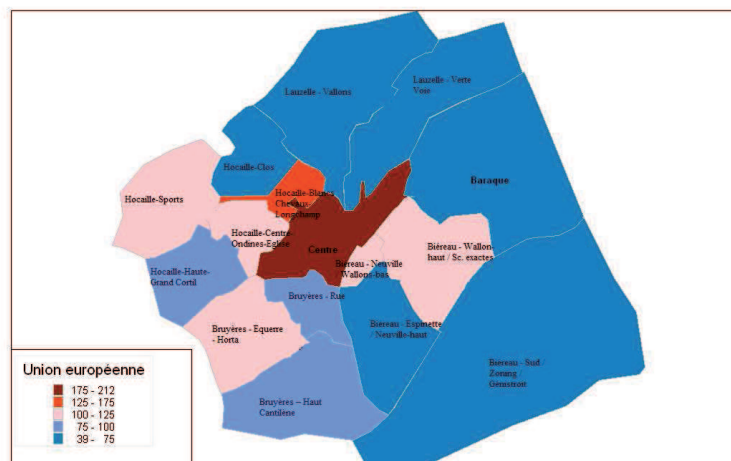
- Les ressortissants de l'Union européenne sont surreprésentés dans le quartier Centre-ville, tandis que les autres nationalités y sont nettement moins présentes (Asie) ou très sous-représentées (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord).
- Les autres nationalités sont surreprésentées dans quasiment les mêmes quartiers (Biéreau et Hocaille) avec quelques nuances : la présence asiatique est ainsi davantage marquée dans les sous-quartiers du Biéreau alors que celle des Africains l'est davantage à l'Hocaille.
- Toutefois, il n'y a pas de réelle opposition entre les groupes de nationalité et, en définitive, les éléments les plus marquants sont la concentration des ressortissants de l'Union européenne dans le Centre-ville et la très nette surreprésentation des ressortissants de l'Afrique subsaharienne à l'Hocaille où résident 45 % d'entre eux (Tableau 6).

Figure 18. Indice de concentration de certains groupes d'âges selon les sous-quartiers

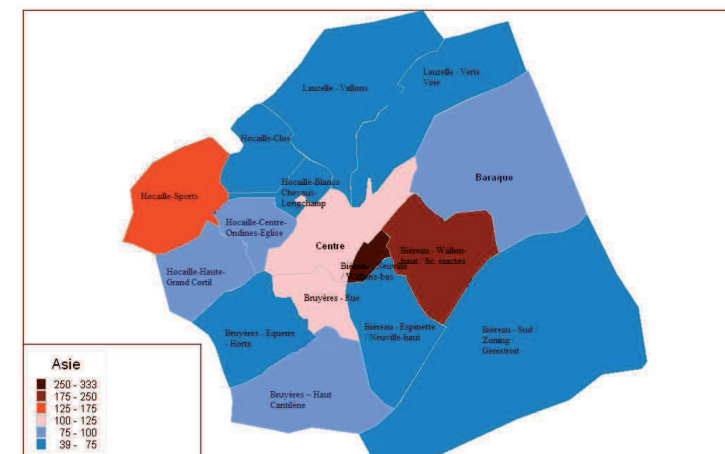
Ensemble des étrangers



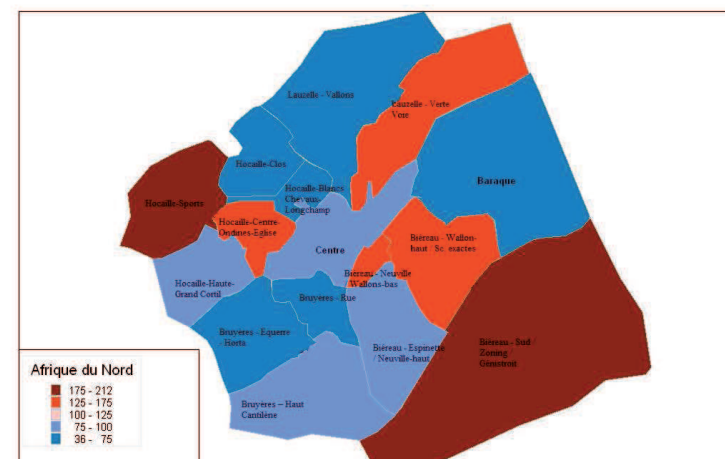
Ressortissants de l'Union européenne



Ressortissants de l'Asie



Ressortissants de l'Afrique du Nord



Ressortissants de l'Afrique subsaharienne

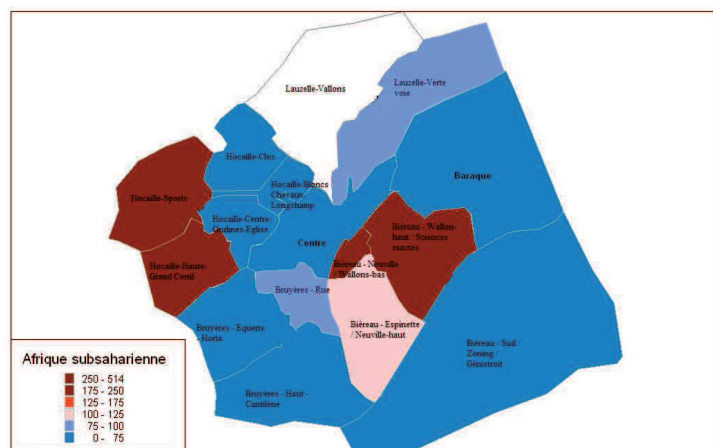


Tableau 6. Principales nationalités selon le quartier (en %)

Quartier	Étrangers	Union européenne	Asie	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
Baraque	11	6	2	0	1
Biéreau	22	9	3	1	7
Biéreau-Espinette-Neuville-haut	13	6	1	1	4
Biéreau-Neuville-Wallons-bas	32	12	6	1	9
Biéreau-Sud-Zoning-Génistroit	9	4	1	2	1
Biéreau-Wallon-haut-Sciences exactes	27	11	3	1	9
Bruyères	15	10	2	1	1
Bruyères-Rue	18	9	2	1	3
Bruyères-Equerre-Horta	15	11	1	1	1
Bruyères-Haut-Cantilène	14	9	2	1	1
Centre-ville	25	18	2	1	1
Hocaille	22	11	2	1	6
Hocaille-Blancs Chevaux-Longchamp	17	12	1	1	1
Hocaille-Centre-Ondines-Eglise	19	11	2	1	2
Hocaille-Clos	8	6	1	0	0
Hocaille-Haute-Grand Cortil	26	10	2	1	11
Hocaille-Sports	39	11	3	2	19
Lauzelle	12	6	1	1	2
Lauzelle-Vallons	9	7	1	1	0
Lauzelle-Verte Voie	13	6	1	2	3
Louvain-la-Neuve	18	10	2	1	4

3.4. Ménages néo-louvanistes

3.4.1. Données et définition

Jusqu'en 2005, les analyses concernant les ménages se sont limitées aux ménages privés, faute de données fiables. Pour cet exercice, nous avons exploité avec davantage de finesse la base de données afin de mieux cerner la réalité des ménages néo-louvanistes. Dans la suite de ce travail, les résultats sont présentés en deux temps. La première partie s'intéressera à l'ensemble des ménages et la seconde aux ménages non-étudiants.

Les ménages sont définis ici en fonction de l'adresse du logement. Les personnes résidant à la même adresse (rue et numéro identiques) sont considérées comme faisant partie du même ménage quel que soit leur mode de fonctionnement. Davantage de précisions quant à l'adresse exacte (parfois très imprécise dans les fichiers des étudiants de l'UCL, des hautes écoles et des compagnies immobilières) et au type de logement occupé permettrait d'améliorer sensiblement l'identification des situations des ménages néo-louvanistes. À cette fin, il serait nécessaire de disposer d'un cadastre des logements reprenant une description précise de ceux-ci et de leurs occupants.

Trois types de ménages ont d'abord été distingués (Figure 19) :

- *Les ménages étudiants* : soit les ménages dont tous les membres sont étudiants dans une école supérieure ou à l'université. On y retrouve des isolés étudiants (ils représentent 28 % de la population nocturne de Louvain-la-Neuve) et des collectifs étudiants (15,9 % de la population). La limite entre ces deux catégories est parfois floue. Pratiquement, on a pu les distinguer sur la base de l'adresse du logement. Lorsque plusieurs étudiants résident à la même adresse, ils sont considérés comme un collectif. L'intérêt d'un cadastre des logements serait notamment de permettre une distinction plus précise de ce qui est un collectif étudiant et de ce qui ne l'est pas.
- *Les ménages non étudiants* : soit des ménages ne comptant aucun étudiant en leur sein fut-ce un membre de la famille. Ce type de ménage reprend les isolés non-étudiants (10,6 % de la population nocturne), les unifamiliaux (26,1 %) et les collectifs non-étudiants (0,4 %).
- *Les ménages mixtes* : soit des ménages unifamiliaux comprenant au moins un étudiant, qu'il s'agisse d'un membre de la famille ou d'une personne extérieure qui occupe une partie du logement. Ce type de ménage représente 18,9 % de la population.

3.4.2. Les ménages néo-louvanistes : une opposition étudiants-non étudiants

Assez logiquement, les ménages étudiants l'emportent dans les quartiers estudiantins (Figure 21), soit les quartiers centraux selon un axe Hocaille-sport-Bièreau-sud-Zoning-Génistroit. Cet axe, où les ménages étudiants regroupent plus de 50 % de la population nocturne, sépare les quartiers nord (Lauzelle, La Baraque et Hocaille-Clos) des quartiers sud (Bruyères-Equerre-Horta, Bruyères-Haut-Cantilène) où ils représentent moins de 35 % de la population. La distinction entre les isolés étudiants et les collectifs étudiants (Figure 22 et 23) ne modifie guère la répartition.

Figure 19. Types de ménages à Louvain-la-Neuve (2011)

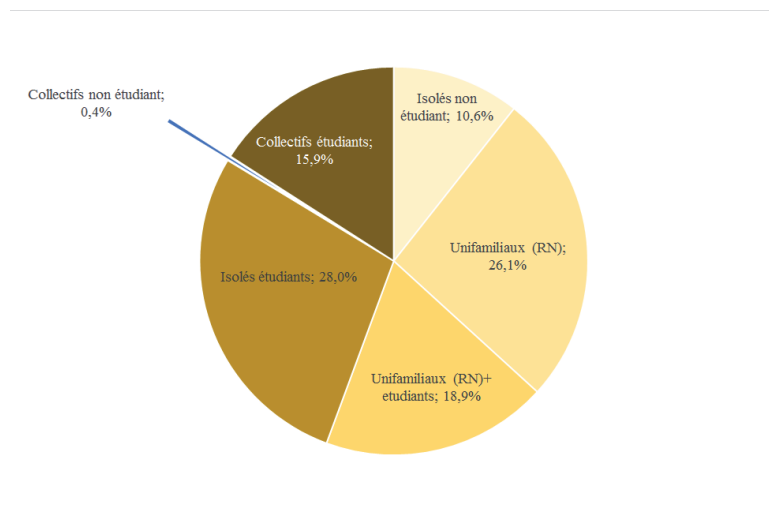


Figure 20. Répartition des ménages étudiants à Louvain-la-Neuve (2011)

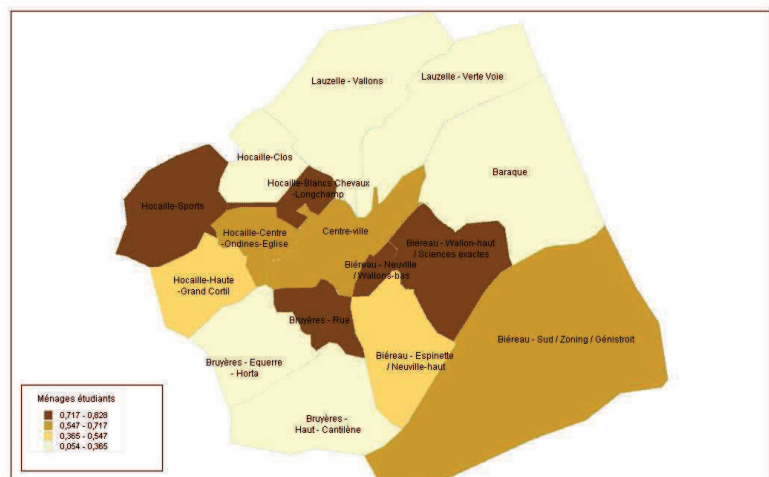


Figure 21. Répartition des isolés étudiants à Louvain-la-Neuve (2011)

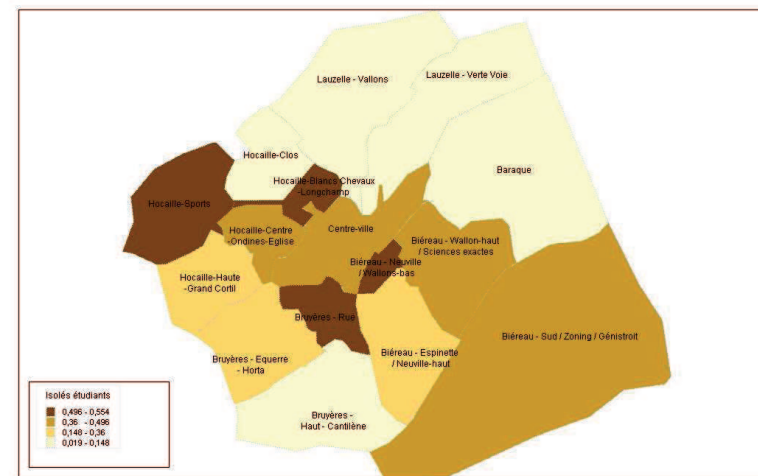
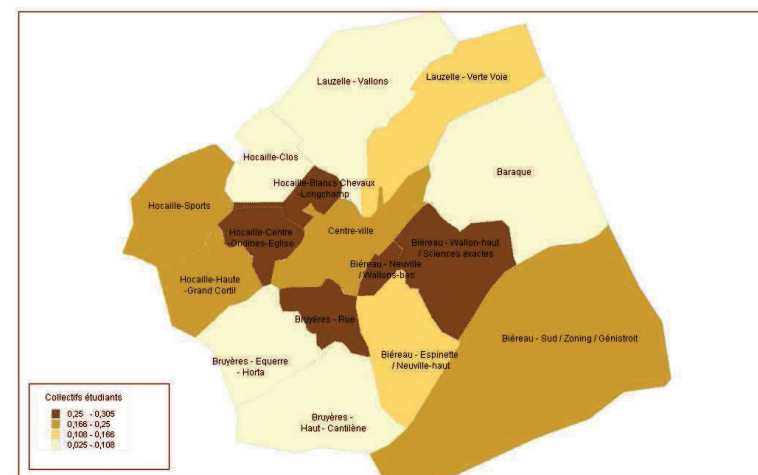


Figure 22. Répartition des collectifs étudiants à Louvain-la-Neuve (2011)



La carte des ménages non étudiants (Figure 23) s'inscrit presque en négatif de celle des ménages étudiants. Ils sont surreprésentés dans les quartiers plus périphériques de Lauzelle, la Baraque, les Bruyères et l'Hocaille-Clos. Les ménages mixtes (Figure 24) se « superposent » assez largement aux ménages non-étudiants. Cela tend à démontrer qu'il ne s'agit pas de ménages évoluant dans un environnement sociodémographique particulier, mais plutôt de ménages bien implantés dans les quartiers résidentiels et ayant posé le choix de la mixité pour diverses raisons, qu'elles soient économiques ou sociales. Ces ménages mixtes, qui ouvrent donc des espaces essentiellement résidentiels aux étudiants, peuvent présenter des configurations très particulières. Citons notamment :

- Des couples âgés (plus de 65 ans) louant une partie de leur logement à un ou plusieurs étudiants, offrant ainsi la possibilité d'échanges intergénérationnels. Pour les uns, c'est la possibilité d'occuper une maison devenue trop grande après le départ des enfants, de bénéficier d'un peu de compagnie, d'un peu d'aide et d'accroître leurs revenus mensuels. Pour les autres, c'est la possibilité de vivre dans la ville universitaire dans un cadre plus familial, en bénéficiant peut-être de meilleures conditions de logement à moindre prix.
- Des couples ou des familles louant une partie de leur logement afin de bénéficier d'un revenu d'appoint.
- Plus simplement, et c'est la majorité des cas, des familles dont un membre au moins est inscrit à l'université ou dans une école supérieure.

Figure 23. Répartition des ménages non étudiants à Louvain-la-Neuve (2011)

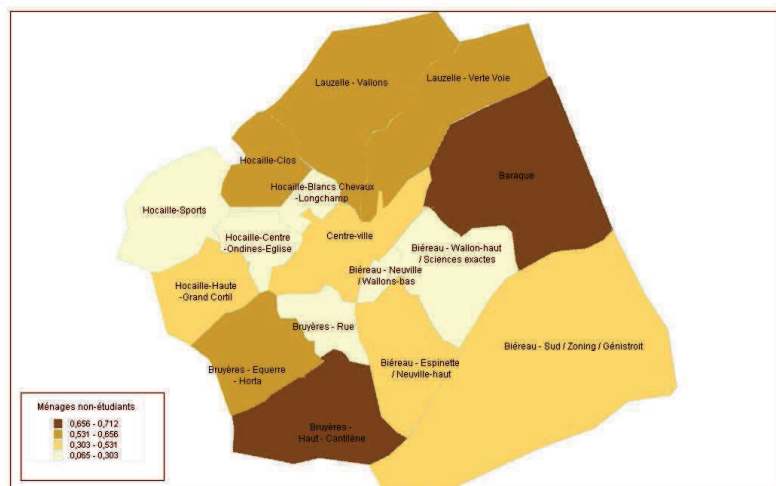
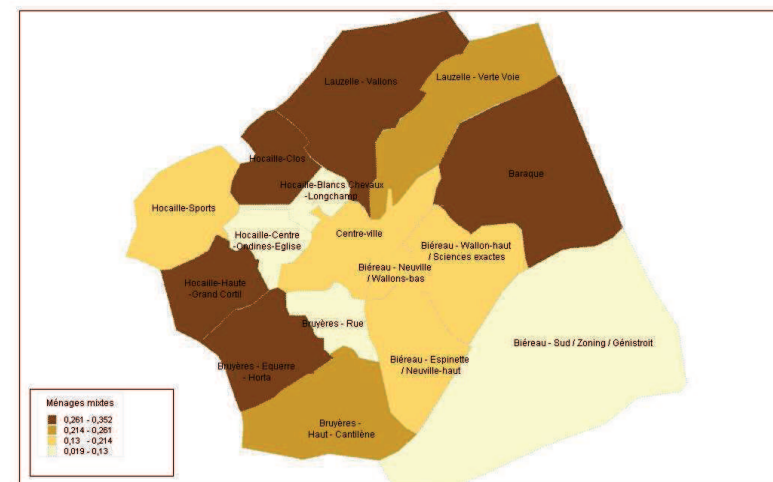


Figure 24. Répartition des ménages mixtes à Louvain-la-Neuve (2011)



3.4.3. Ménages néo-louvanistes non-étudiants ou mixtes : une analyse spatiale plus détaillée

Si on se focalise sur les ménages non-étudiants et les ménages mixtes, il est possible d'analyser leur situation avec davantage de détails. Dans cette troisième partie, nous avons analysé les types de ménages en mettant en évidence des configurations particulières. La typologie utilisée ici a été créée à partir des informations disponibles. Il s'agit d'une typologie spécifique à Louvain-la-Neuve qui ne permet guère de comparaison avec d'autres données, sauf pour quelques cas clairement identifiés par la suite.

En moyenne, les ménages néo-louvanistes comptent 1,9 personne domiciliée, quel que soit le lien de parenté entre celles-ci. Ce chiffre varie d'un quartier à un autre avec des valeurs plus élevées dans les quartiers de La Baraque et de Lauzelle qui comptent moins d'étudiants (Tableau 7). À l'inverse, les quartiers de l'Hocaille et du Centre-ville connaissent une situation diamétralement opposée avec des tailles moyennes beaucoup plus faibles renvoyant à une présence étudiante plus importante. Toutefois, ces moyennes cachent des réalités très diverses et suggèrent des situations, des modes de cohabiter parfois surprenants.

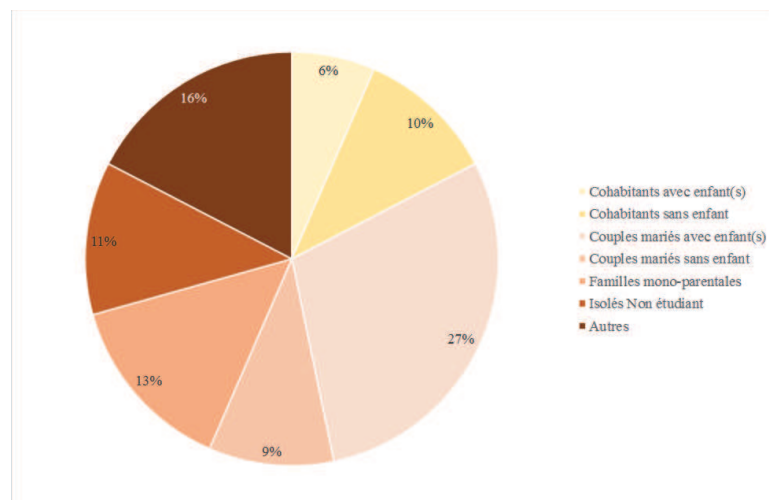
Les isolés non-étudiants (Figure 25) regroupent 11 % de la population résidante ; les couples mariés avec enfant(s) 27 % ; les couples mariés sans enfant 9 % ; les cohabitants avec ou sans enfant 6 et 10 % et les familles monoparentales 13 %. Enfin, le groupe « autre » (16 %) rassemble des configurations particulières : une personne âgée isolée vivant avec un ou plusieurs étudiants ; des frères et sœurs louant ensemble un même logement ; une famille accueillant un neveu, une nièce, un parent

âgé, ... autant de situations qui ne peuvent être identifiées à travers les typologies classiques de ménage et qui sont peut-être davantage présentes en raison de la spécificité de la ville universitaire.

Tableau 7. La taille moyenne des ménages par quartier

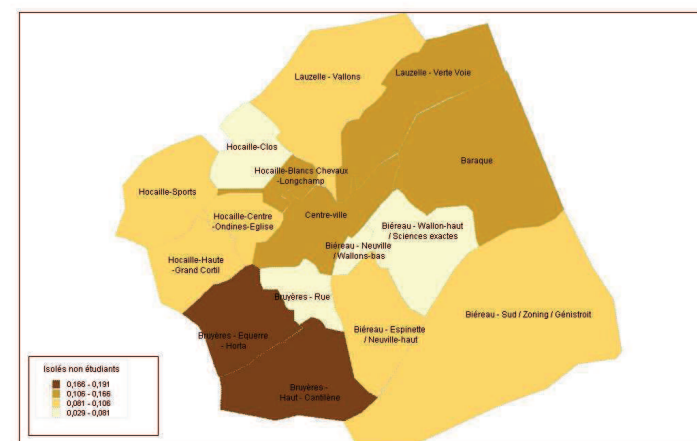
Quartiers	Sous-quartiers	Taille moyenne des ménages (nbre de personnes)
Baraque	Biéreau-Espinette-Neuville-haut	2,5
	Biéreau-Neuville-Wallons-bas	2,2
	Biéreau-Sud-Zoning-Génistroit	1,3
	Biéreau-Wallon-haut-Sciences exactes	1,9
		1,7
Total Biéreau		1,9
	Bruyères-Rue	1,5
	Bruyères-Equerre-Horta	1,9
	Bruyères-Haut-Cantilène	2,0
Total Bruyère Centre-ville		1,8
		1,5
	Hocaille-Clos	3,0
	Hocaille-Blancs Chevaux-Longchamp	1,2
	Hocaille-Centre-Ondines-Eglise	1,5
	Hocaille-Clos	2,7
	Hocaille-Haute-Grand Cortil	2,0
Total Hocaille	Hocaille-Sports	1,3
		1,7
	Lauzelle - Vallons	2,5
Total Lauzelle Ensemble	Lauzelle - Verte Voie	2,4
		2,4
		1,9

Figure 25. Types de ménages non-étudiants ou mixtes à Louvain-la-Neuve (2011)



La répartition de ces ménages sur le territoire louvaniste est loin d'être uniforme (Figure 26). Ainsi, les isolés non-étudiants sont très présents dans le Centre-ville mais également dans les quartiers Bruyères (hormis Bruyère-rue), La Baraque et Lauzelle-Verte voie. Ils sont par contre très peu présents dans certains quartiers étudiants où les ménages étudiants occupent la grande majorité des logements (citons Bruyère-Rue, Biéreau-Neuville-Wallons-bas et Biéreau-Wallon-haut-Sciences exactes) et dans un quartier strictement résidentiel (Hocaille-Clos).

Figure 26. Répartition des isolés non-étudiants à Louvain-la-Neuve (2011)



Nous avons ensuite analysé la répartition des ménages mixtes et ménages non-étudiants selon différents types de ménage. Au sein de chacun d'eux (couples mariés, cohabitants, monoparentaux et autres), nous avons distingué :

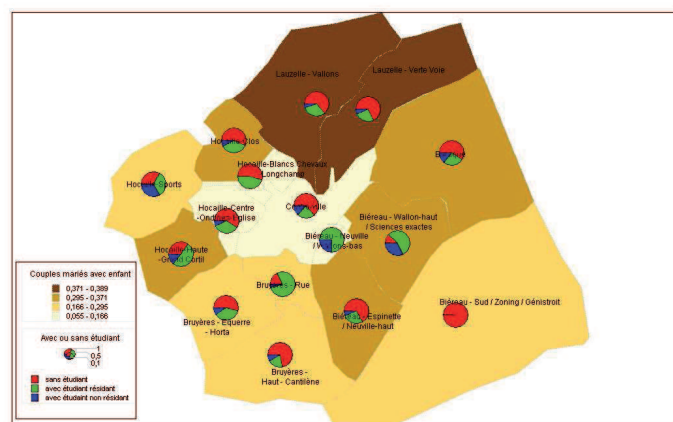
- ceux qui ne comptaient aucun étudiant ;
- ceux qui comptaient un étudiant résidant, soit un membre du ménage identifié comme étudiant dans une école supérieure ou à l'université ;
- ceux qui comptaient un étudiant non résidant, soit une personne sans lien de parenté connu avec le reste de la famille et identifiée comme étudiant dans une école supérieure ou à l'université.

Les couples mariés avec enfants constituent le type de ménage le plus important dans l'espace néo-louvaniste (27 %). S'ils sont assez logiquement peu présents dans les quartiers centraux (Figure 27), ils sont bien représentés dans les quartiers de Lauzelle, La Baraque et le Biéreau. Dans ce type de ménage, le modèle dominant est celui de la famille nucléaire avec, le cas échéant, un des enfants aux études supérieures. On remarque dans les différents quartiers quelques ménages dont une partie du logement est occupée par un ou plusieurs étudiants. Toutefois, ce n'est pas le modèle dominant.

Ce n'est que dans des quartiers comme Hocaille-Sport et Biéreau que leur poids relatif est plus important. Il est possible que ce type de ménage soit un peu plus fréquent qu'indiqué. En effet, si la famille propriétaire du logement a prévu une double numérotation (ex. : 1a et 1b), l'étudiant apparaîtra comme vivant seul. Une fois de plus, un cadastre des logements permettrait de mieux cerner les situations et d'aboutir à des définitions plus précises.

Les couples mariés sans enfant constituent une catégorie particulièrement importante dans les quartiers vieillissants de l'Hocaille-clos et du Biéreau (Figure 28). Ici encore, le modèle dominant est celui du couple seul, même si dans ces quartiers précisément, on observe une proportion non négligeable de couples accueillant un ou plusieurs étudiants. Il serait intéressant d'analyser plus en détails ce phénomène à l'heure où on parle de plus en plus d'habitat intergénérationnel ; les néo-louvanistes ayant peut-être développé une alternative adaptée à la situation particulière de la ville universitaire et à la coexistence intergénérationnelle entre étudiants et non étudiants.

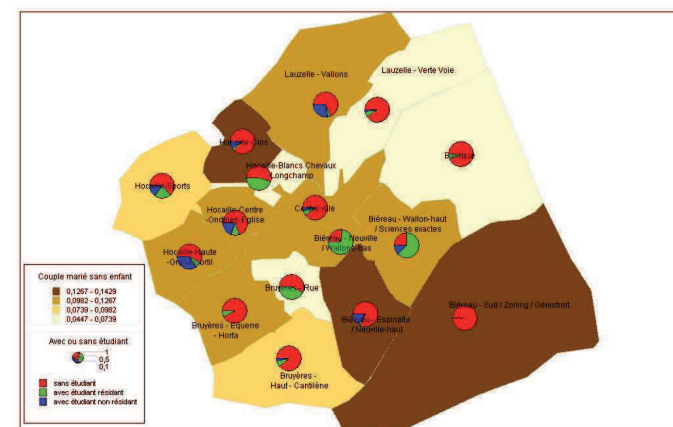
Figure 27. Répartition des couples mariés avec enfant à Louvain-la-Neuve (2011)



Les cohabitants avec enfants (Figure 29) présentent une configuration spatiale assez proche de celle des couples mariés. Peu présents dans les quartiers centraux, ils le sont davantage en périphérie. Ici encore, le modèle dominant est celui de la famille nucléaire, même si la part des ménages accueillant un étudiant est légèrement plus importante. Il est vraisemblable qu'il y ait ici un effet de génération. En effet, si jusqu'à aujourd'hui, le modèle familial en Belgique demeure celui du couple marié avec ou sans enfant, l'institution du mariage est de plus en plus battue en brèche et le poids de la cohabitation de long terme s'accroît au sein des générations les plus jeunes. On peut donc s'attendre à observer un accroissement du phénomène au cours des prochaines années ce qui pourrait impliquer l'accroissement du nombre de ménages louant une partie de leur logement à un étudiant.

Les cohabitants sans enfants (Figure 30) constituent une forme de ménage davantage présente dans les quartiers étudiants. Très présents dans le Centre-ville, ils semblent également davantage ouverts à l'accueil d'étudiants non résidents. Cela s'inscrit dans les nouvelles formes « d'habiter » typiquement urbaines qui favorisent la cohabitation au terme des études. Ce système permet de louer un logement plus grand et plus agréable tout atténuant l'impact de coûts prohibitifs. Cela explique sans doute la forte présence de ces ménages dans les quartiers estudiantins.

Figure 28. Répartition des couples mariés sans enfant à Louvain-la-Neuve (2011)



Les familles monoparentales (Figure 31) sont très présentes à Louvain-la-Neuve et se retrouvent principalement dans les quartiers plus résidentiels. Il est probable que celui qui obtient la garde des enfants conserve, au moins pendant un temps, le logement acquis avant la séparation. Cette situation qui se retrouve ailleurs en Belgique est le plus souvent temporaire, les contraintes socio-économiques ou la recomposition familiale amenant la vente de la maison. Dans le cas néo-louvaniste, on observe qu'une part importante de ces ménages louent une partie du logement à un ou plusieurs étudiants, ce qui peut constituer une stratégie afin d'obtenir un revenu complémentaire permettant de conserver le logement.

La catégorie « autres » (Figure 32) généralement peu importante dans les typologies existantes constitue à Louvain-la-Neuve un groupe non négligeable revêtant des formes assez surprenantes allant, comme nous l'avons déjà souligné, de familles multigénérationnelles à des cohabitations de fratries. Ici, le poids des ménages accueillant au moins un étudiant non apparenté est beaucoup plus marqué, mettant en évidence l'importance de cette forme « d'habiter » ou de « cohabiter ». Ces ménages sont très présents dans les quartiers centraux et dans les quartiers estudiantins.

Dans l'ensemble, la coexistence de ces différents types de ménage révèle une grande dynamique et souligne l'intérêt de développer ces analyses, notamment en couplant les données des différents

recensements de Louvain-la-Neuve. Cela permettrait en suivant les trajectoires familiales de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre et les évolutions par quartier.

Figure 29. Répartition des cohabitants avec enfant à Louvain-la-Neuve (2011)

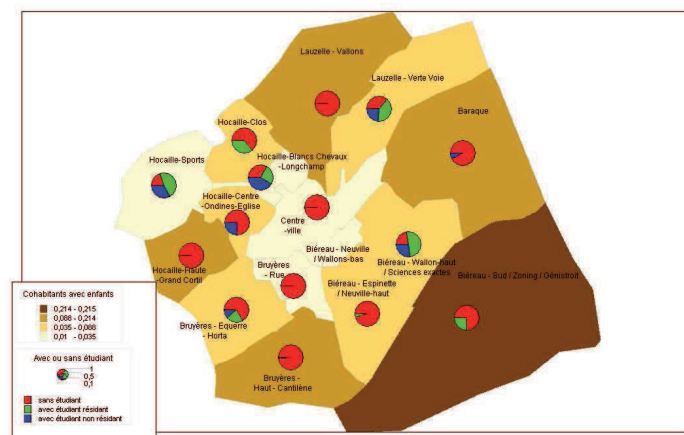


Figure 30. Répartition des cohabitants sans enfant à Louvain-la-Neuve (2011)

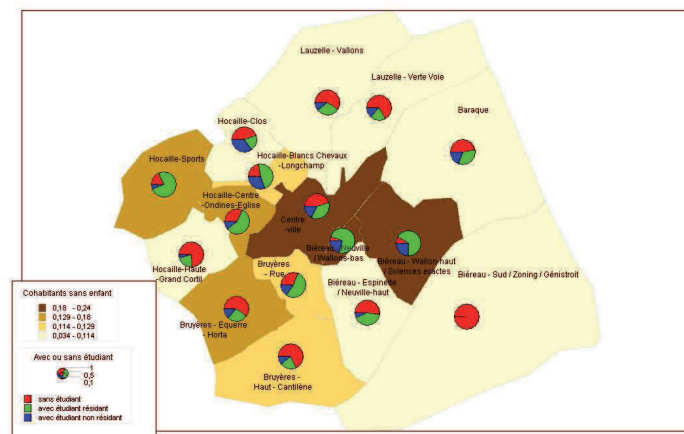


Figure 31. Répartition des familles monoparentales à Louvain-la-Neuve (2011)

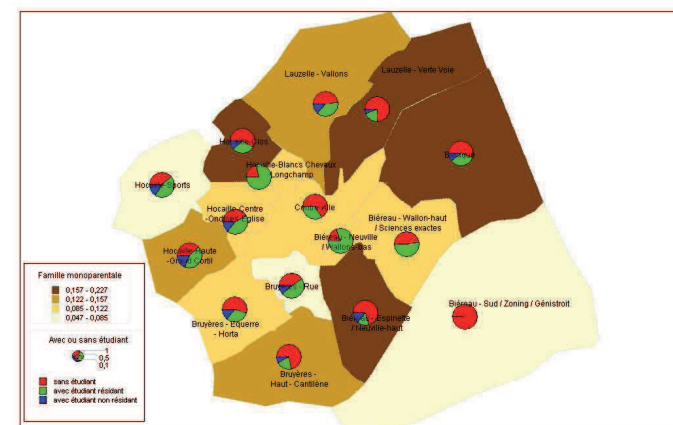


Figure 32. Répartition des autres types de ménage à Louvain-la-Neuve (2011)

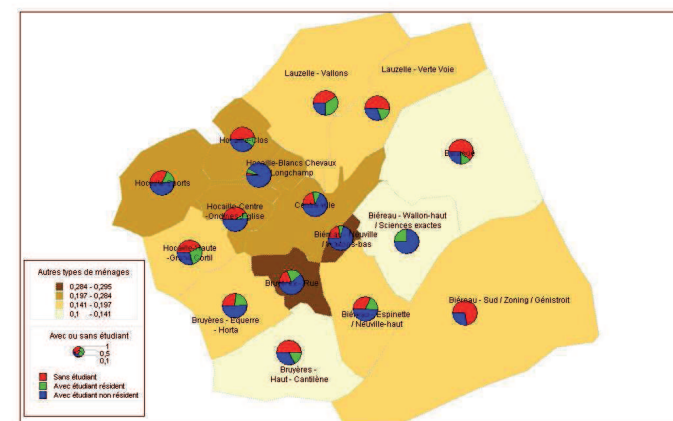


Tableau 8. Les types de ménages par quartier et sous-quartiers en % (2011)

Quartier	Cohabitants avec enfant	Cohabitants sans enfants	Couples mariés avec enfant	Couples mariés sans enfants	Familles mono- parentales	Isolés Non étudiant	Autres
Baraque	9	5	33	5	23	13	12
Biéreau	5	9	28	12	15	15	16
Biéreau-Espinette-Neuville-haut	6	4	32	13	17	14	15
Biéreau-Neuville-Wallons-bas	1	18	15	10	10	18	27
Biéreau-Sud-Zoning-Génistroit	21	5	17	14	5	21	17
Biéreau-Wallon-haut-Sciences exactes	4	23	30	12	10	12	10
Bruyères	7	13	25	8	11	21	15
Bruyères-Rue	5	13	25	10	11	21	15
Bruyères-Equerre-Horta	9	12	25	7	12	21	13
Bruyères-Haut-Cantilène	2	13	21	5	8	26	26
Centre-ville	2	18	10	11	9	30	19
Hocaille	6	12	27	12	14	4	25
Hocaille-Blancs Chevaux-Longchamp	1	12	6	6	10	42	24
Hocaille-Centre-Ondines-Eglise	6	18	13	14	12	8	28
Hocaille-Clos	4	5	30	12	15	15	19
Hocaille-Haute-Grand Cortil	9	7	34	10	13	13	14
Hocaille-Sports	0	4	7	3	3	76	7
Lauzelle	3	2	20	4	10	53	8
Lauzelle-Vallons	8	3	32	8	11	26	12
Lauzelle-Verte Voie	4	3	35	6	19	18	15
Louvain-la-Neuve	6	10	27	9	13	19	16

4. Analyse des flux migratoires à Louvain-la-Neuve

4.1. Les choix résidentiels obéissent à des règles économiques et démographiques

Les migrations internes et les choix résidentiels qui y sont associés exercent une influence déterminante sur l'évolution des caractéristiques démographiques (âge, sexe, nationalité, type et taille de ménage), socioéconomiques et culturelles de la population des communes. Les migrations internes sont aussi le principal agent de la redistribution spatiale de la population et conditionnent dans une plus ou moins large mesure de nombreux aspects du développement durable local, tels que l'aménagement du territoire, la mobilité quotidienne, la qualité de l'environnement, l'adéquation entre l'offre et la demande des logements ou encore la mixité sociale.

Les choix résidentiels des individus et des ménages obéissent à des « règles » économiques et démographiques. Pour les économistes, l'étalement urbain s'explique en grande partie par deux évolutions concomitantes (Cavailhes, 2004 ; Thisse *et al.*, 2003). Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation du niveau de vie a favorisé l'accès à la propriété et donc une demande de consommation de logement et d'espace de plus en plus importante. Parallèlement, le développement du parc automobile et des infrastructures (auto)routières, et donc la baisse continue du coût d'utilisation de la voiture privée, ont rendu plus attractives des localisations résidentielles distantes des centres urbains et des pôles d'emploi. En d'autres termes, l'arbitrage entre le coût du logement et le coût des migrations alternantes (domicile-travail) est au cœur du mécanisme économique des choix résidentiels (de type périurbain). L'évolution des marchés fonciers et immobiliers, la disponibilité des logements et des terrains à bâtir, l'évolution du coût des déplacements ainsi que du niveau de vie des ménages sont susceptibles d'influencer l'intensité et le sens des migrations internes entre communes (Carpentier *et al.*, 2012).

Par ailleurs, les choix résidentiels des individus et des ménages varient selon les étapes de leur cycle de vie, et donc selon leur situation de ménage et leur âge. Très brièvement, l'offre d'emploi et de logements ainsi que les atouts socioculturels des villes correspondent aux aspirations de nombreux jeunes adultes au moment de leur émancipation du domicile des parents, alors que les communes périurbaines rencontrent davantage les attentes (logements plus vastes et indépendants, accès à la propriété, cadre champêtre, etc.) des couples âgés de 30-45 ans et de leurs enfants. Pour les parents, la phase du « nid vide » (départ des enfants) correspond souvent à l'âge de la retraite et peut se traduire par des options migratoires guidées par la recherche d'un logement plus adéquat à la réduction de la taille de la famille et/ou d'un environnement plus approprié. En d'autres termes, à chaque étape du cycle de vie des personnes semble correspondre un type de commune.

Ces dernières décennies, des changements sont venus complexifier ces mécanismes. D'une part, si au cours des années 1960 à 1980, le choix résidentiel périurbain, souvent interprété comme un rejet de la ville, était sensible aux effets conjoncturels, de nos jours, il apparaît comme un passage obligé, culturellement ancré dans le parcours de vie des ménages et sur lesquels les événements conjoncturels et les politiques incitatives (par exemple, le retour à la ville) semblent avoir peu d'emprise (Dal *et al.*, 2013). D'autre part, les situations de ménages sont devenues de plus en plus instables, et par là-même, un facteur de plus en plus déterminant des migrations internes (Eggerickx *et al.*, 2013).

4.2. Cadre général : la périurbanisation du Brabant Wallon

Le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle sont dominés par les migrations orientées des campagnes vers les villes. Ces migrations furent responsables de la croissance démographique des grandes villes et des communes des bassins industriels et d'un relatif déclin démographique dans les campagnes. Vers 1950, le mécanisme se modifie radicalement. Désormais, les villes perdent des habitants – notamment des adultes de 25-40 ans et leurs enfants – au profit de communes périphériques rurales. Avec des périodes d'intensité variable, cette périurbanisation perdure de nos jours et détermine dans une large mesure l'évolution démographique d'un nombre sans cesse croissant de communes (Eggerickx *et al.*, 2002).

L'évolution de la périurbanisation se traduit également par une extension spatiale du processus, compte tenu d'une offre de logement de plus en plus ténue et des coûts du logement et des terrains à bâtir de plus en plus inabordables dans les espaces de périurbanisation plus anciens. Ainsi, si les communes situées au pourtour de l'agglomération bruxelloise et dans le Brabant Wallon constituent le théâtre historique de la périurbanisation bruxelloise, aujourd'hui, ce processus déborde à l'ouest sur les arrondissements de Soignies et d'Ath, à l'est sur l'arrondissement de Waremmes et au sud sur l'arrondissement de Namur. Cette relative saturation foncière et immobilière dans ces communes de périurbanisation plus ancienne (proches des agglomérations urbaines) serait, au moins en partie, compensée par un « effet de génération ». Comme on le constate actuellement dans certaines communes proches de Bruxelles, où le nombre de transactions immobilières a augmenté alors que le nombre de permis de bâtir délivrés est très faible, les premières générations de périurbains, arrivés à l'âge de la retraite, quittent leur logement, optent pour d'autres choix résidentiels et laissent leur place à de nouvelles générations de périurbains (Eggerickx *et al.*, 2013). Le processus s'autoalimente par la composante démographique, mais génère un tri social à l'entrée dans ces communes périurbaines. Au moment de l'accès à la propriété et de la constitution de la famille, les jeunes ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à ces espaces périurbains proches des pôles d'emploi sont alors contraints à des choix de localisation résidentielle plus éloignés. Ils participent ainsi au processus d'extension spatiale de la périurbanisation.

4.3. Comment se situe la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et plus particulièrement Louvain-la-Neuve dans ce contexte ?

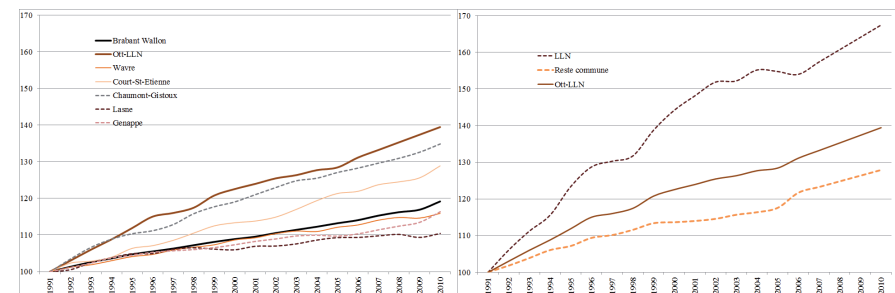
4.3.1. Une croissance démographique positive, mais plus lente que dans les années 1990

Comme le démontre la Figure 33, la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve se caractérise, au sein du paysage communal wallon, par un taux de croissance de la population élevé au cours de la période quinquennale 2005-2009.

En ramenant pour chaque unité d'observation le chiffre de population de 1991 à un indice 100, on peut comparer la vitesse d'évolution relative de la population. Ainsi, en vingt ans, la population d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a augmenté de près de 40 %, soit à un rythme sensiblement plus élevé que la moyenne provinciale (+ 20 %) ou que les communes voisines de Wavre (+ 15 %), de Genappe (+ 15 %) et de Lasne (+ 10 %). Seules les communes de Chaumont-Gistoux (+ 35 %) et de Court-Saint-Etienne (+ 30 %) soutiennent la comparaison. Une très large part de ce dynamisme démographique est logiquement imputable à Louvain-la-Neuve, de par son statut de « ville » ré-

cente en construction. Ainsi, entre 1991 et 2010, la population néo-louvaniste a augmenté de presque 70 %, alors que pour le reste de l'entité communale, la croissance est d'environ 30 %, soit un rien plus élevée que la moyenne du Brabant Wallon. Compte tenu du rythme de croissance plus élevé de Louvain-la-Neuve, son poids relatif au sein de la commune a sensiblement augmenté (Figure 34).

Figure 33. Évolution de la population de 1991 à 2010 (1991 = base 100)



Le taux de croissance reste positif, supérieur à la moyenne régionale, mais a sensiblement ralenti depuis le début des années 1990. En 2001-2005, il se situait même en-dessous du « reste de la commune », pour augmenter à nouveau au cours de la période 2005-2009, qui se caractérise par le peuplement du nouveau quartier des Bruyères et du Centre-ville (rue Charlemagne).

4.3.2. Solde migratoire interne négatif et un solde migratoire international positif

Le taux de croissance est le résultat de l'addition du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties). Le solde naturel à Louvain-la-Neuve a toujours été très positif, largement supérieur au « reste de la commune », et constitue un élément important, voire déterminant, de la croissance de la population (Tableau 9). Hormis entre 1991-1995, le poids relatif du solde naturel dans la croissance de la population l'emporte systématiquement sur celui du solde migratoire. On observe la situation inverse dans le « reste de la commune » et dans la plupart des communes de Wallonie. L'impact important du solde naturel est, d'une part, lié à une natalité élevée (forte présence de population étrangère), laquelle a cependant sensiblement diminué au cours de ces vingt dernières années, et d'autre part, surtout à des taux de mortalité très faibles, compte tenu de la jeunesse relative de sa population.

Les données du Registre national permettent de déterminer, au sein du solde migratoire total, la part attribuée respectivement aux migrations internes (migrations en provenance ou à destination d'une autre commune belge) et aux migrations internationales (migrations en provenance ou à destination d'un autre pays) (Tableau 10 et Figure 34). Hormis pour la période 1991-1995, où Louvain-la-Neuve se caractérisait par un solde migratoire interne très positif (donc une forte attractivité migratoire par rapport aux autres communes belges) depuis, le solde migratoire interne est négatif et cette

tendance s'est globalement accrue. À l'inverse, l'attractivité migratoire internationale s'est renforcée et contrebalance largement le solde migratoire interne négatif. À ce niveau, il y a opposition par rapport au « reste de la commune » qui adopte un profil périurbain plus classique, caractérisée par un apport migratoire interne positif, alors que Louvain-la-Neuve se distingue par un modèle migratoire – soldes internes négatifs et soldes internationaux positifs – comparable à la situation d'une agglomération comme Bruxelles (Deboosere *et al.*, 2010).

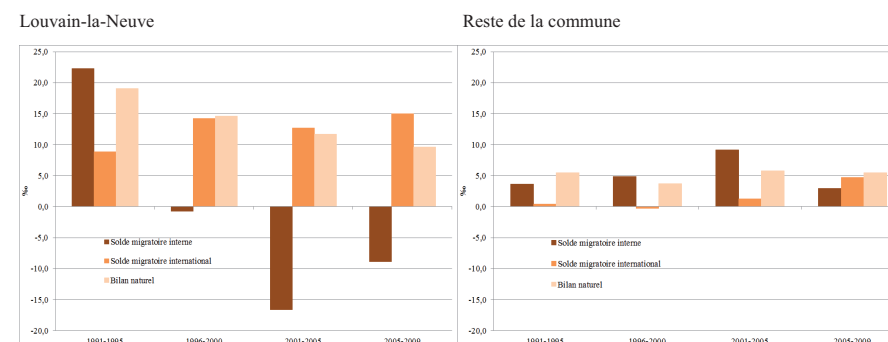
Tableau 9. L'évolution des composantes du mouvement de la population résidente

	Taux de natalité (%)	Taux de mortalité (%)	Solde naturel (‰)	Solde migratoire (‰)	Taux de croissance (%)
1991-1995					
Louvain-la-Neuve	21,0	1,9	19,1	31,1	50,2
Reste commune	13,1	7,6	5,5	4,1	9,6
Ottignies-Louvain-la-Neuve	15,5	5,8	9,7	12,4	22,1
1996-2000					
Louvain-la-Neuve	17,3	2,7	14,6	13,4	28,0
Reste commune	12,1	8,4	3,7	4,5	8,2
Ottignies-Louvain-la-Neuve	13,8	6,4	7,4	7,6	14,9
2001-2005					
Louvain-la-Neuve	14,4	2,7	11,7	-3,9	7,8
Reste commune	11,2	8,5	2,7	10,4	13,1
Ottignies-Louvain-la-Neuve	12,3	6,5	5,8	5,4	11,3
2005-2009					
Louvain-la-Neuve	12,1	2,6	9,6	6,1	15,7
Reste commune	11,7	8,4	3,3	7,6	10,9
Ottignies-Louvain-la-Neuve	11,8	6,3	5,5	7,1	12,6

Tableau 10. Importance respective des soldes migratoires (%) internes et internationaux

Périodes	Soldes migratoires	Louvain-la-Neuve	Reste commune	Total commune
1991-1995	Solde interne	22,3	3,6	9,4
	Solde international	8,8	0,4	3,0
	Solde total	31,1	4,1	12,4
1996-2000	Solde interne	-0,8	4,9	2,9
	Solde international	14,2	-0,3	4,6
	Solde total	13,4	4,5	7,6
2001-2005	Solde interne	-16,7	9,2	0,2
	Solde international	12,7	1,2	5,2
	Solde total	-3,9	10,4	5,4
2005-2009	Solde interne	-8,9	2,9	-1,2
	Solde international	15,0	4,7	8,3
	Solde total	6,1	7,6	7,1

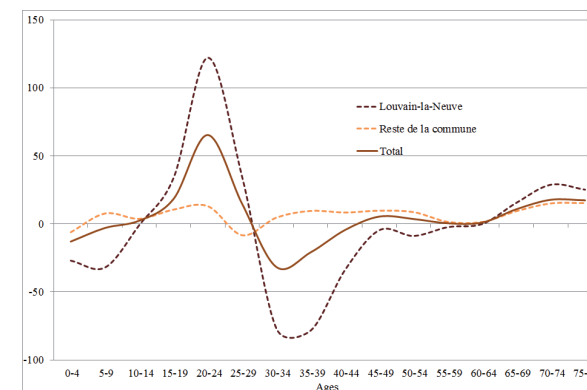
Figure 34. Contribution relative des soldes naturels et migratoires internes et internationaux (%)



4.3.3. Selon l'âge : attraction des 20-29 ans et répulsion des 30-44 ans

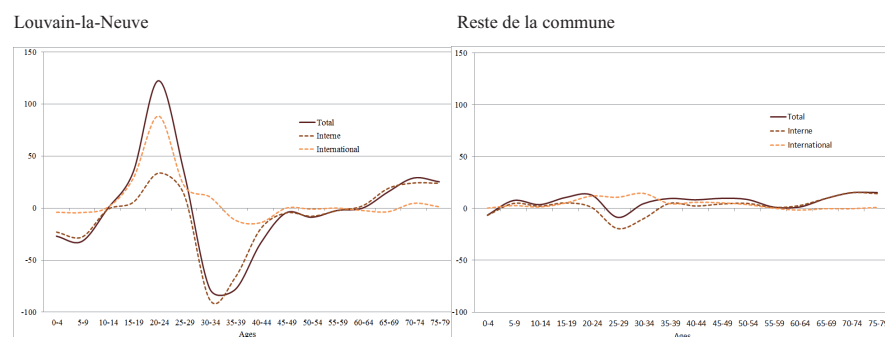
Qu'en est-il en fonction de l'âge ? Il s'agit d'une variable clé dans l'étude des migrations qui détermine largement l'intensité et le sens des migrations. La Figure 35 compare les soldes migratoires totaux de Louvain-la-Neuve et du « reste de la commune » pour la période 2005-2009. Les soldes migratoires représentent, pour une commune ou une partie de commune, les gains ou pertes migratoires selon l'âge, lesquels peuvent être traduits en termes d'attractivité (soldes positifs) ou de répulsivité (soldes négatifs) en fonction de l'âge. Louvain-la-Neuve présente des profils migratoires radicalement différents de ceux du « reste de la commune » qui s'apparentent, à nouveau, à ceux rencontrés dans les grandes agglomérations urbaines. Entre 2005 et 2010, Louvain-la-Neuve est très attractive pour les jeunes adultes de 20-29 ans et, dans une moindre mesure, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, alors qu'elle affiche des bilans migratoires très négatifs pour les adultes de 30-49 ans et les enfants de moins de 10 ans. En revanche, le « reste de la commune » présente des soldes migratoires typiques des espaces périurbains : attractivité entre 30-49 ans et répulsivité entre 25-29 ans.

Figure 35. Soldes migratoires (%) par groupe quinquennal d'âge (2005-2009)



Selon l'âge, il est possible de distinguer les soldes migratoires internes et internationaux (Figure 36). Ainsi, la forte répulsivité migratoire de Louvain-la-Neuve entre 30 et 50 ans est essentiellement liée aux mouvements internes, alors que la migration internationale apporte une contribution majeure à l'importante attractivité entre 20 et 30 ans. Pour le reste de la commune, ce sont surtout les migrations internes qui déterminent le profil des soldes migratoires totaux, même si l'excédent des migrations internationales entre 20 et 30 ans atténue de moitié le déficit des migrations internes aux mêmes âges.

Figure 36. Soldes migratoires total, interne et international (‰) par groupe quinquennal d'âge (2005-2009)



Comment ont évolué ces soldes migratoires selon l'âge (Figure 37) ? Depuis 1991, l'attractivité que la ville universitaire¹⁴ exerce sur les jeunes adultes ne s'est pas démentie et s'est même légèrement renforcée. En revanche, le déficit migratoire des personnes âgées de 30-49 ans et de leurs jeunes enfants s'est accentué. Pour le « reste de la commune », les évolutions des bilans migratoires selon l'âge sont plus contrastées. Entre 2005-2009, les bilans migratoires des 15-24 ans sont devenus positifs alors que le déficit migratoire des 25-29 ans s'est sensiblement atténué. En revanche, l'attractivité migratoire des adultes de 30-39 ans a diminué de moitié par rapport à 2001-2005, alors que celle des 45-54 ans n'a cessé de s'améliorer. Enfin, pour Louvain-la-Neuve, comme pour le « reste de la commune », on observe une forte attractivité migratoire au-delà de 65 ans.

Pour les migrations internes à Louvain-la-Neuve, le déficit migratoire entre 30 et 44 ans s'est largement accentué, au même titre que l'attractivité migratoire des 20-24 ans. Dans le cas du « reste de la commune », l'attractivité migratoire interne s'est sensiblement réduite pour les adultes de 30-54 ans et leurs enfants de moins de 15 ans, alors que les soldes migratoires sont toujours autant négatifs entre 25 et 29 ans.

¹⁴ Pour Louvain-la-Neuve, et pour les périodes d'observation 1991-1995 et 1996-2000, nous n'avons pas considéré les soldes migratoires au-delà de 60 ans, car ceux-ci se réfèrent à un nombre très peu élevé de migrations, et n'ont donc qu'une significativité statistique très limitée.

Figure 37. Évolution des soldes migratoires totaux (‰)

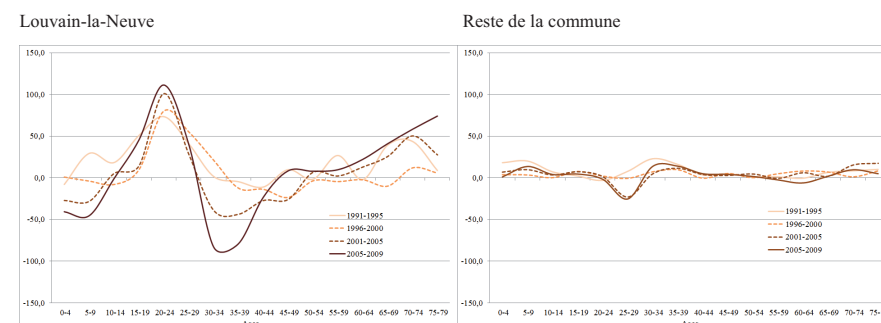


Figure 38. Évolution des soldes migratoires internes (‰)

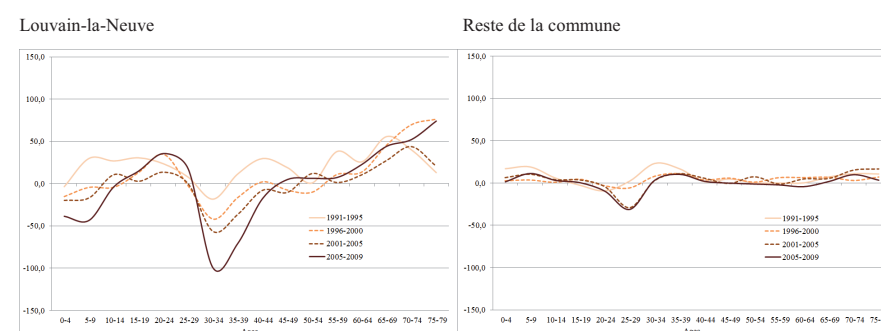
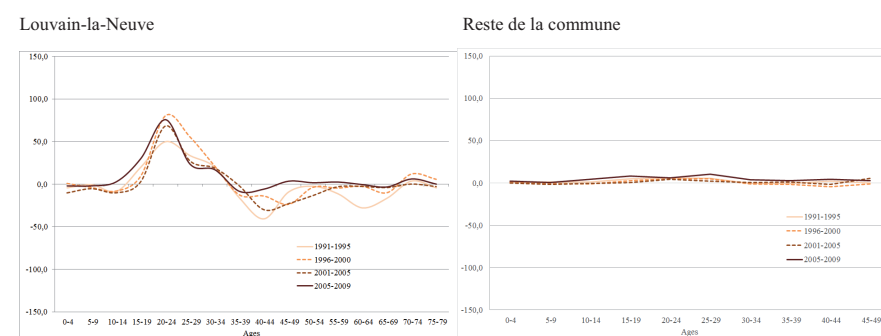


Figure 39. Évolution des soldes migratoires internationaux (‰)



4.3.4. Instabilité migratoire et hyper-mobilité résidentielle à Louvain-la-Neuve

Le taux de mobilité¹⁵ est un indicateur de l'intensité de la migration qui traduit d'une certaine manière le degré d'instabilité résidentielle d'une commune ou d'un quartier. Le taux de mobilité à Louvain-la-Neuve, pour la période 2005-2009, est très élevé, de l'ordre de 464 ‰, et très largement supérieur à celui qui caractérise le « reste de la commune » (193 ‰). L'ancrage résidentiel à Louvain-la-Neuve est donc faible et s'inscrit peu dans la durée, ce qui corrobore l'hypothèse que Louvain-la-Neuve est davantage un espace de transition dans le parcours de vie des individus et des familles, un lieu où l'on s'installe plus provisoirement que durablement. D'autant que les taux de mobilité se sont sensiblement accrus depuis le début des années 2000 : entre les périodes quinquennales 2001-2005 et 2005-2009, le taux de mobilité à Louvain-la-Neuve a augmenté de 72 % (!) pour 11 % dans le « reste de la commune ».

L'augmentation de la propension à migrer est une tendance générale, observée depuis le début des années 1990, et elle s'explique en grande partie par l'instabilité et la fragilisation croissante des carrières professionnelles et des situations familiales (Eggerickx *et al.*, 2009). On peut supposer que grâce aux caractéristiques de son parc de logement – davantage de logements locatifs et sociaux¹⁶ et des logements en moyenne de plus petite taille – Louvain-la-Neuve offre des solutions de repli (ou de refuge) pour des personnes à la recherche d'un emploi ou fragilisée par une rupture familiale, avant qu'elles ne « rebondissent » et optent pour d'autres choix résidentiels.

C'est entre 20 et 45 ans que la différence est la plus marquée par rapport au reste de la commune, avec des taux de mobilité sensiblement plus élevés (Figure 41). C'est également pour ces tranches d'âge que l'intensité de la migration, ou l'instabilité migratoire, a le plus augmenté depuis le début des années 1990. Outre le rôle de lieu de transition pour des individus ou des ménages socio-professionnellement et familialement fragilisés, l'offre de Louvain-la-Neuve ne rencontre probablement pas assez les attentes des ménages typiquement périurbains – ménages de 30-45 ans avec enfants. Enfin, l'augmentation très rapide du coût des logements, tant à la location qu'à la vente au cours de ces dernières années, force peut-être les ménages à concrétiser leur choix résidentiel en dehors de Louvain-la-Neuve. D'ailleurs, on constate une augmentation beaucoup plus significative des taux d'émigration entre 25 et 45 ans que des taux d'immigration, ce qui tend à démontrer que le pouvoir de rétention de Louvain-la-Neuve s'amenuise pour ces groupes d'âges. Cette hypothèse se confirme si l'on distingue les taux d'immigration et d'émigration internes au pays et internationaux (Figures 43 et 44). L'augmentation du taux d'immigration entre 20 et 30 ans est uniquement due aux migrations internationales, puisque l'on observe même une diminution de ce taux au niveau des migrations internes. Inversement, pour ces dernières, le taux d'émigration de Louvain-la-Neuve, pour les personnes âgées de 30-45 ans et leurs jeunes enfants, s'intensifie très nettement depuis le début des années 1990 et s'accompagne d'un déplacement de l'âge modal vers la droite de la distribution. Ces groupes d'âges se fixent de moins en moins à Louvain-la-Neuve, car ils éprouvent pro-

¹⁵ Le taux de mobilité est la somme des entrées et des sorties rapportées à la population totale observée à mi-période. Cet indice est exprimé en pour mille et par année.

¹⁶ Selon le rapport pour l'année 2012 de la Chambre des notaires du Brabant Wallon, reprenant les chiffres de l'ancrage communal du logement, le rapport du nombre de logements publics au nombre total de ménage à Ottignies-LLN était en 2007 de 12,1 %, soit l'une des valeurs les plus élevées de la province, et supérieure à la moyenne régionale qui s'élevait à 8,5 %.

bablement de plus en plus de difficulté à y concrétiser leurs choix résidentiels, probablement pour des raisons de coût et de disponibilité de logements adéquats.

Figure 40. Évolution du taux de mobilité selon l'âge (‰)

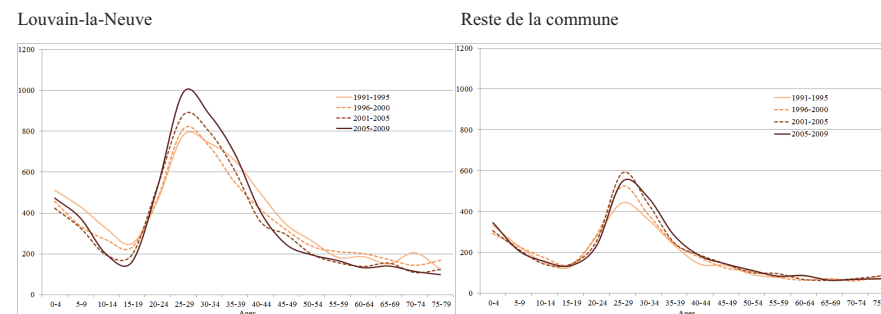


Figure 41. Évolution du taux d'immigration et d'émigration totaux pour Louvain-la-Neuve (‰)

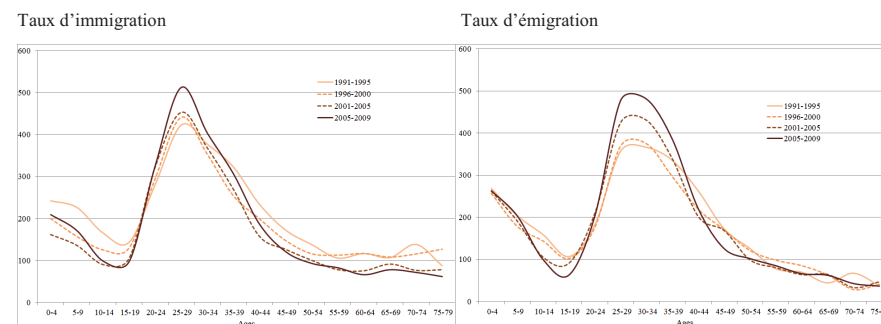


Figure 42. Évolution du taux d'immigration et d'émigration internes pour Louvain-la-Neuve (‰)

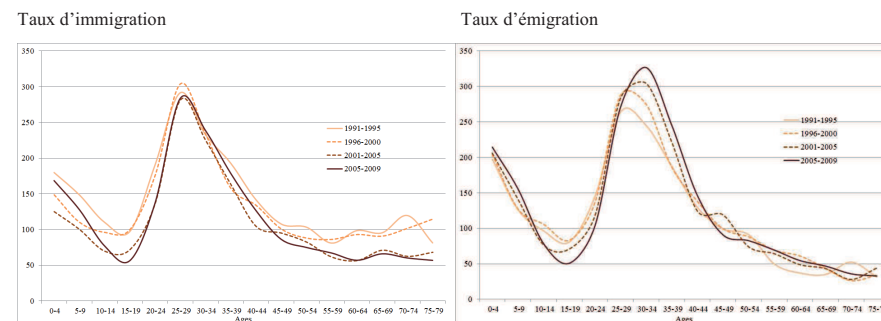
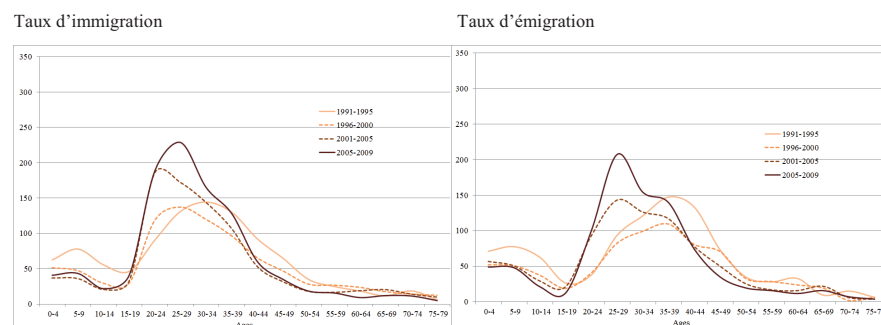


Figure 43. Évolution du taux d'immigration et d'émigration internationales pour Louvain-la-Neuve (%)



4.4. Origines et destinations des migrants

4.4.1. D'où proviennent les migrants internes qui s'installent à Louvain-la-Neuve ?

D'une manière générale, plus la distance entre deux quartiers ou deux communes est faible, plus on observera, toute chose étant égale par ailleurs, d'échanges migratoires entre eux. Les migrations obéissent donc, dans la plupart des cas, à une logique de proximité. L'analyse des communes de provenance des migrants qui s'installent à Louvain-la-Neuve durant les périodes 1995-1999 et 2005-2009 se conforme à ce cadre théorique. Ainsi, les autres communes du Brabant Wallon fournissent 44 % des immigrants néo-louvanistes en 2005-2009 et 39 % en 1995-1999 (Figure 44). Ces immigrations de proximité se sont donc renforcées aux cours de la période d'observation. Wavre est de loin la commune qui fournit le plus de migrants à Louvain-la-Neuve, suivie par Rixensart, Court-Saint-Etienne et Chaumont-Gistoux, d'autres communes très proches. Certaines communes bruxelloises – Woluwé-Saint-Pierre, Ixelles, Bruxelles, Schaerbeek... – fournissent également des contingents importants de migrants. Plus globalement, 16 % des immigrants qui s'installent à Louvain-La-Neuve entre 2005 et 2009 proviennent de l'agglomération Bruxelloise.

Le Brabant Wallon et l'agglomération de Bruxelles constituent donc les principales zones de provenance des migrants qui s'installent à Louvain-la-Neuve.

Comparons à présent les communes de provenance des immigrants s'installant respectivement à Louvain-la-Neuve et dans le reste de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. L'analyse des taux d'immigration – qui rapportent le nombre de migrants de la commune i vers la commune j rapporté au produit de leur population respective –, illustrés par les Figures 45 et 46, nous livre une lecture plus fine de l'immigration selon la commune de provenance. Ainsi, c'est du Brabant Wallon que la propension à migrer vers les deux entités est la plus élevée et supplante largement celles des autres lieux de provenance (Tableau 11). Par exemple, le risque de migrer vers Louvain-la-Neuve en provenance d'une autre commune du Brabant Wallon est 9 fois plus élevé qu'en provenance de l'agglomération bruxelloise. Cela souligne une nouvelle fois l'importance des migrations de proximité, qui s'est accrue dans le cas de Louvain-la-Neuve. Car, entre les deux périodes, les taux d'immigration d'une commune du Brabant Wallon vers Louvain-la-Neuve ont augmenté, alors

qu'ils ont diminué à destination du reste de la commune. Ces tendances divergentes s'observent quelle que soit la zone de provenance au sein du Brabant Wallon (Tableau 11). L'évolution la plus marquante concerne les communes de l'Est de la province, pour lesquelles la probabilité de migrer vers Louvain-la-Neuve a doublé. Il n'en demeure pas moins que ce sont les communes du Centre du Brabant Wallon qui se caractérisent, en 1995-1999 comme en 2005-2009, par les taux d'immigration les plus élevés à destination de Louvain-la-Neuve, alors que pour le reste de la commune, cette prédominance est plutôt exercée par les communes du Nord-Nord-Ouest.

Figure 44. Communes de provenance des immigrants vers Louvain-la-Neuve (chiffres absolus)

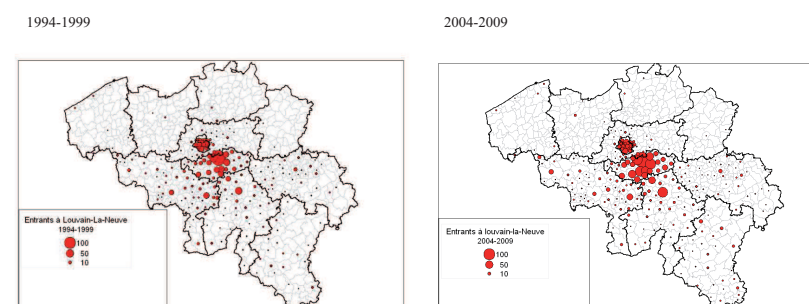
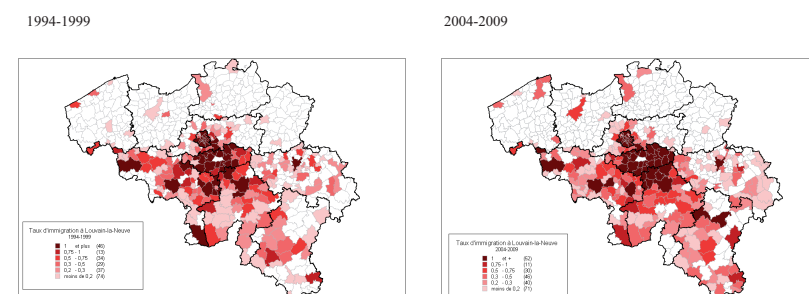


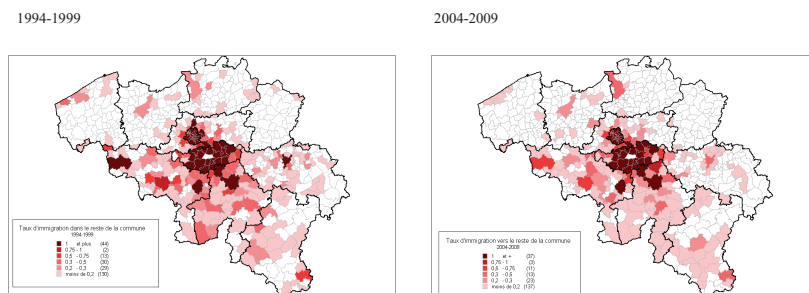
Figure 45. Taux d'immigration (Mij/Pi) vers Louvain-la-Neuve



Si les mouvements intra-provinciaux, et surtout de proximité directe, dominent le paysage migratoire néo-louvaniste, les taux d'immigration en provenance d'autres régions du pays, et plus particulièrement de Wallonie, sont sensiblement plus élevés que dans le cas du reste de la commune. En d'autres termes, le bassin d'immigration vers Louvain-la-Neuve est davantage étendu et diversifié que celui du reste de la commune (Figure 46) et cette tendance s'est renforcée. Pour de nombreux territoires, les taux d'immigration vers Louvain-la-Neuve ont augmenté entre les deux périodes : c'est le cas de la province du Luxembourg, de l'arrondissement d'Ath et surtout du Namurois. Hors Brabant Wallon, c'est de l'arrondissement de Namur que la probabilité de migrer vers Louvain-la-Neuve est la plus élevée, plus de deux fois supérieure à celle en provenance des communes bruxel-

loises entre 2005 et 2009. D'ailleurs, même si en chiffres absolus, les Bruxellois restent nombreux à immigrer vers Louvain-la-Neuve, en termes relatifs, leur propension à venir s'y installer s'est réduite de plus de 20 % entre les deux périodes. La commune, et en particulier Louvain-la-Neuve, compte tenu de l'importance croissante des autres zones de provenance, semble donc de moins en moins « subir » la périurbanisation bruxelloise.

Figure 46. Taux d'immigration (Mij/Pi) vers le reste de la commune



4.4.2. Où s'installent les migrants internes qui quittent Louvain-la-Neuve ?

Comme nous avons pu l'observer précédemment, si les taux d'immigration interne ont peu évolué au fil du temps, la propension à l'émigration a par contre sensiblement augmenté, notamment entre 30 et 45 ans. Où s'installent ceux qui quittent Louvain-la-Neuve et quelles sont les évolutions marquantes ?

En chiffres absolus (Figure 47), tant pour Louvain-la-Neuve que pour le reste de la commune, on constate une forte concordance entre les zones de provenance et de destination des migrants, ce qui confirme l'existence de bassins migratoires, centrés sur le Brabant Wallon, l'agglomération bruxelloise et le nord de la province de Namur (notamment dans le cas de Louvain-la-Neuve).

La comparaison des taux d'émigration entre les deux périodes permet de dégager les éléments suivants (Figures 48 et 49 et tableau 10) :

- Les taux d'émigration vers les communes bruxelloises, sensiblement plus élevés dans le cas de Louvain-la-Neuve, ont diminué entre les périodes 1995-1999 et 2005-2009, ce qui confirme la « perte d'influence migratoire » de la capitale déjà observée dans le cas de l'immigration.
- Pour les deux entités, le Brabant Wallon demeure la zone d'attraction privilégiée des émigrants et cette tendance s'est légèrement renforcée. On soulignera toutefois un doublement du taux d'émigration de Louvain-la-Neuve vers les communes du Sud-Ouest de la province.
- Hormis vers la Flandre, les taux d'émigration de Louvain-la-Neuve et du reste de la commune vers les autres territoires du pays ont sensiblement augmenté, ce qui pourrait indiquer un effet de saturation du marché du logement en Brabant Wallon pour certaines catégories de migrants et la contrainte d'opérer un choix résidentiel plus éloigné, notamment en direction du Namurois. Cet étalement spatial vers la province de Namur est d'une part plus intense au départ de

Louvain-la-Neuve (par rapport au reste de la commune), mais également plus diffus. En effet, si pour le reste de la commune, l'émigration reste surtout confinée au nord de la province, dans le cas de Louvain-la-Neuve, elle déborde largement l'agglomération namuroise pour s'enfoncer vers le sud jusqu'à Hamois, le long de l'autoroute E411.

Figure 47. Communes de destination des émigrants de Louvain-la-Neuve (chiffres absolus)

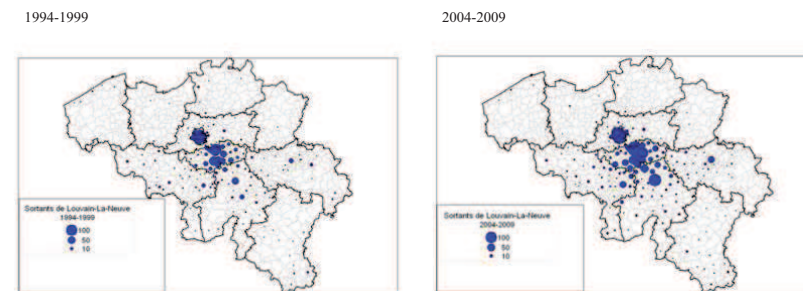


Figure 48. Taux d'émigration (Mij/Pi) de Louvain-la-Neuve

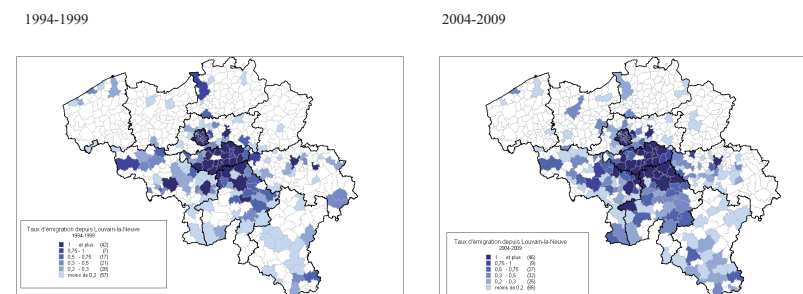
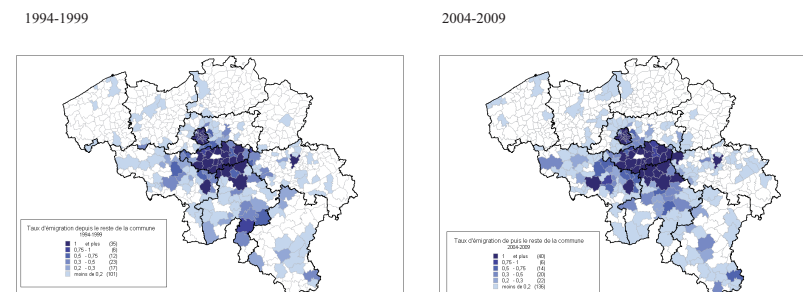


Figure 49. Taux d'émigration (Mij/Pi) du reste de la commune



4.4.3. Qui gagne et qui perd des habitants par rapport à Louvain-la-Neuve ?

La différence entre les taux d'immigration et les taux d'émigration fournit les soldes migratoires par rapport à Louvain-la-Neuve (Figure 52). En rouge Figurent les communes vis-à-vis desquelles Louvain-la-Neuve gagne davantage d'habitants qu'elle n'en perd et en bleu, la situation inverse. Les mêmes cartes ont été réalisées pour le reste de la commune (Figure 51). Louvain-la-Neuve gagne des habitants par rapport au Nord et à l'Ouest de la province du Brabant Wallon et vis-à-vis d'un grand nombre de communes assez éloignées tant vers l'Ouest (Tournaisis), l'Est (arrondissement de Verviers) que vers le Sud (arrondissement de Marche). En revanche, la ville universitaire est déficitaire vis-à-vis du Centre-Sud du Brabant Wallon, de l'agglomération bruxelloise et surtout de la plupart des communes de l'arrondissement de Namur. La structuration spatiale des soldes migratoires du reste de la commune est plus claire et elle s'est même simplifiée au fil du temps. Les gains migratoires concernent essentiellement les communes contigües du Nord du Brabant Wallon et du sud-est de l'agglomération bruxelloise et cet apport s'est affaibli entre les deux périodes d'observation. Par contre, le reste de la commune est déficitaire par rapport aux autres communes du Brabant Wallon et du Namurois.

Figure 50. Soldes migratoires de Louvain-la-Neuve avec les autres communes belges

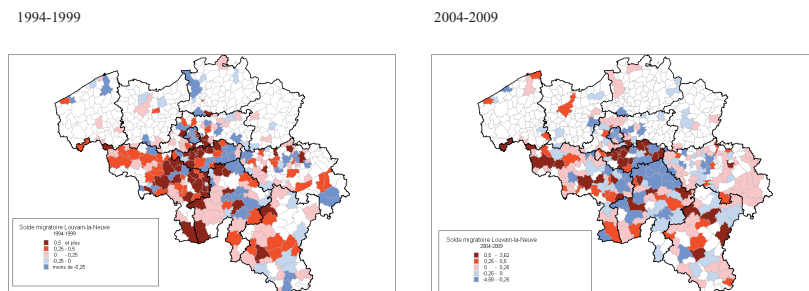


Figure 51. Soldes migratoires du reste d'Ottignies-Louvain-la-Neuve avec les autres communes belges

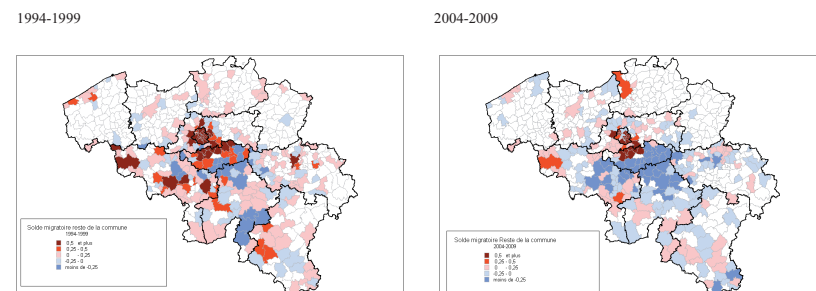


Tableau 11. Taux d'immigration, d'émigration et soldes migratoires relatifs (en %) par rapport à Louvain-la-Neuve et au reste de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

ENTITE	Taux d'immigration Louvain-la-Neuve	Taux d'immigration Reste de la commune	Taux d'émigration Louvain-la-Neuve	Taux d'émigration Reste de la commune	Solde Louvain-la-Neuve	Solde Reste de la commune
Bruxelles	40,89	56,05	60,87	29,17	-19,98	26,88
Brabant Wallon	81,11	104,22	74,00	82,94	7,11	21,28
dont NNO	47,19	74,99	37,81	53,44	9,38	21,55
dont SO	5,23	3,54	2,41	2,99	2,82	0,54
dont Centre	23,33	19,70	24,67	19,86	-1,34	-0,16
dont Est	5,36	5,99	9,12	6,64	-3,75	-0,65
Flandre	14,61	18,50	10,59	7,73	4,02	10,78
Hainaut	33,38	15,35	13,14	7,84	20,24	7,51
dont Ath	1,47	0,33	0,67	0,33	0,80	-
dont Charleroi	13,41	6,69	5,36	3,97	8,04	2,72
dont Soignies	4,29	2,18	1,74	1,80	2,55	0,38
dont reste Hainaut	14,21	6,15	5,36	1,74	8,85	4,41
Liège	11,26	6,48	8,98	5,44	2,28	1,03
Luxembourg	6,44	3,05	2,82	2,23	3,62	0,82
Namur	22,79	11,92	20,78	16,00	2,01	-4,08
dont arr. Namur	16,22	9,14	14,75	11,92	1,47	-2,78
dont reste Namur	6,57	2,78	6,03	4,08	0,54	-1,31

2004-2009

ENTITE	Taux d'immigration Louvain-la-Neuve	Taux d'immigration Reste de la commune	Taux d'émigration Louvain-la-Neuve	Taux d'émigration Reste de la commune	Solde Louvain-la-Neuve	Solde Reste de la commune
Bruxelles	36,14	45,89	55,38	29,70	-19,24	16,19
Brabant Wallon	102,90	92,13	90,04	103,32	12,86	-11,19
dont NNO	57,40	67,77	44,22	61,14	13,18	6,63
dont SO	5,42	2,77	4,46	4,11	0,96	-1,34
dont Centre	28,91	17,23	32,42	29,21	-3,51	-11,98
dont Est	11,16	4,36	8,93	8,86	2,23	-4,50
Flandre	13,50	11,14	11,37	7,62	2,13	3,51
Hainaut	28,49	11,24	21,15	14,26	7,33	-3,02
dont Ath	2,13	0,50	1,06	0,84	1,06	-0,35
dont Charleroi	8,93	4,50	11,27	6,29	-2,34	-1,78
dont Soignies	3,83	1,73	2,98	3,17	0,85	-1,44
dont reste Hainaut	13,61	4,50	5,85	3,96	7,76	0,54
Liège	10,31	2,57	11,27	5,84	-0,96	-3,27
Luxembourg	10,84	1,98	4,04	3,91	6,80	-1,93
Namur	30,62	11,73	40,18	25,84	-9,57	-14,11
dont arr. Namur	23,92	9,36	34,34	22,13	-10,42	-12,77
dont reste Namur	6,70	2,38	5,85	3,71	0,85	-1,34

4.5. Évolution des migrations à l'échelle des quartiers

4.5.1. Apport migratoire international de plus en plus déterminant

Comme nous l'avons constaté, l'attractivité migratoire (mesurée par l'intensité et le signe du bilan migratoire) s'est sensiblement affaiblie depuis deux décennies. En outre, si le bilan migratoire total reste positif à l'heure actuelle, c'est uniquement dû à l'apport des migrations internationales, alors que depuis le début des années 2000, le solde des migrations internes est déficitaire. Ce modèle migratoire, conforme à celui que l'on observe actuellement dans de grandes agglomérations comme Bruxelles, s'observe-t-il à l'échelle des quartiers (Tableau 12 et Figures 53) ?

Les situations sont variables d'un quartier à l'autre. Ainsi, depuis près de 20 ans, le Biéreau affiche des bilans migratoires négatifs sur l'ensemble de la période. Si l'on distingue les poids respectifs des migrations internes et internationales, force est de constater que le caractère répulsif de ce quartier (bilans migratoires négatifs) est uniquement imputable aux bilans migratoires internes, les migrations internationales présentant un solde systématiquement positif. Un schéma similaire caractérise le quartier de l'Hocaille – autre quartier « mixte » où se mélangent étudiants et non-étudiants et à forte concentration de populations d'origine étrangère – où l'empreinte des migrations internationales est encore plus déterminante. Celles-ci permettent à ce quartier de retrouver un solde migratoire total positif au cours de la période 2005-2009. Le quartier du Centre adopte le même profil jusqu'en 2005 avec des soldes migratoires internes très négatifs mais largement compensés par des bilans migratoires internationaux très positifs. Toutefois, au cours de la dernière période, si l'apport migratoire international se renforce encore, le Centre se distingue désormais par un bilan migratoire interne légèrement positif : faut-il y voir l'impact de la construction de la rue Charlemagne ?

Tableau 12. Évolution des bilans migratoires annuels ¹⁷(%) par quartier selon le type de migration

Quartiers	Bilan migratoire total				Bilan migratoire interne				Bilan migratoire international			
	1991-95	1996-00	2001-05	2005-09	1991-95	1996-00	2001-05	2005-09	1991-95	1996-00	2001-05	2005-09
Biéreau	-30	-24	-37	-17	-32	-45	-52	-28	2	21	15	11
Bruyères	135	100	38	23	137	93	25	6	-2	7	13	17
Centre	-2	17	17	55	-27	-26	-28	6	25	43	45	49
Hocaille	0	-4	-16	10	-17	-26	-34	-11	17	22	18	21
La Baraque	128	-21	3	7	134	-13	-3	-7	-6	-8	6	14
Lauzelle	108	22	-9	-8	96	14	-11	-15	12	8	2	7
Total	31	13	-4	6	22	-1	-17	-9	9	14	13	15

Les quartiers plus résidentiels de La Baraque et de Lauzelle, hormis la forte attractivité migratoire du début des années 1990, affichent des bilans migratoires tantôt faiblement positifs (La Baraque),

¹⁷ Le mode de calcul des bilans migratoires par quartier est différent des résultats présentés préalablement (Hermia *et al.*, 2007). En effet, d'une part, il s'agit d'indices calculés sur une base annuelle, et d'autre part, ils tiennent compte également des échanges migratoires entre les quartiers de la commune. Les données utilisées auparavant n'autorisaient pas ce raffinement.

tantôt faiblement négatifs (Lauzelle). Ici aussi, l'apport migratoire international s'avère déterminant depuis le début des années 2000. Enfin, le quartier des Bruyères, en développement urbanistique depuis deux décennies au moins, est avec le Centre, le quartier le plus attractif sur le plan migratoire. Même si les soldes migratoires se sont sensiblement atténués au fil du temps. C'est néanmoins le seul quartier à présenter des soldes migratoires internes positifs depuis deux décennies.

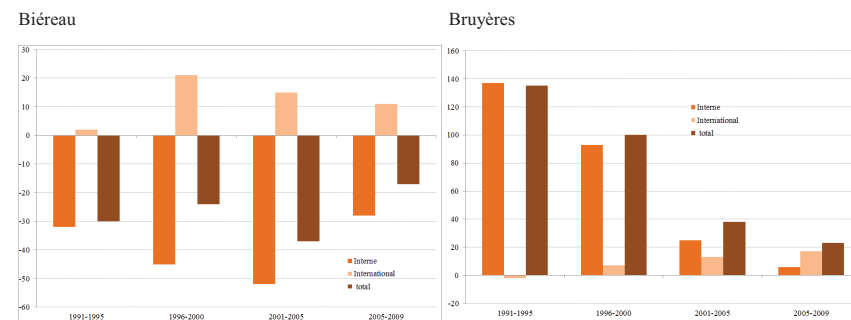
4.5.2. Les bilans migratoires par groupe d'âges

Pour chaque quartier et chaque période quinquennale, les bilans migratoires par grande tranche d'âges ont été calculés (Figure 52). Il s'agit des groupes d'âges suivants : moins de 20 ans, 20-29 ans, 30-44 ans, 45-64 ans et 65 ans et plus. Si ce choix entraîne une perte d'informations par rapport à un découpage classique en classes quinquennales d'âge, il permet néanmoins de rassembler davantage d'événements au sein de chaque grande tranche d'âges et donc de produire des indicateurs moins sensibles aux aléas statistiques dus aux petits nombres.

Pour rappel, le schéma migratoire qui prévaut à Louvain-la-Neuve est le suivant : une forte attraction migratoire des jeunes adultes de 20-29 ans, une répulsivité migratoire croissante des adultes de 30-44 ans et de leur(s) enfant(s), des soldes migratoires faiblement négatifs pour les 45-64 ans et des soldes migratoires positifs pour les retraités. On retrouve grosso-modo ce profil dans les quartiers néo-louvanistes, notamment au Biéreau, à l'Hocaille, au Centre et aux Bruyères. Épinglons toutefois certaines nuances :

- Conformément à la tendance générale, les bilans migratoires des 30-44 ans sont de plus en plus négatifs au Biéreau, à Lauzelle et aux Bruyères. En revanche, ce déficit migratoire s'atténue à L'Hocaille, dans le Centre, alors que La Baraque est le seul quartier à présenter des bilans migratoires positifs pour cette tranche d'âges en 2005-2009.
- Les quartiers du Centre, surtout, mais aussi celui des Bruyères et dans une moindre mesure La Baraque, sont les seuls à afficher des bilans migratoires positifs pour les 45-64 ans.
- Les quartiers de La Baraque et de Lauzelle sont très peu attractifs, voir répulsifs (La Baraque) pour les jeunes adultes de 20-29 ans.

Figure 52. Contribution des bilans migratoires internes et internationaux au bilan migratoire total (%)



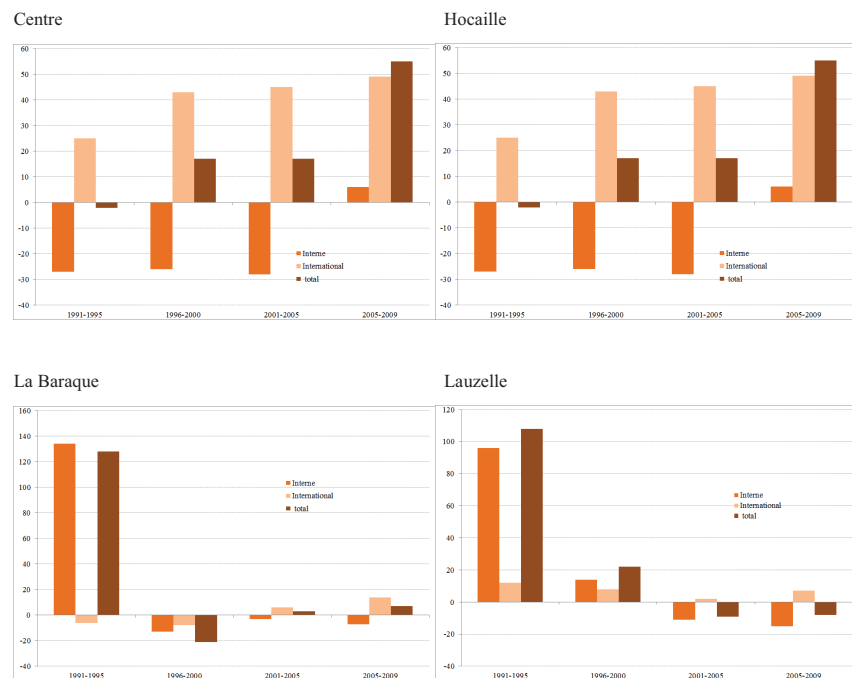
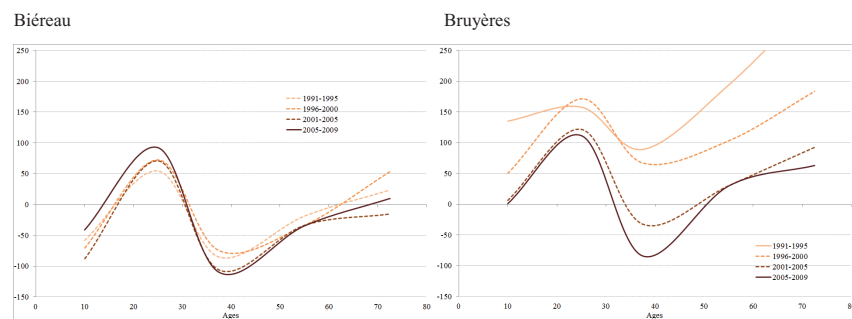


Figure 53. Évolution des bilans migratoires totaux (%) par quartiers et par grande tranche d'âges



Les Figures 54 et 55 présentent les bilans migratoires par quartiers et par âge en distinguant les migrations internes et internationales. Compte tenu du poids des migrations internes, la configuration des courbes est globalement identique à celles des migrations totales. On soulignera toutefois des bilans migratoires moins positifs et plus négatifs (cas de Lauzelle et de La Baraque) pour les jeunes

adultes de 20-29 ans dans le cas des migrations internes. L'apport des migrations internationales à ces âges est donc déterminant (Figure 55).

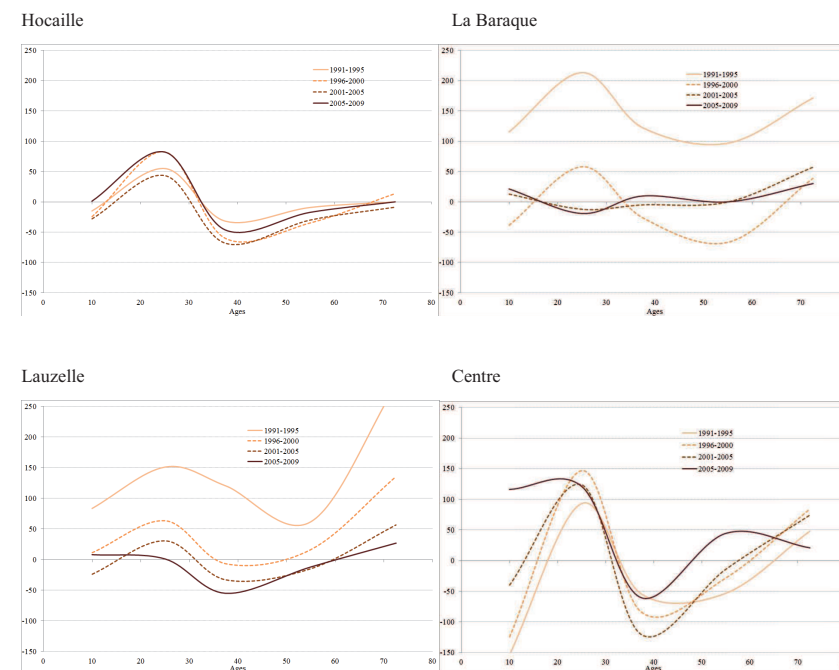
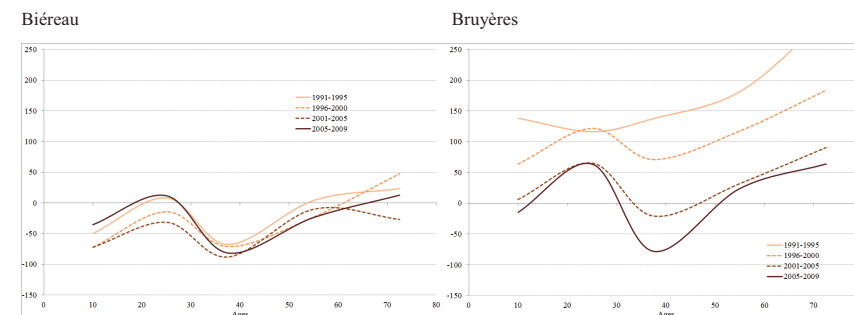


Figure 54. Évolution des bilans migratoires internes (%) par quartiers et par grande tranche d'âges



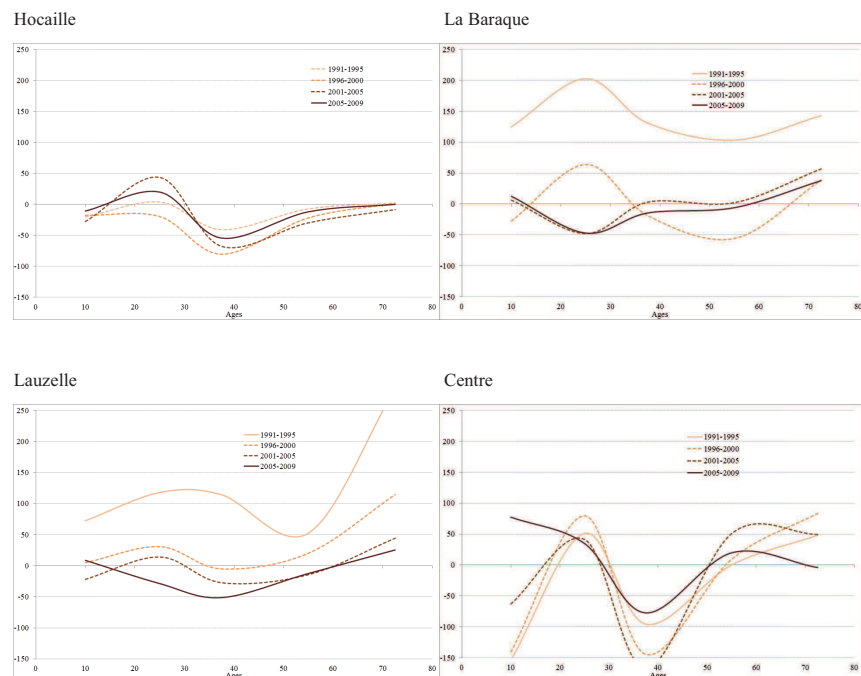
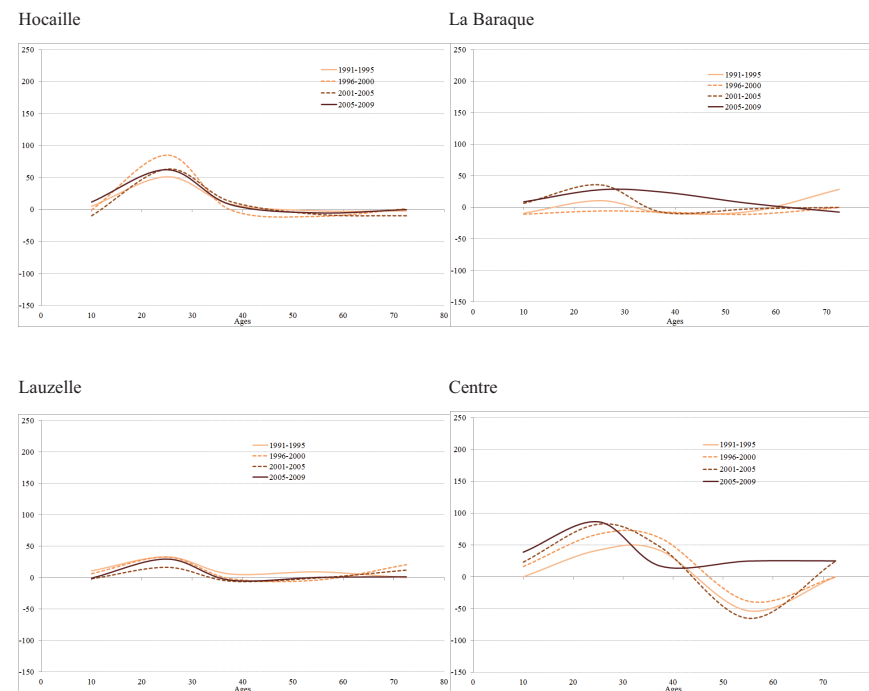
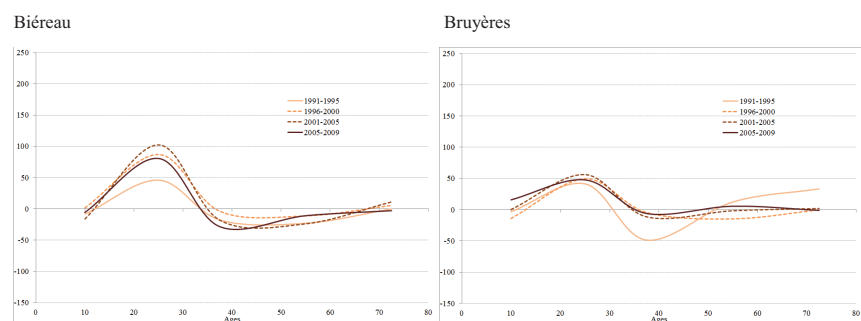


Figure 55. Évolution des bilans migratoires internationaux (%) par quartiers et par grande tranche d'âges



4.6. Immigration et groupes sociaux

On observe depuis plusieurs décennies une dualisation sociale de plus en plus marquée entre les grandes agglomérations urbaines, où se concentrent les populations précarisées, et les espaces périurbains où se localisent une population socialement plus favorisée (Sanderson, Eggerickx, 2010). Dans ces communes attractives, mais avec des marchés immobiliers et fonciers progressivement saturés, le prix des logements périurbains s'envolent entraînant un tri social à l'entrée de plus en plus sélectif et une extension spatiale de plus en plus diffuse du processus. En d'autres termes, on peut poser l'hypothèse que le choix résidentiel périurbain serait de plus en plus réservé aux groupes sociaux favorisés, alors qu'en bas de l'échelle sociale, la migration s'inscrirait plutôt dans une logique de choix contraint vers les espaces les plus dépréciés sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. La migration interne contribuerait ainsi à accroître le fossé social entre les milieux de résidence. Louvain-la-Neuve s'inscrit-elle dans cette logique ségrégative, ou au contraire, est-elle un espace davantage ouvert aux groupes sociaux moins favorisés ? Cette question est légitime car d'une part, Louvain-la-Neuve est située au cœur du Brabant Wallon – l'archétype de l'espace périurbain et la province la plus socialement favorisée du pays après le Brabant Fla-

mand¹⁸ –, et d'autre part, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises, Louvain-la-Neuve présente des caractéristiques démographiques (diversité de nationalités et de situation de ménages, bilans migratoires par âge, ...) comparables à celles des grandes agglomérations urbaines, et donc à l'instar de celles-ci un potentiel de mixité sociale supérieur à celui des milieux périurbains, renforcé de surcroît par une offre de type de logement plus diversifiée (davantage de logements sociaux, de logements locatifs ou encore de petits logements). On peut donc légitimement poser l'hypothèse, qu'en dépit de position dans l'espace périurbain brabançon, Louvain-la-Neuve est davantage accessible aux groupes sociaux moins favorisés.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons eu recours aux « groupes sociaux » élaborés dans le cadre du projet Destiny¹⁹ (Lord *et al.*, 2011). Pour construire ces groupes sociaux, nous avons exploité les données individuelles et anonymisées des recensements de la population et du registre national. La combinaison de nombreuses variables relatives à l'éducation, à l'activité et au logement a permis de positionner chaque individu sur un continuum social composé de 16 groupes sociaux (pour plus de précision sur la méthodologie utilisée, nous renvoyons à l'encart ci-dessous).

Pour la période 2001-2006, les migrants sont définis comme des individus pour lesquels la commune de résidence en t_x est différente de celle en t_{x+5} . En recourant à une méthode de standardisation indirecte, afin de contrôler les effets de l'âge, nous avons calculé pour chaque commune la probabilité d'immigrer (probabilité d'entrée ou d'accès) selon les groupes sociaux. Pour résumer l'information et contrôler l'effet pernicieux des petits nombres, nous avons regroupé les groupes sociaux en quartiles :

- groupe 1-4 = groupe défavorisé ;
- groupe 5-8 = groupe intermédiaire bas ;
- groupe 9-12 = groupe intermédiaire haut ;
- groupe 13-16 = groupe favorisé.

La valeur pivot de cet indice est de 1 et correspond donc pour chaque groupe social à la probabilité de changer de commune en Belgique (le standard). Dès lors, une valeur supérieure 1 correspond à une probabilité élevée d'accès à la commune pour le groupe social considéré. Inversement, un indice inférieur à 1 révélera une probabilité d'accès à cette commune inférieure au standard. Il importe de souligner que les groupes sociaux définis selon la méthode DESTINY ne concernent que les individus de plus de 18 ans ayant terminé leurs études à temps plein et présents aux deux recensements. En d'autres termes, dans le cas de Louvain-la-Neuve, les étudiants étrangers faisant partie de la population domiciliée, car inscrits au Registre national, ne Figurent pas parmi la population concernée par les groupes sociaux.

Les cartes de la Figure 56, empruntées à l'étude d' Eggerickx et Sanderson (2013), présentent pour toutes les communes de Belgique l'indice standardisé de migration intercommunale pour les groupes défavorisés et favorisés. Très brièvement, pour les groupes sociaux défavorisés, la probabi-

¹⁸ Selon les dernières statistiques fiscales basées sur les revenus déclarés de 2011, publiées par la DGSIE, le revenu moyen par habitant du Brabant Wallon est de 33 158 euros, soit juste derrière la valeur du Brabant Flamand (34.000 euros) et largement devant la moyenne wallonne (26 892 euros).

¹⁹ Ce projet de recherche, financé par la Politique Scientifique fédérale avait pour objectif d'analyser l'évolution des inégalités sociales en Belgique et au Luxembourg depuis 1991.

lité d'accéder aux communes périurbaines du Brabant Wallon est très largement inférieure à la moyenne nationale. Pour la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'indice est de 0,778, ce qui signifie que les groupes défavorisés ont 22 % de chance en moins que la moyenne d'y accéder. Pour Louvain-la-Neuve, l'indice est sensiblement inférieur (0,471), avec une probabilité d'accès 53 % plus faible que le standard. Considérons à présent les groupes favorisés. D'une manière générale, la probabilité d'accès aux communes périurbaines pour les groupes situés au sommet du continuum social est très élevée. Pour Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'indice est de 1,26 et pour Louvain-la-Neuve de 1,54, soit respectivement une probabilité d'accès de 26 et de 54 % supérieure à la moyenne.

Encart méthodologique : la méthode de constitution des groupes sociaux DESTINY

Cette méthode est basée sur les recensements de la population qui fournissent des informations sur trois des principales dimensions associées aux inégalités sociales : l'éducation, le statut socio-professionnel et les conditions de logement. Une fois le choix de ces trois dimensions opéré, il s'agissait de mesurer objectivement le positionnement des modalités de ces trois dimensions au sein du continuum social. Certes, intuitivement, on suppose qu'un chômeur est moins bien positionné qu'un cadre, que louer un logement insalubre est moins favorable qu'être propriétaire d'une maison confortable... mais comment objectiver ces *a priori* ? Pour « classer » ces modalités de la plus défavorisée à la moins précaire, nous avons utilisé la méthode de *scoring* sur base des données d'enquêtes. Pour le recensement de 1991, nous avons utilisé les résultats de la première vague du PSBH (Panel Study on Belgian Household - Panel démographie familiale) et pour le recensement de 2001, ceux de la première vague de SILC-Belgique (Study on Income and Living Conditions – Étude sur le revenu et les conditions de vie). Les questionnaires de ces enquêtes comportent des parties individuelles et d'autres concernant l'ensemble du ménage (parmi lesquelles le revenu total du ménage, quelle que soit sa provenance : salariale, allocative de chômage, de retraite, ...). Pour mesurer le positionnement de chacun au sein du continuum social, nous avons utilisé le RDUC (revenu selon les unités de consommation), qui est le rapport entre le revenu total du ménage et le nombre (pondéré²⁰) d'individus le constituant. Ensuite, le revenu moyen a été calculé pour chacune des modalités correspondant à celles des trois dimensions des recensements, puis mathématiquement standardisé²¹. On obtient alors un **score** (positif ou négatif, autour de la moyenne 0) pour chacune des modalités des trois dimensions, différent pour 1991 et 2001. En fonction des réponses (modalités) aux deux recensements, le score correspondant à chacune des modalités a été réaffecté au sein de la base de données exhaustive des recensements de 1991 et de 2001.

L'étape suivante consistait à regrouper ces individus au sein d'agrégats de personnes partageant des similitudes sur les trois dimensions. Nous avons eu recours à l'analyse de classification hiérarchique sur simulation théorique des combinaisons de modalités sur les trois dimensions²². Pour les situations 1991 et 2001, le seuil des 90 % de l'information maintenue au sein de l'opération de *clustering* a été retenu. Dans les deux cas, il en résulte 16 clusters ou groupes sociaux.

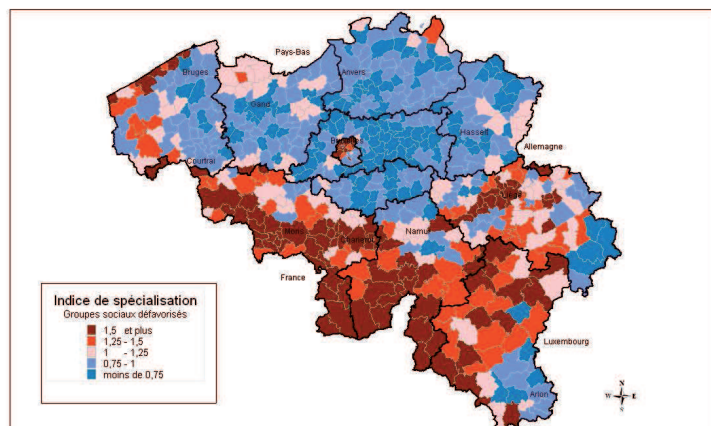
²⁰ Le chef de ménage a plus de poids (1) que son conjoint (0,5), et que chacun de leur(s) enfant(s) (0,5 ou 0,3 – respectivement s'ils ont plus ou moins de 14 ans). Pourquoi le choix de ce type de revenu, au niveau du ménage et non au niveau individuel ? L'hypothèse sous-jacente est que, au sein du ménage dans lequel il vit, un individu, qu'il soit actif, non-actif ou post-actif, a théoriquement accès à l'ensemble des ressources du ménage.

²¹ RDUC – Revenu moyen (ou médian)
Ecart – type

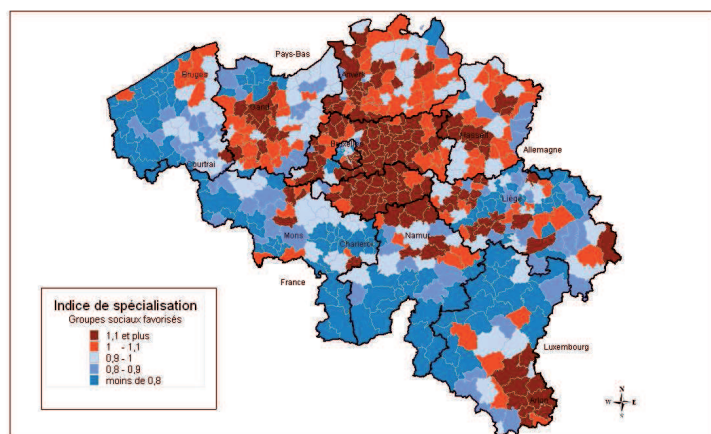
²² Soit une analyse de classification sur les 7 (niveaux d'éducation) x 9 (catégories socioprofessionnelles) x 10 (logement) soit 630 groupes théoriques.

Figure 56. Indice standardisé de migration intercommunale (2001-2006)

Groupe défavorisé (1-4)



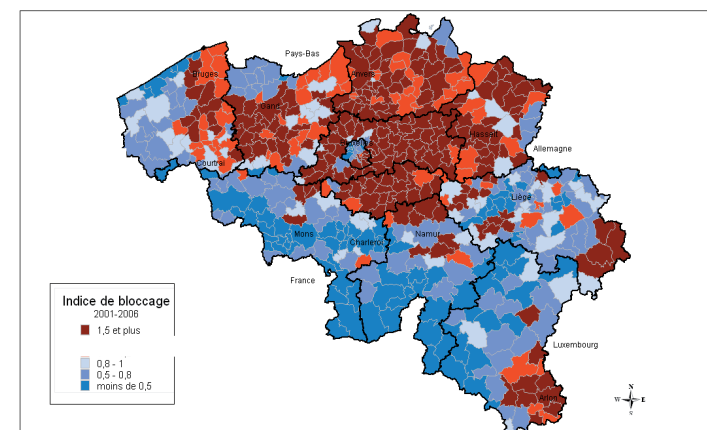
Groupe favorisé (13-16)



La Figure 57 présente, par commune, le rapport des indices standardisés de migration des groupes favorisés par rapport à celui des groupes défavorisés. La valeur pivot est de 1. Au-delà de 1, l'indice

met en évidence une surreprésentation des groupes sociaux favorisés par rapport aux groupes sociaux vulnérables, traduisant un effet de blocage ou de barrière à l'immigration des groupes sociaux défavorisés. Les choix résidentiels en haut de l'échelle sociale sont très largement orientés vers les communes périurbaines alors que ces espaces sont quasiment fermés à la migration des plus défavorisés. L'effet de sélection sociale des migrations est largement confirmé. Celles-ci contribuent à accentuer la dualisation sociale entre les milieux de résidence, plus particulièrement entre les zones périurbaines de plus en plus favorisées et étendues sur le territoire et les espaces plus urbanisés (agglomérations urbaines et anciens bassins industriels). Ces milieux de résidence sont de plus en plus ségrégés, avec à la clé un déficit manifeste en termes de mixité sociale. C'est le cas de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, et surtout de Louvain-la-Neuve, qui présentent des indices de blocage respectivement de 1,6 et de 3,3, supérieurs à la moyenne du Brabant Wallon (Tableau 13) et parmi les plus élevés de la Belgique.

Figure 57. Rapport des indices standardisés de migration intercommunale : groupe favorisé/ groupe défavorisé (2001-2006)



Ces territoires sont donc très peu accessibles aux groupes sociaux défavorisés et Louvain-la-Neuve se conforme très largement au modèle périurbain du Brabant Wallon²³, alors que pour d'autres caractéristiques des migrations (âge, origine-destination, impact des migrations internationales), elle s'en détache, s'identifiant plutôt à un schéma typiquement urbain. Ces résultats contredisent donc

²³ Comme l'indique le Tableau 13, l'indice de blocage social à l'immigration de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est similaire aux communes voisines de Court-Saint-Etienne, de Genappe, légèrement supérieur à celui de Wavre et de Mont-Saint-Guibert et inférieur à celui de Chaumont-Gistoux, de Rixensart et de Lasne. En ce qui concerne Louvain-la-Neuve, l'indice de blocage est sensiblement supérieur à celui de ces dernières communes. Selon les groupes sociaux, on soulignera les très faibles probabilités d'immigrer à Louvain-la-Neuve pour les groupes sociaux défavorisés et intermédiaires bas, très largement inférieurs aux indices de toutes les autres communes du Brabant Wallon.

l'hypothèse posée ci-dessus, mais ne signifient pas que les groupes sociaux défavorisés ou intermédiaires sont absents à Louvain-la-Neuve ou encore que la ville universitaire souffre actuellement d'un déficit de mixité sociale²⁴. Ils indiquent qu'en termes d'immigration et donc d'accès au logement – ces deux aspects étant intimement liés puisque l'arrivée d'un individu ou d'un ménage dans une commune se traduit automatiquement par l'occupation d'un logement – les groupes sociaux défavorisés et intermédiaires bas ont une probabilité très faible de migrer vers Louvain-la-Neuve, contrairement au groupe social favorisé. Ces probabilités socialement très différenciées accroissent le risque – à l'instar de ce que l'observe depuis des décennies dans le Brabant Wallon (Eggerickx *et al.*, 2002 ; Eggerickx, Sanderson, 2013) – d'une diminution de la mixité sociale.

Comme indiqué plus haut, les choix résidentiels sont bien entendu liés au cycle de vie des individus et des ménages, mais résultent aussi d'un arbitrage entre le coût et les caractéristiques du logement, le coût des déplacements (domicile-travail en particulier) et les commodités et services offerts par une commune (Thisse *et al.*, 2003). Des études récentes ont néanmoins déterminé que le facteur qui prime avant tout dans le choix des ménages est celui du logement et principalement son coût (Carpentier *et al.*, 2012).

Malgré un marché du logement plus diversifié que la moyenne du Brabant Wallon – davantage de logements de petite taille, de logements locatifs ou encore de logements sociaux – l'offre réduite de logements par rapport à la demande et leur coût (de plus en plus) élevé explique très probablement et en grande partie, cet effet de sélection sociale à l'immigration vers Louvain-la-Neuve. Faute des données récentes et disponibles à l'échelle infra-communale sur les caractéristiques et le coût des logements, il est très difficile de démontrer de manière irréfutable la validité de cette hypothèse. Néanmoins, les statistiques récentes sur le coût de l'immobilier, publiées par la DGSIE, démontrent que (Figures 58, 59 et 60) :

- Le coût des maisons ordinaires à Ottignies-LLN est supérieur aux moyennes provinciale et régionale et les écarts se sont accrus depuis 2005. Par rapport aux communes voisines, le coût des maisons est comparable à celui de Chaumont-Gistoux et sensiblement supérieur à celui des autres communes (sauf Lasne, hors graphique). Ici aussi, les différences se sont accentuées depuis 2005 et c'est à Ottignies-LLN que la vitesse de progression a été la plus rapide depuis le début des années 2000 (Figure en base 100).
- En ce qui concerne les appartements, leur coût à Ottignies-LLN était comparable, et même souvent inférieur à la moyenne Wallonne jusqu'en 2000, avant de la dépasser, de s'en écarter de plus en plus pour finalement rejoindre la moyenne du Brabant Wallon. Depuis 2000, c'est à Ottignies-LLN que le coût des appartements a progressé le plus vite. La comparaison par rapport à Wavre

²⁴ Les principaux résultats de l'étude « La mixité sociodémographique à Ottignies-Louvain-la-neuve » réalisée par les étudiants de Master 2 en Démographie, dans le cadre du séminaire de démographie appliquée, et compte tenu des rares données disponibles à l'échelle infra-communale, ont montré que la population de Louvain-la-Neuve se caractérise actuellement par des revenus médians inférieurs à la moyenne du Brabant Wallon, mais par les niveaux d'instruction les plus élevés. Plusieurs sources d'explications peuvent être mobilisées pour expliquer cette apparente contradiction : « La première concerne la structure par âge des zones observées : la part plus importante des personnes âgées de 20 à 30 ans ou de 65 ans et plus peut expliquer un revenu médian plus faible ne correspondant pas nécessairement à leurs qualifications. Entre 20 et 30 ans, l'expérience et les opportunités professionnelles manquent et à des âges plus élevés, le revenu déclaré médian ne reflète qu'une part de l'actif financier. La non-adéquation entre revenus médians faibles et instruction élevée trouvent également une part d'explication potentielle dans la présence de ménages, qui par définition, sont plus à risque de précarité (ménages isolés et monoparentaux » (Adjenor *et al.*, 2013, p. 36).

est également significative : en 2012, le coût des appartements à Ottignies-LLN a rejoint la valeur moyenne de Wavre, alors que depuis 1975, ils étaient inférieurs, traduisant ainsi une vitesse de progression beaucoup plus rapide, notamment depuis 2000.

On peut légitimement supposer que ces tendances concernent tant Ottignies que Louvain-la-Neuve, et même que la situation particulière de Louvain-la-Neuve pèse davantage sur les moyennes. C'est ce que démontre un relevé des prix des logements au m² relevé dans les annonces récentes d'ImmoWeb au 3 décembre 2013. A l'exception de Lasne, par rapport aux communes voisines, Louvain-la-Neuve se caractérise par le prix des maisons au m² de surface habitable le plus élevé : 2 474 euros à LLN pour 2 154 euros à Ottignies, 2021 euros à Chaumont-Gistoux, 1936 euros à Wavre, 1 821 euros à Genappe, 1 751 euros à Rixensart, 1 563 euros à Mont-Saint-Guibert, 1 454 euros à Court-Saint-Etienne... et 3 000 euros à Lasne.

Tableau 13. Indices standardisés de migration selon les groupes sociaux (2001-2006)

Communes du Brabant Wallon	GS défavorisé	GS Int. bas	GS Int. haut	GS favorisé	Ratio Fav/défav
Beauvechain	0,537	0,752	0,988	1,291	2,40
Braine-l'Alleud	0,776	0,810	0,988	1,181	1,52
Braine-le-Château	0,781	1,057	0,945	1,076	1,38
Chastre	0,812	0,682	0,954	1,255	1,55
Chaumont-Gistoux	0,561	0,648	0,972	1,346	2,40
Court-Saint-Étienne	0,723	0,787	0,843	1,295	1,79
Genappe	0,737	0,787	1,009	1,193	1,62
Grez-Doiceau	0,672	0,831	0,927	1,240	1,84
Hélécine	0,870	0,974	1,112	0,991	1,14
Incourt	0,821	0,695	1,039	1,195	1,46
Ittre	0,903	0,799	0,939	1,172	1,30
Jodoigne	0,918	0,950	1,043	1,028	1,12
La Hulpe	0,876	0,799	0,738	1,299	1,48
Lasne	0,625	0,597	0,932	1,375	2,20
Mont-Saint-Guibert	0,803	0,787	0,964	1,198	1,49
Nivelles	0,907	0,980	0,978	1,055	1,16
Orp-Jauche	0,839	0,856	1,039	1,106	1,32
Ottignies-Louvain-la-Neuve	0,699	0,781	1,017	1,205	1,72
Perwez	0,672	0,827	1,044	1,174	1,75
Ramillies	0,935	0,910	1,193	0,956	1,02
Rebecq	0,706	0,573	0,973	1,336	1,89
Rixensart	1,149	1,174	1,028	0,843	0,73
Tubize	0,658	0,776	0,945	1,263	1,92
Villers-la-Ville	0,597	0,622	0,878	1,403	2,35
Walhain	0,748	0,766	0,901	1,264	1,69
Waterloo	0,862	0,930	0,898	1,142	1,32
Total BRABANT WALLON	0,776	0,812	0,970	1,190	1,53
OTTIGNIES-LLN	0,779	0,774	0,891	1,255	1,61
LOUVAIN-LA-NEUVE	0,471	0,367	0,964	1,537	3,26
Biéreau	0,795	0,325	1,210	1,264	1,59
Bruyères	0,291	0,343	0,848	1,655	5,69
Centre	0,568	0,351	0,783	1,585	2,79
Hocaille	0,572	0,279	0,934	1,533	2,68
La Baraque	1,070	0,328	0,818	1,383	1,29
Lauzelle	0,295	0,733	0,886	1,429	4,84

Les mêmes indices ont été calculés à l'échelle des quartiers (Tableau 12 et Figure 61). Pour tous les quartiers, l'indice de blocage est supérieur à 1, ce qui signifie que les chances d'accès sont plus élevées pour les groupes favorisés que pour les groupes défavorisés. Cet indice atteint même des valeurs records pour les quartiers des Bruyères et de Lauzelle ; les probabilités d'immigration pour les

plus défavorisés y sont très faibles (0,300, soit 70 % inférieure au standard national), largement en-dessous des moyennes provinciales et communales. Les quartiers les plus accessibles aux groupes sociaux défavorisés sont le Biéreau et La Baraque qui présentent même un indice supérieur à 1.

Figure 58. Évolution du coût des maisons ordinaires et des appartements.
Comparaison Ottignies-LLN, Brabant Wallon et Ottignies (Source : DGSIE)

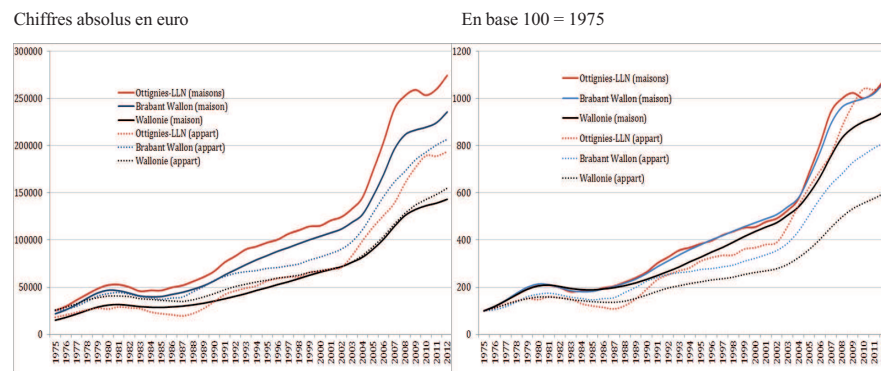
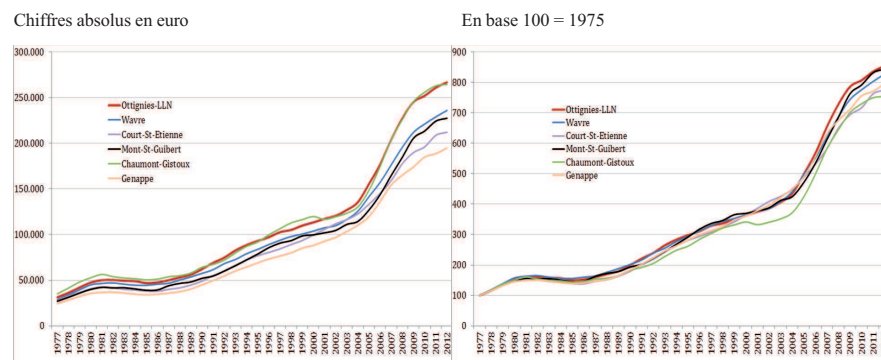


Figure 59. Évolution du coût des maisons ordinaires.
Comparaison Ottignies-LLN avec les communes voisines (Source : DGSIE)



Les groupes intermédiaires bas ont également de faibles chances d'accéder à ces quartiers, sauf dans le cas de Lauzelle, où l'indice bien que proche des moyennes du Brabant Wallon et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et inférieure à l'indice standard, est largement supérieur à la valeur de Louvain-La-Neuve. Pour les groupes intermédiaires haut, les probabilités de migrer vers les quartiers de Louvain-la-Neuve, sont proches de 1, voire même largement supérieure dans le cas du Biéreau.

En résumé, l'effet de sélection sociale à la migration concerne tous les quartiers, mais avec une intensité variable. Les quartiers les plus concernés sont sans conteste Les Bruyères et Lauzelle, alors que c'est au Biéreau et à la Baraque que cet effet est le moins marqué.

Figure 60. Évolution du coût des appartements. Comparaison Ottignies-LLN avec Wavre (Source : DGSIE)

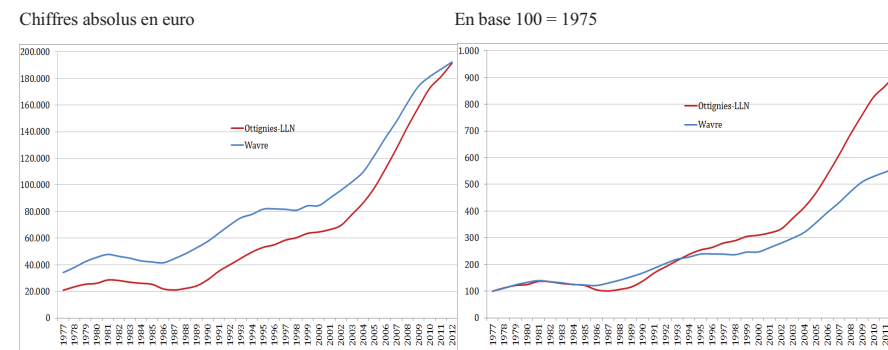
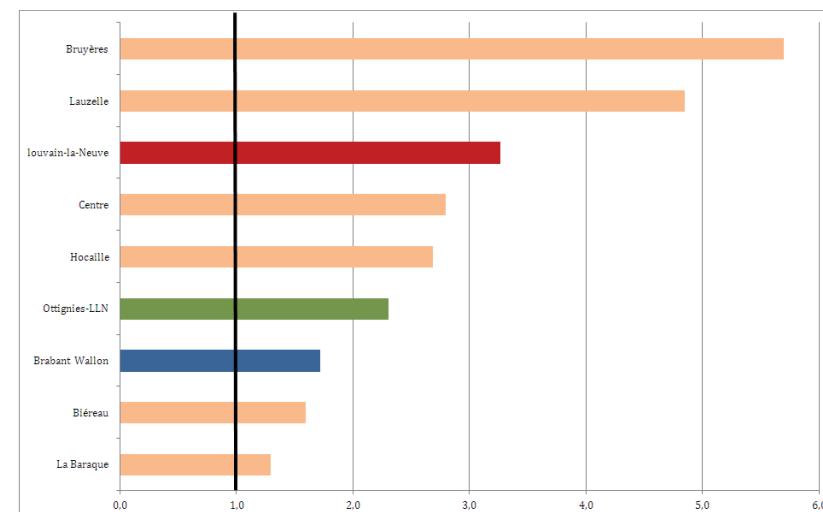


Figure 61. Rapport des indices standardisés de migration intercommunale :
groupe favorisé/ groupe défavorisé pour les quartiers de Louvain-la-Neuve (2001-2006)



5. Conclusions

Comme lors des recensements précédents de la population nocturne de Louvain-la-Neuve, la première conclusion qui s'impose est que Louvain-la-Neuve, par sa vocation universitaire et par son statut de ville récente, présente un profil et une dynamique sociodémographiques particuliers dans le cadre communal, mais aussi et surtout dans le contexte périurbain du Brabant Wallon.

Bien évidemment, si l'on s'en tient à la population domiciliée, le rythme de croissance ralentit, prolongeant la tendance déjà observée entre 1999 et 2005. Il n'en demeure pas moins, qu'à l'échelle des communes belges, le taux de croissance reste élevé, grâce notamment au développement du quartier des Bruyères et à la construction de la rue Charlemagne dans le Centre. Ces deux quartiers sont d'ailleurs les seuls qui enregistrent une augmentation de leur population nocturne entre 2005 et 2011.

Si la proportion de domiciliés et de non-domiciliés n'a quasiment pas évolué au cours de ces dernières années, il n'en est pas de même si l'on ventile la population nocturne en étudiants et non-étudiants. L'évolution la plus marquante depuis 2005 est l'augmentation du nombre d'étudiants, notamment non-domiciliés dont les effectifs se sont accrus de 12 %. A nouveau, les écarts se creusent entre les parts relatives d'étudiants (52 %) et de non-étudiants (48 %), ce qui tend à renforcer le rôle de pôle universitaire de Louvain-la-Neuve.

Au-delà de l'évolution des effectifs des différentes populations, ce qui marque à Louvain-la-Neuve, c'est la dynamique du changement. Ainsi, en quelques années seulement, la composition de certains « sous-quartiers » se modifie sensiblement. Certains quartiers, hier plus résidentiels, attirent aujourd'hui davantage les étudiants, et inversement. La pyramide des âges, toujours très atypique, se modifie aussi rapidement, notamment dans le cas de la population domiciliée. Celle-ci demeure en moyenne une population jeune, mais qui vieillit rapidement, presque trois fois plus vite que la population de l'ensemble de la Belgique. Hormis les personnes âgées de 15-29 ans, dont le poids relatif reste assez stable, toutes les autres tranches d'âges ont connu des évolutions radicales depuis une vingtaine d'années et qui n'ont fait que s'amplifier. Depuis 1993, l'importance relative des personnes âgées de plus de 60 ans a triplé, celle des 45-59 ans a augmenté de 75 %, alors que les proportions d'adultes de 30-44 ans et d'enfants de moins de 15 ans ont respectivement diminué de 34 % et de 43 %. Faut-il inverser cette tendance notamment par la construction de logements acquisitifs adaptés à cette population spécifique et à sa situation de ménage ? Ou au contraire, inscrire pleinement la ville dans son rôle urbain et la concevoir davantage en complémentarité avec les espaces environnants, qu'il s'agisse du reste de la commune ou des communes voisines ? Louvain-la-Neuve peut alors être considérée comme un espace de transition où certaines personnes s'installent et restent alors que pour d'autres, il s'agit d'une étape dans leur parcours de vie.

Une autre évolution significative est la diminution du nombre d'étrangers, dont le poids relatif baisse de 21 % en 2005 à 18 % en 2011. Dans ce contexte, l'importance relative des Européens ne cesse d'augmenter, devenant majoritaires en 2011, alors qu'inversement celle des Africains continue de diminuer, ne représentant plus aujourd'hui que 25 % de l'ensemble des étrangers. La prise en considération des changements de nationalité, via les données du Registre national, permettrait probablement de tempérer cette évolution en analysant la situation des individus selon la nationalité à la naissance plutôt que la nationalité actuelle.

L'analyse des situations de ménages néo-louvanistes, plus détaillée que celles réalisées précédemment, a notamment mis en évidence l'importance des ménages « mixtes », soit des ménages unifamiliaux comprenant au moins un étudiant qu'il y soit apparenté ou non. Ils représentent 19 % de l'ensemble des ménages et constituent peut-être de nouveaux modèles « d'habiter » ou de « cohabiter » inter-population (étudiants/non-étudiants) et/ou intergénérationnel propres à Louvain-la-Neuve et dont les stratégies résidentielles mériteraient d'être explorées plus en détail par la suite.

La seconde partie de l'étude était consacrée à l'analyse des mouvements migratoires à destination et au départ de Louvain-la-Neuve. Cette analyse, qui ne concerne que la population domiciliée, se justifie pleinement car les migrations et les choix résidentiels qui y sont associés exercent une influence déterminante sur l'évolution des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles des populations locales. L'analyse strictement démographique de ces migrations démontre que Louvain-la-Neuve ne répond pas au modèle périurbain qui caractérise les communes du Brabant Wallon et le « reste de la commune » d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais plutôt au schéma typiquement urbain que l'on rencontre dans les grandes villes ou villes de taille moyenne. Ainsi, par exemple, depuis 15 ans, Louvain-la-Neuve se distingue par des soldes migratoires internes négatifs et des soldes migratoires internationaux positifs, ces derniers avec l'appui du bilan naturel assurant la croissance démographique de Louvain-la-Neuve. Mais c'est surtout au niveau des bilans migratoires par âge (calendrier) que la ville universitaire s'identifie au modèle urbain, avec d'une part, une attractivité (davantage d'entrées que de sorties) croissante des jeunes adultes de 20-29 ans et une répulsivité (davantage de sorties que d'entrées) qui s'intensifie pour les adultes de 30-44 ans et leur(s) enfant(s). Le calendrier du « reste de la commune » est par contre typiquement périurbain avec des bilans migratoires positifs pour les 30-44 ans et négatifs pour les 20-29 ans. Deux autres caractéristiques distinguent encore Louvain-la-Neuve du « reste de la commune ». D'une part, des taux de mobilité très élevés entre 20 et 45 ans qui révèlent un faible ancrage résidentiel à Louvain-la-Neuve, et d'autre part, un bassin migratoire (selon l'étude des origines-destinations des migrants) sensiblement plus large et de plus en plus étendus vers le sud de la Wallonie, notamment le long de l'axe E411.

Enfin, si Louvain-la-Neuve présente de nombreux traits migratoires typiquement urbains, le profil social des personnes qui accèdent aux logements néo-louvaniste se conforme à celui qui caractérise l'ensemble des communes périurbaines du Brabant Wallon. La sélection sociale à l'immigration est importante, avec une probabilité d'accès à Louvain-la-Neuve supérieure à la moyenne nationale pour les groupes les plus favorisés et inversement, des chances d'accès très faibles pour les plus démunis. La situation varie d'un quartier à l'autre, mais la tendance de fond est identique, très probablement déterminée par les coûts de plus en plus élevés des logements (à l'achat comme à la location, pour les maisons unifamiliales comme pour les appartements) et une demande supérieure à l'offre de logements.

Pour le démographe, Louvain-la-Neuve - ville nouvelle et en perpétuelle mutation - est un laboratoire de recherche extraordinaire, pour peu que l'on dispose de données adéquates, fiables et mises à jour. Au terme de cette recherche, nous souhaitons proposer plusieurs pistes d'analyses futures qui nous semblent incontournables pour cerner les spécificités sociodémographiques de la ville et leur évolution. Il s'agit par exemple de :

- Prendre en compte les changements de nationalité et considérer la nationalité à la naissance des individus et non plus la nationalité « actuelle ».
- Développer les analyses, notamment des structures par âge, nationalités à la naissance et des situations de ménage à l'échelle de micro-territoires (rue, îlot...).
- Analyser les mouvements migratoires inter-quartiers à l'échelle de l'ensemble de la commune.
- Développer les analyses de situation de ménage, d'une part en couplant individuellement les différents recensements déjà réalisés de manière à identifier les trajectoires familiales et les stratégies résidentielles y afférentes, et d'autre part, en élaborant un cadastre des logements qui permettrait une meilleure identification des situations de ménages et qui fournirait les caractéristiques des logements (nombre de chambre, confort, etc.).
- Disposer d'indicateurs pertinents afin de mieux caractériser l'évolution sociale de la population de Louvain-la-Neuve.

Dans ce cadre, nous prôtons la mise sur pied d'un observatoire sociodémographique permanent de Louvain-la-Neuve et/ou de l'ensemble de la commune.

6. Références bibliographiques

- CARPENTIER S., EPSTEIN D., GERBER P. (2012), « Implications de la mobilité quotidienne dans les stratégies résidentielles transfrontalières », *Espace Populations Sociétés*, pp. 95-115.
- ADJANOR E., BOURGUIGNON M., DEMLENNE C., SALMANA BALERE H. (2013), *La mixité sociodémographique à Ottignies-Louvain-la-Neuve*, Rapport du séminaire de démographie appliquée, sous la direction de T. Eggerickx et E. Rizzi, 38 p.
- CAVAILHES J. (2004), « L'extension des villes et la périurbanisation », *Villes et économie*, Collection villes et société, La documentation Française, Paris, pp. 157-184.
- COURGEAU D. (1980), *L'analyse quantitative des migrations humaines*, Collection d'anthropologie physique, Masson, Paris, 225 p.
- Chambre des notaires de la province du Brabant Wallon (2013), *Le marché immobilier en Brabant Wallon pour l'année 2012*, 19 p.
- DAL L., EGGERICKX T., SANDERSON J.-P. (2013), *Les migrations internes en Belgique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Retour critique sur le processus de périurbanisation et ses perspectives d'avenir*, Communication présentée à la Chaire Quetelet 2013 : La démographie revisitée. Des 50 dernières aux 50 prochaines années, Louvain-la-Neuve, 12-15 novembre 2013.
- DEBOOSERE P., EGGERICKX T., VAN HECKE E., WAYENS B. (2009), « La population bruxelloise : un éclairage démographique », *Brussels Studies*, pp. 1-17.
- EGGERICKX T., CAPRON C., HERMIA J.-P., ORIS M. (2002), *Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*, Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, Liège, Louvain-la-Neuve, 240 p.
- EGGERICKX T., ORIS M., SANDERSON J.-P., VILPERT S. (à paraître), *L'évolution de la population de la Belgique aux 19^e et 20^e siècles*, Monographie 1 de l'Enquête socio-économique de 2001, DGSIE, Bruxelles, 230 p.

- EGGERICKX T., HERMIA J.-P., SURKIJN J., WILLAERT D. (à paraître), (avec la collaboration de L. DAL, M. POULAIN ET J.-P. SANDERSON) *Les migrations internes en Belgique*, Monographie 2 de l'Enquête socio-économique de 2001, DGSIE, Bruxelles, 200 p.
- EGGERICKX T., POULAIN M., ALBARELLO L., HESSE C. (1999), *Louvain-la-Neuve, une population en mutation. Évolution démographique et sociologique. Situation 1999*, Académia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 76 p.
- EGGERICKX T., SANDERSON J.-P. (2013), « L'impact du milieu de résidence et des choix résidentiels sur l'évolution sociale des individus en Belgique », Communication au 14^e colloque de démographie de la CUDEP, *Les populations vulnérables*, 28-31 mai, Aix-en-Provence,
- HERMIA J.-P., EGGERICKX T., ALBARELLO L., HESSE C. (2007), *Les néo-louvanistes. Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Caractéristiques démographiques et sociologiques récentes de la population de Louvain-la-Neuve*, UCL, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 145 p.
- LORD S., GERBER P., SOHN C., EGGERICKX T., HERMIA J.-P., KESTELOOT C., DE MAESSCHAECK F. (2011), *Temporal and Spatial Analysis of Social Inequalities: An Innovative Method to Grasp Social Inequalities Évolution on the Territory*, CEAPS/GEODE Working Paper, 44, 40 p.
- MERTENS A. (2002), *Louvain-la-Neuve. Une aventure urbanistique*, Fondation Woitrin, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 207 p.
- POULAIN M., HERMIA J.-P., EGGERICKX T. (2001), *Ville de Charleroi. Atlas géostatistique des quartiers*, Charleroi, Meaprint, 72 p.
- SANDERSON J.-P., EGGERICKX T. (2010), « Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique », *Cahiers de Démographie Locale* 2009, 2, pp. 115-158.
- SANDERSON J.-P., EGGERICKX T., POULAIN M. (2009), « Impact des migrations internes sur le vieillissement des populations locales : les communes belges de 1992 à 2002 », *Reproduction et renouvellement des populations*, CUDEP, Bordeaux, pp. 193-212.
- THISSE J.-F., WASMER E., ZENOU Y. (2003), « Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail », *Revue Française d'Économie*, 17 (4), pp. 85-129.

Annexe : la définition des groupes sociaux en 2001 selon la méthode DESTINY

Groupe	NE	CSP	Log	Niveau d'éducation	Catégorie socio-prof.	Logement
1				Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Chôm., A la maison, Pens.	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
2				Sec. supérieur, Supérieur	Chôm., A la maison, Pens.	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
3				Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Chômeur, A la maison	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
4				Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Pensionné	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
5				Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
6				Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Chômeur, A la maison	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
7				Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Pensionné	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
8				Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
9				Supérieur	Chômeur, A la maison	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Propriétaire
10				Sec. supérieur, Supérieur	Actif occupé	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
11				Sec. Supérieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
12				Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
13				Supérieur	Pensionné	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Propriétaire
14				Sec. Supérieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
15				Supérieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
16				Supérieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)

Comité d'édition

Philippe Bocquier, Thierry Eggerickx, Paul Majérus, Ester Rizzi, Jean-Paul Sanderson, Isabelle Theys, Christophe Vandeschrick.

Responsable

Thierry Eggerickx

Référence de ce document

Eggerickx T., Pierrard A., Sanderson J.-P. (2015), *Les Néo-Louvanistes en 2011. Analyse des caractéristiques démographiques et des mouvements migratoires, Démographie et sociétés, Document de Travail 7*, Centre de recherche en démographie, Louvain-la-Neuve, 78 p.

Contact

Isabelle Theys
Centre de recherche en démographie
Université catholique de Louvain
1 Place Montesquieu bte L2.08.03
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. 32 10 47 29 51 Fax 32 10 47 29 52
isabelle.theys@uclouvain.be